



RAPPORT FINANCIER 2012



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

RAPPORT FINANCIER 2012

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

SOMMAIRE

Rapport de gestion	5
Rapport RSE	61
Rapport du Président du Conseil d'Administration	113
Annexes au rapport du Président	135
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	143
Bilan, Hors-Bilan, Compte de résultat et annexes aux comptes consolidés	149
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	269
Bilan, Hors-Bilan, Compte de résultat et annexes aux comptes sociaux	275
Publicité des honoraires 2012 des Commissaires aux Comptes	343
Rapport général des Commissaires aux Comptes	347
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	353
Résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	359
Attestation de la personne responsable	367



RAPPORT DE GESTION



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE	9
2. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ	10
2.1. Faits Marquants	10
2.2. Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France.....	11
2.3. Changements de méthode comptable	12
2.4. Evènements postérieurs à la clôture	13
3. COMPTES ANNUELS SUR BASE SOCIALE	14
3.1. Le Bilan.....	14
3.2. Composition du capital social.....	17
3.3. Le Hors-Bilan Social.....	18
3.4. Le Compte de Résultat Social	19
3.5. Affectation des Résultats	24
3.6. Les Certificats Coopératifs d'Investissement	25
3.7. Les chiffres clés.....	27
4. COMPTES ANNUELS SUR BASE CONSOLIDÉE	28
4.1. Activité des Filiales et Participations	28
4.2. Le périmètre de consolidation.....	31
4.3. Le Bilan Consolidé	32
4.4. Le Compte de Résultat Consolidé	34
4.5. La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France	35
5. LA GESTION DES RISQUES ENCOURUS PAR LE GROUPE	37
5.1. Risque de crédit	37
5.2. Risques financiers.....	44
5.3. Risques opérationnel et de non-conformité	53
6. DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	56
6.1. Contrôle Permanent et Périodique.....	56
6.2. Contrôle de la Conformité	57
7. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	58
8. PERSPECTIVES 2013	58
ANNEXES	59
Liste des administrateurs de la Caisse régionale.....	59
Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse régionale	60

1. Synthèse

Dans un environnement économique, réglementaire et fiscal défavorable, le Crédit Agricole Nord de France a conforté en 2012 son rôle de principale banque régionale du Nord-Pas-de-Calais. La Caisse régionale a conquis 46 000 nouveaux clients et octroyé 2,8 milliards d'euros de crédits, dont 1,4 milliard d'euros vers l'Habitat, confirmant son rôle de premier financeur de l'économie régionale. Parallèlement, sa clientèle lui a renouvelé sa confiance puisque l'Épargne collectée connaît une croissance remarquable (+6,3%), tirée par l'ensemble des produits.

Des résultats financiers sociaux reflétant la dégradation de la conjoncture économique

Dans un contexte adverse, le Produit Net Bancaire s'accroît de +0,8% sur un an, à 585,1 M€. Cette performance s'explique par la progression de la marge d'intermédiation (+5,9%, à 292,1 M€) qui a bénéficié à la fois de la résilience de l'activité Crédit et de la croissance de la Collecte. Les commissions perçues subissent une légère érosion (-1,7% à 240,6 M€) suite à la baisse d'activités sur valeurs mobilières (courtage, droits) liée à la désaffectation pour la Bourse et à une moindre contribution de l'assurance décès invalidité, en raison d'une sinistralité (décès) accrue. Avec près de 10 000 nouveaux Comptes Services, les commissions liées aux services progressent de 4,7% sur l'année. Le poste *Commissions* de la Caisse régionale montre sa résistance face aux fluctuations économiques. Le PNB sur portefeuille titres et participations (53,5 M€) décroît de 12,8% sur l'année sous l'effet de l'absence de dividendes versés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Les charges de fonctionnement affichent une croissance contenue de 3,4%, à 306,8 M€, en raison principalement du rehaussement des impôts et taxes et de la revalorisation des engagements retraites suite à la baisse des taux d'intérêt. Les autres charges restent stables.

Le résultat brut d'exploitation recule donc modérément (-1,9%), à 278,3M€ par rapport au 31/12/2011.

La dégradation de la conjoncture économique observée en 2012 a amené la Caisse régionale à renforcer la couverture de ses risques de crédit (+30,3 M€, soit 77,9 M€ de coût du risque contre 47,6 M€ à fin décembre 2011) et déprécier certaines de ses participations (-41,2 M€). La Caisse régionale reste prudente et vigilante au coût du risque et mène une politique de provisionnement adaptée.

Après impôts sur les sociétés (+22 M€, à 69,1 M€), le résultat net social s'établit à 90,1 M€, en retrait de 47,7% sur un an.

Des résultats financiers consolidés atypiques

Le PNB consolidé s'élève à 665,8 M€ et le résultat net consolidé à 38,5 M€.

Le résultat consolidé du Pôle Bancassurance France recule fortement, à 31,8 M€ contre 186,1 M€, sous l'effet principalement de la baisse du résultat social, d'une revalorisation défavorable de passif en juste valeur (-80,2 M€ liés à l'amélioration du risque de crédit de Crédit Agricole S.A. sur les marchés), de dépréciations de titres de participation et de portefeuille (-36,8 M€, intégrant -5,6 M€ de dépréciation des titres SAS Rue la Boétie) et de la variation de valeur de dérivés venant en couverture du risque de taux (-20,7 M€).

Le pôle Bancassurance Belgique évolue favorablement avec une contribution positive de 15,1 M€ au résultat consolidé, en croissance de 1,5 M€.

Les pôles Capital-Investissement et Presse affichent une contribution au résultat consolidé de 0,2 M€, en baisse de 0,1 M€.

Le pôle Immobilier souffre de la conjoncture économique et du recul des transactions sur le marché immobilier. Sa contribution au résultat consolidé est négative de 8,7 M€, dont -6,7 M€ expliqués par la dépréciation d'écart d'acquisition.

Des Fonds propres consolidés toujours en progression

A fin décembre 2012, les capitaux propres part du Groupe du Crédit Agricole Nord de France atteignent 3 075 M€, en croissance de 120,4 M€.

2. Eléments d'activité

2.1. Faits Marquants

Caisse régionale

L'activité commerciale est restée solide malgré un environnement économique peu porteur. L'encours de collecte globale connaît une croissance soutenue de 6,3% sur l'année. L'épargne bilancielle (+7,2%) contribue fortement à cette performance, tirée par les livrets réglementés (+ 35,6%) et l'épargne à terme (+ 27,6 %).

S'agissant des crédits octroyés, la Caisse régionale reste le premier financeur de l'économie régionale. Elle poursuit sa politique d'accompagnement des projets immobiliers des ménages, l'encours de crédits habitat progressant de 3,2%, et de financement des entreprises du territoire. Au-delà de l'attentisme de nombreux acteurs dans un environnement économique perturbé, c'est la réduction des financements syndiqués hors territoire qui pèse sur l'évolution globale des encours en repli de -1,2%.

La Caisse régionale améliore ainsi significativement son ratio Crédit Collecte (RCC) en diminution de 10,5 points à 141,6%.

Dans la dynamique d'innovation et de modernisation engagée par l'ensemble des Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord de France a poursuivi en 2012 la préparation de deux projets d'envergure lui permettant de mieux servir et satisfaire ses clients : la migration vers le système d'information unique des Caisses régionales de Crédit Agricole (projet Nice) dont la bascule effective est prévue pour novembre 2013, et le déploiement progressif d'une nouvelle approche de la relation Client.

Concernant la gestion de son portefeuille Titres pour compte propre, la Caisse régionale a réduit son exposition au risque action au profit de poches monétaires et obligataires, qui représentent désormais 85% du placement des excédents de fonds propres. Au 31 Décembre 2012, la Caisse régionale ne détient plus aucun titre Collateralised Debt Obligations (CDO), le dernier étant arrivé à échéance en Décembre 2012 et remboursé au pair.

Participations et Filiales

Conformément aux normes du groupe, certains titres de participation (SAS Rue la Boétie, Sacam Internationale et Financière Sang et Or détenant la Racing Club de Lens) ont été dépréciés durablement. En 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas reçu de dividendes de la SAS Rue La Boétie, sa principale participation.

La contribution du pôle Bancassurance Belgique se renforce suite à l'intégration du réseau CENTEA réalisée en 2011. Le rachat de ce réseau a déjà permis de gagner des parts de marché et d'accroître le potentiel de développement.

Pour le Pôle Nord De France Immobilier, l'année 2012 a été marquée par la restructuration du réseau d'agences et la rationalisation du schéma de détention capitalistique des sociétés. Dans un contexte de marché dégradé, ce pôle reste déficitaire.

Nacarat, dont l'activité principale est la promotion immobilière, parvient à maintenir un niveau d'activité convenable au regard des conditions de marché.

La Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de :

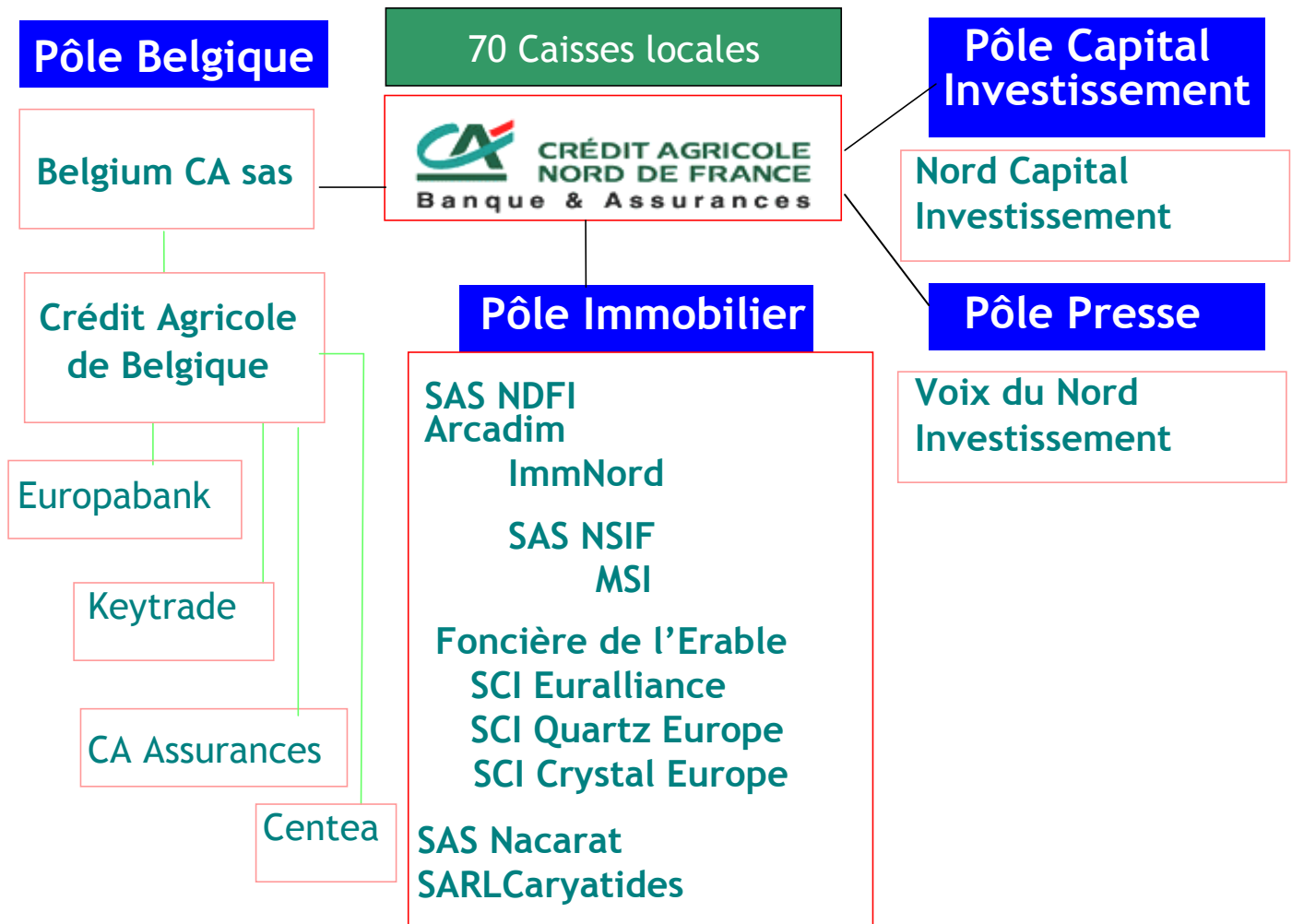
- Nord Capital Investissement pour un montant de 13,9M€
- Foncière de l'Erable pour un montant de 2 M€.

En 2012, le Groupe La Voix du Nord, et la Caisse régionale ont renforcé leur partenariat stratégique par une prise de participation complémentaire (le taux de détention du capital passant de 25% à 25,2%) de la Banque dans le groupe de presse La Voix du Nord Investissement (holding de contrôle du Groupe La Voix du Nord).

Mandataires sociaux

Monsieur François MACÉ a été nommé Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France à compter du 1^{er} février 2012.

2.2. Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France (Entités consolidées)



Cf. Taux de participation page 26

2.3. Changements de méthode comptable

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013

	(UE n° 1255/12)	
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable,
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19),
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40,
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

2.4. Evènements postérieurs à la clôture

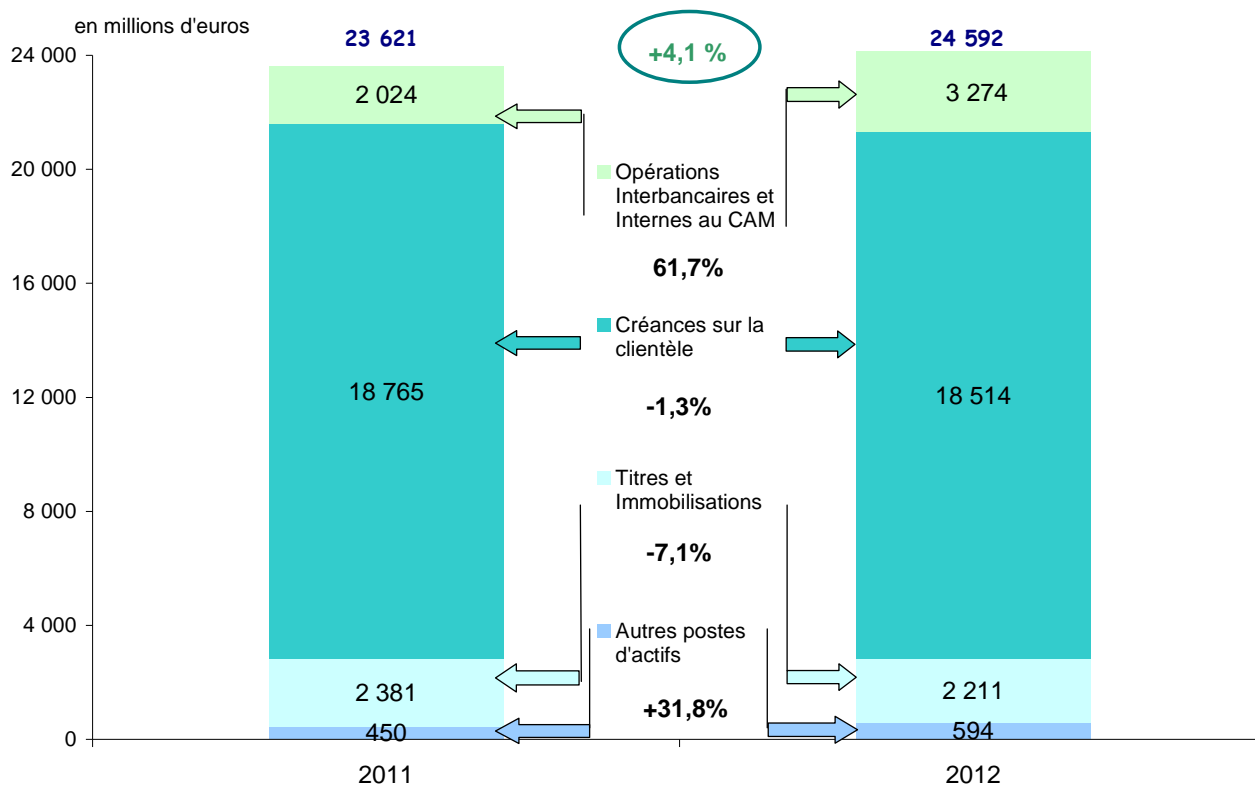
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. Comptes annuels sur base sociale

3.1. Le Bilan

En progressant de 4,1% par rapport à 2011, le total bilan atteint 24 592 millions d'euros en 2012.

3.1.1. L'Actif



□ Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 3 274M€.

▪ Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe Crédit Agricole S.A. (CA Titres, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 2 293M€ en 2012, en hausse de 1 158 M€ par rapport à 2011. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des placements en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. (+ 1 325 M€).

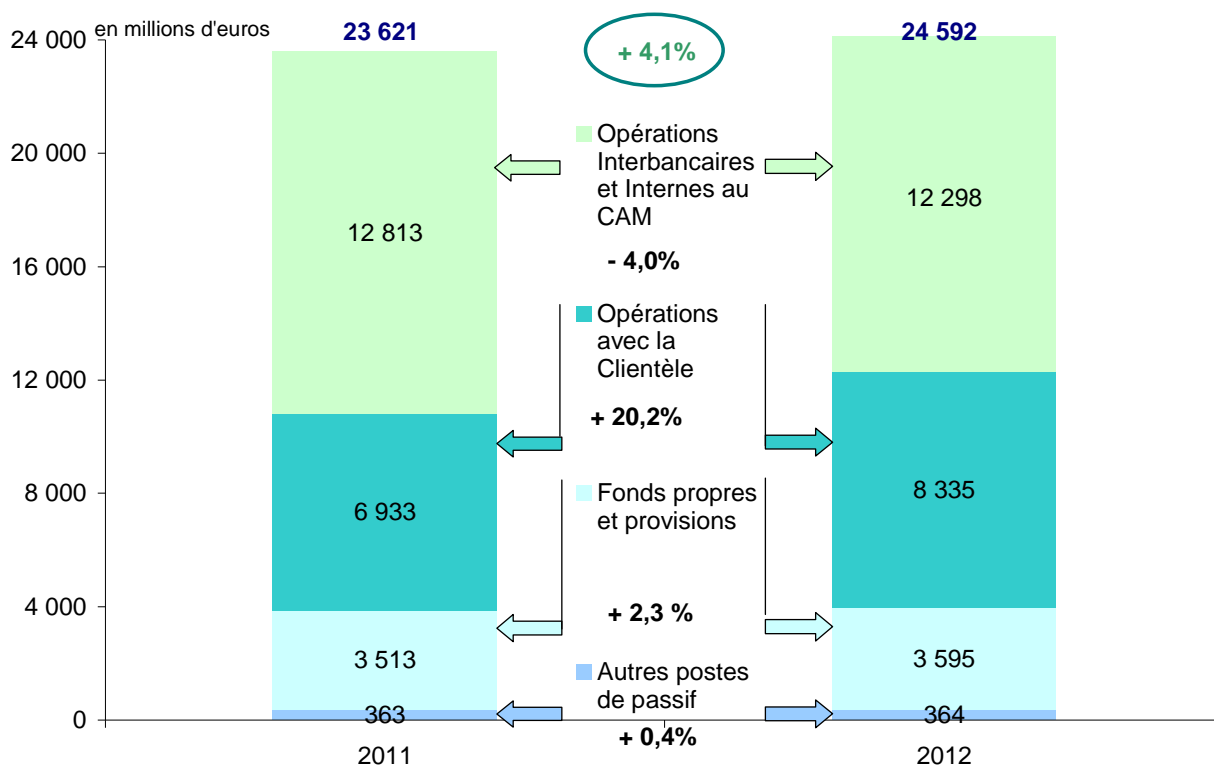
▪ Les encours de caisse, le solde des comptes Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2012 s'élève à 981 M€ contre 890 M€ en 2011, en hausse de 91 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de titres d'investissements Fonds d'Etat (+108 M€ en 2012).

□ En baisse de -1,3 %, les **Créances sur la clientèle** s'établissent à 18 514 M€ en 2012, soit 75% du total bilan.

Les crédits à l'habitat continuent leur croissance avec une hausse de +3,2% en 2012. Les crédits d'équipement ainsi que les crédits de trésorerie sont quant à eux en baisse en raison essentiellement d'une diminution des crédits hors territoire (prêts syndiqués).

- La catégorie des **Titres et immobilisations** est en baisse de -7,1% à 2 211 M€.
 - Les opérations de portefeuille représentent 661 M€. La baisse de 12,9 % par rapport à 2011 s'explique principalement par l'arrivée à échéance de titres obligataires et de BMTN souscrits.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées baissent de 4,5 % à 1 549 M€ en 2012 liés à la réduction de capital sur Belgium CA (48,15 M€).
- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 594 M€ en 2012, en augmentation de 143 M€ par rapport à 2011.

3.1.2. Le Passif



- ❑ Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 12 298 M€ sont en baisse de -4 %. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. Sur l'exercice 2012, l'encours des avances reçues de CA.sa a diminué de 9%.
- ❑ Les **Opérations avec la clientèle** et les Dettes représentées par un titre sont en hausse de + 20,2 % à 8 335 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 5 577 M€, en hausse de 18,2 %.
 - les titres émis par la Caisse régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de +24,6 % à 2 757 M€.

La bonne dynamique de l'activité collecte contribue au renforcement de la liquidité et à l'amélioration de notre ratio Crédit/Collecte qui passe de 152 % en 2011 à 141,6 % en 2012.

- ❑ Les **Fonds Propres et Provisions** atteignent 3 595 M€ et progressent de +2,3%, avec la décomposition suivante :
 - + 31 M€ de provisions, essentiellement liés à l'augmentation des provisions collectives crédits.
 - + 51 M€ sur les Capitaux propres après affectation des résultats.
- ❑ Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 364 M€.

3.2. Composition du capital social

	au 31/12/2011		au 31/12/2012	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818	52 185	17 109 818	52 185
Dont part du public	15 591 518	47 554	15 577 776	47 512
Dont part Predica	185 023	564	185 023	564
Dont part des Caisses Locales	581 406	1 773	581 406	1 773
Dont part du Crédit Agricole S.A.	11 287	34	11 287	34
Dont Auto détention	740 584	2 259	754 326	2 301
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Parts sociales	27 371 910	83 484	27 371 910	83 484
Dont part du public	395	1	395	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	27 371 505	83 483	27 371 505	83 483
Total	58 782 543	179 287	58 782 543	179 287

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse régionale Nord de France est de 179,3 millions d'euros.

En 2012, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI n'a pas été proposée.

Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

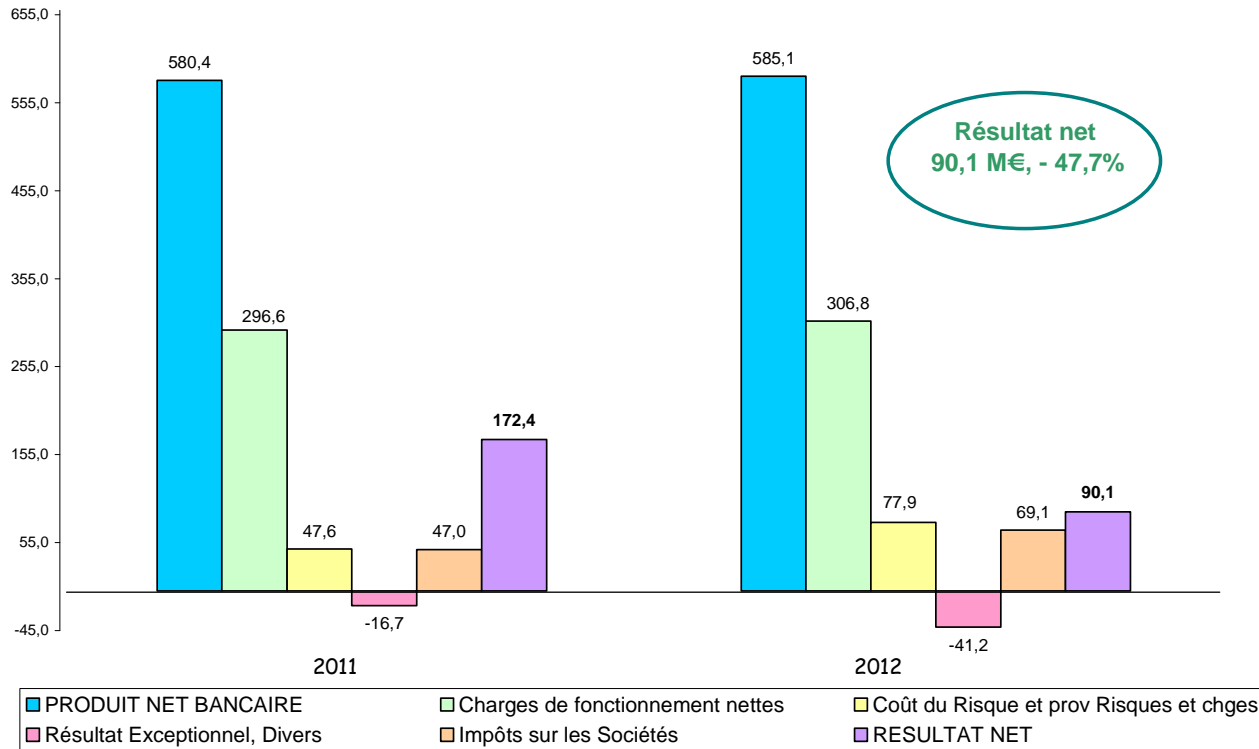
3.3. Le Hors-Bilan Social

HORS BILAN (en millions d'euros)	2011	2012
Engagements donnés	5 009	4 034
Engagements de financement	3 653	2 851
Engagements de garantie	1 345	1 167
Engagements sur titres	11	15
Engagements reçus	3 924	3 670
Engagements de financement	1 307	1 000
Engagements de garantie	2 605	2 663
Engagements sur titres	11	7

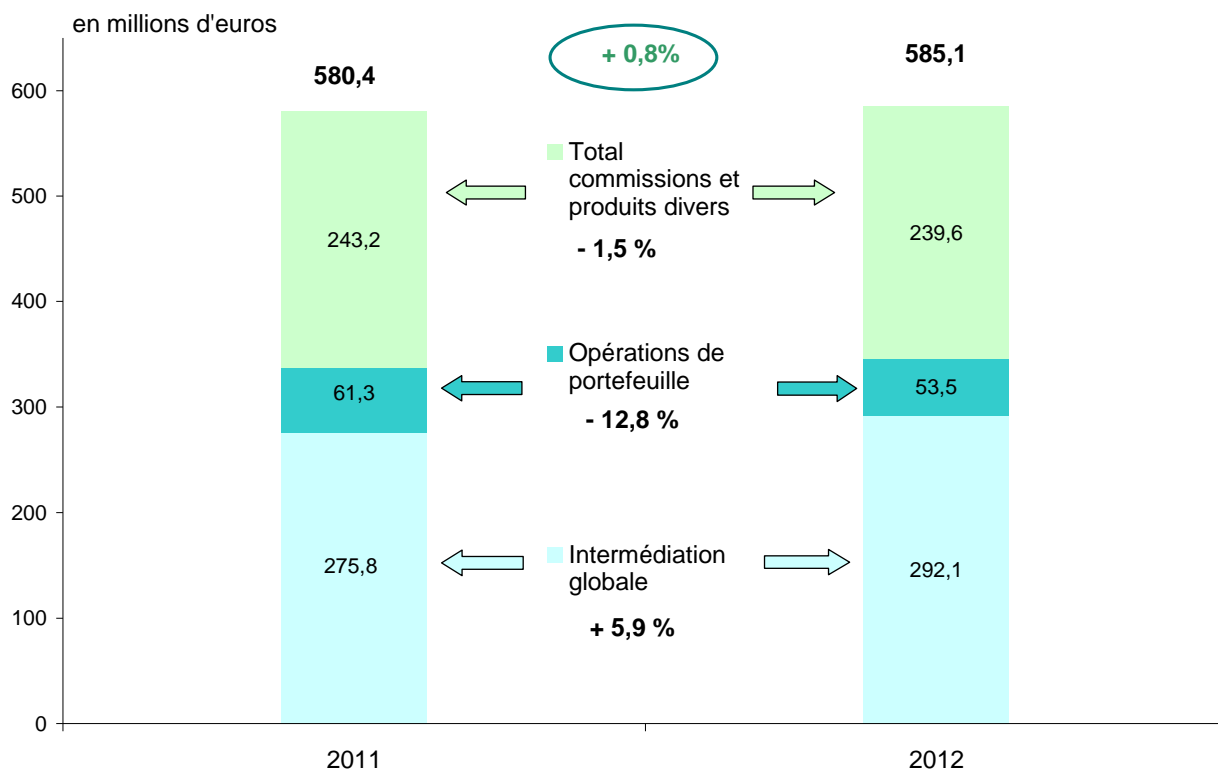
- Les **engagements donnés** baissent de -19,5% par rapport à 2011 et s'élèvent à 4 034 M€. Ils se décomposent en :
- 2 851M€ d'engagements de financement, en diminution de -21,9%.
 - - 300 M€ par rapport à 2011 sur les engagements en faveur d'établissements de crédit : un accord de refinancement avec Crédit Agricole S.A. d'un montant de 400 M€ n'a pas été renouvelé en 2012 tandis qu'un accord avec le Crédit Agricole de Belgique a été mis en place pour un montant de 100 M€ sur l'exercice 2012.
 - - 506 M€ par rapport à 2011 sur les engagements en faveur de la clientèle essentiellement liés à la baisse des plafonds de lignes Court Terme.
 - 1 167M€ d'engagements de garantie en baisse de 13 % par rapport à 2011.
- Les **engagements reçus** baissent de -6,5 % par rapport au 31 décembre 2011 et s'élèvent désormais à 3 670 M€. Ils intègrent :
- les engagements de financement, en baisse de -307 M€. Cette diminution s'explique essentiellement par des avances souscrites auprès de Crédit Agricole SA fin 2011 mais dont le départ est intervenu courant 2012.
 - les engagements de garantie, en hausse de +58 M€ à 2 663 M€ :
 - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 394 M€ en baisse de 26 M€ sur un an ;
 - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 269 M€, en augmentation de + 84 M€ par rapport à 2011.

3.4. Le Compte de Résultat Social

en millions d'euros



3.4.1. Le Produit Net Bancaire : 585,1 M€



Le PNB s'établit à 585,1 M€ en 2012 en progression de 0,8%.

- La **Marge d'Intermédiation Globale (MIG) : 292,1 M€** en hausse de 5,9 % par rapport à 2011.

Elle a bénéficié à la fois de la résistance de l'activité Crédit et de la croissance de la Collecte. Parallèlement, le coût de refinancement a diminué grâce à la baisse des taux et la diminution du coût de liquidité facturé par Crédit Agricole S.A. L'optimisation de l'utilisation de la limite de refinancement court-terme a également contribué à la progression de la MIG.

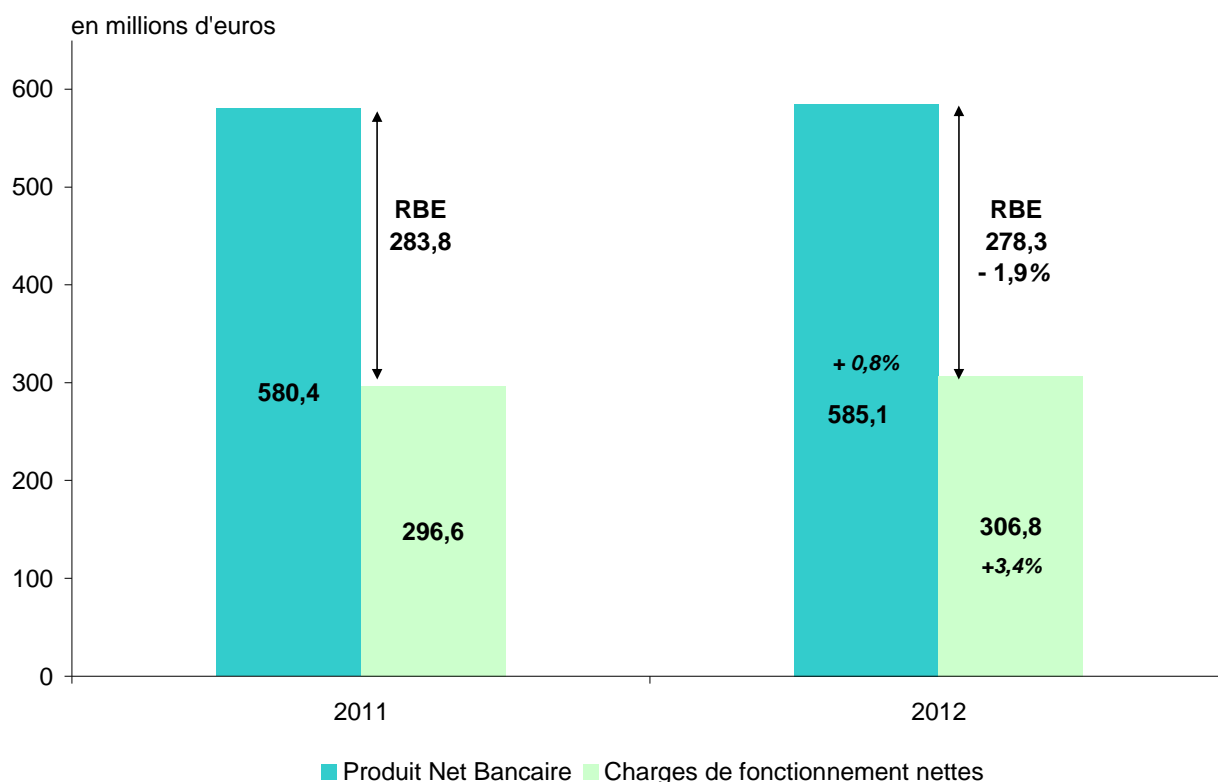
- Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 239,6 M€ se composent :
 - des **Commissions clientèles : 240,6 M€** en baisse de -1,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par des commissions crédits en retrait, la baisse d'activité sur valeurs mobilières (courtage, droits) liée à la désaffection de la clientèle pour la Bourse et à une moindre contribution de l'assurance décès invalidité, en raison d'une sinistralité (décès) accrue. Les commissions liées aux services progressent quant à elle de 4,7 % avec près de 10 000 nouveaux Comptes Services.
 - des **Marges diverses et produits accessoires : -1,0 M€** en variation de +0,6 M€ par rapport à 2011.

- Les **Opérations de portefeuille : 53,5 M€** en baisse de 12,8% en un an.

- La marge sur excédent de fonds propres s'établit à 45,2 M€ en progression de 32 M€ par rapport à 2011. Dans un contexte de reprise et de stabilisation sur les marchés financiers, la revalorisation du portefeuille titres est le facteur principal d'explication de cette évolution.
- La marge sur titres de participations et entreprises liées ressort à 8,3 M€, en baisse de -39,8M€. Elle a été grevée par l'absence de dividendes Rue la Boétie (24,3 M€ en 2011) et des intérêts versés par SNC Courcelles (-3,4 M€).

3.4.2. Le Résultat Brut d'Exploitation : 278,3 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de -1,9% à 278,3 M€.



Les charges de fonctionnement nettes augmentent de +3,4% par rapport à 2011 pour atteindre 306,8M€.

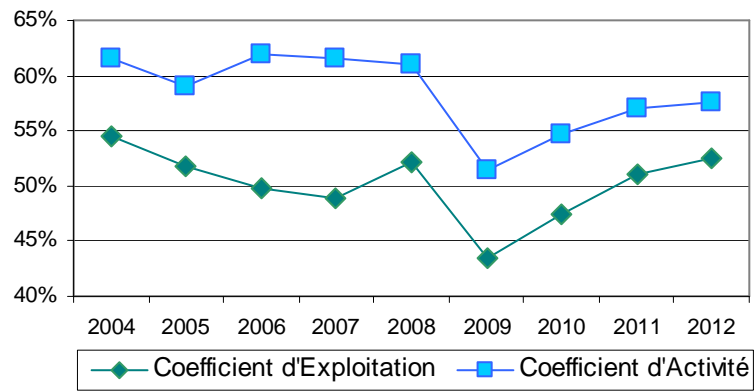
- Les **charges de personnel, à 168,1M€**, s'accroissent de 10,2 M€ par rapport à 2011 sous l'effet principalement de l'augmentation des taxes liées à l'intéressement et la participation ainsi que de la revalorisation des engagements retraites dans un contexte de baisse des taux.
- Les **Autres charges de fonctionnement nettes, à 138,7 M€**, sont stables par rapport à 2011.

La diminution des amortissements suite à la fin du programme de rénovation des agences de proximité permet de compenser le doublement de la taxe systémique intervenue sur l'exercice 2012.

- **Délai de règlement fournisseur.**

Au 31 décembre 2012, le poste fournisseur à payer représentait un montant total de 4,3 M€. Les factures échues, hors opérations internes, de plus de 60 jours représentent 67 K€.

Avec un alourdissement des charges de fonctionnement de 10,2 M€ et une hausse du PNB de 4,8 M€, le coefficient d'exploitation passe de 51,1% à 52,4% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 57% à 57,6%.



3.4.3. Le Résultat Net Social : 90,1 M€

En M€	2011	2012
Résultat Brut d'Exploitation	283,8	278,3
Coût du risque	-47,6	-77,9
Coût du risque crédit	-34,5	-53,4
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-16,7	-20,3
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	3,6	-4,2
Dotations nettes de reprises pour risques opérationnels et dépréciations diverses	0,0	1,3
Dotations nettes pour dépréciations diverses	-0,1	-1,4
Résultat net sur Actifs immobilisés	-16,7	-41,2
Impôts sur les sociétés	-47,0	-69,1
Résultat Net	172,4	90,1

□ Le **Coût du risque de contrepartie** ressort à 77,9 M€ en dégradation de 30,3 M€ par rapport à 2011. Sous l'effet de la dégradation de la conjoncture économique, le taux de Créances Douteuses et Litigieuses est passé de 2,18 % en 2011 à 2,58 % en 2012 (+0,40 points). Le taux de couverture par provisions spécifiques ressort à 58,5 % et le taux de couverture global (toutes provisions crédits) est de 82,8%.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de + 3,6 M€ liée à un renforcement de la provision collective générale.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) s'élèvent à 4,2 M€ en 2012 contre une reprise nette de 3,6 M€ en 2011, liée principalement à la régularisation de dossiers juridiques provenant de l'activité prescription immobilière.

□ On constate une **reprise nette pour risque opérationnel** de 1,3 M€ en 2012.

□ Les **dotations nettes pour dépréciations diverses** s'élèvent à 1,4 M€ et recouvrent des dépréciations de titres douteux.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à -41,2 M€** contre -16,7 M€ en 2011.

Il correspond pour l'essentiel à des dépréciations sur des participations et filiales de la Caisse régionale, dont en particulier :

- la *Financière Sang et Or* (titres et avances) détenant le Racing Club de Lens,
- la holding *Cam 62* pour laquelle la dépréciation est liée à un courtier en rachat de crédits (BC Finance) dont la cession est en cours,
- le pôle Nord De France Immobilier,
- la société *Sacam International*, portant des participations dans les filiales à l'international de Crédit Agricole S.A.

□ La **charge fiscale** est en hausse de 22 M€ en 2012 et s'établit à 69,1 M€. Deux éléments expliquent cette augmentation :

En 2011, la Caisse régionale avait bénéficié d'un boni fiscal faisant suite à la liquidation des GIE Roxanne et Savinien de Bergerac (7,3 M€).

Malgré un résultat courant avant impôt en retrait par rapport à 2011, la base fiscale progresse en raison de nombreuses charges non déductibles et d'un PNB en progression. L'IS 2012 s'accroît donc de 14,7 M€.

Après imputation de la charge fiscale, le **Résultat Net social 2012** s'établit à 90,1 M€, en baisse de -47,7%.

3.5. Affectation des Résultats

Les **comptes sociaux de l'exercice 2012** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 28 Janvier 2013. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2013, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 2,78%, soit 0,08479 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 0,60 euro **par Certificat Coopératif d'Investissement**.
- le paiement d'un **dividende** de 0,60 euro **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Répartition du résultat (en M€)	2011	2012	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	3,0	2,3	-22,3%
Dividendes aux CCI	19,7	10,3	-47,8%
Dividendes aux CCA	16,4	8,6	-47,8%
Réserves	133,3	69,0	-48,3%
Résultat Net	172,4	90,1	-47,7%

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2009	2010	2011
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,1186	0,1031	0,1092
Evolution du dividende des CCI	1,25	1,30	1,15
Evolution du dividende des CCA	1,25	1,30	1,15

valeurs exprimées en euros

3.6. Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse régionale Nord de France compte **17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29,11% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2012.

Pour l'exercice 2012, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **0,60€** par titre, contre 1,15 € versé l'an dernier.

en euros	au 31/12/2011			au 31/12/2012		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818	52 184 945	29,11%	17 109 818	52 184 945	29,11%
Dont Auto détention	740 584	2 258 781	1,26%	754 326	2 300 694	1,28%

Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

en euros	ACHAT en 2011	ACHAT en 2012
Nombre de Titres	91 378	16 173
Cours moyen	19,03	13,32
Frais de négociation y compris TVA	4 157,73	515,38
Montant total	1 742 655	216 019

en euros	VENTE en 2011	VENTE en 2012
Nombre de Titres	-	-
Cours moyen	-	-
Frais de négociation y compris TVA	-	-
Montant total	-	-

Titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

en euros	ACHAT en 2011	ACHAT en 2012
Nombre de Titres	336 632	483 294
Cours moyen	17,66	13,26
Montant total	5 945 617	6 409 951

en euros	VENTE en 2011	VENTE en 2012
Nombre de Titres	343 243	485 725
Cours moyen	17,29	13,02
Montant total	5 934 515	6 324 581

Depuis le début de l'année, le cours le plus bas s'est établi à 10,53 euros le 5 Décembre 2012 et le cours le plus haut s'est élevé à 16,85 euros le 10 Février 2012.

Le cours au 31 décembre 2012 s'établit à 12,06 euros. Sur cette base, le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement annuel pour les porteurs de 4,98 %**.

Au 31 décembre 2012, 707 735 titres ont été rachetés par la Caisse régionale au titre du programme de rachat et 46 591 au titre du contrat de liquidité.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

3.7. Les chiffres-clés

	2012	2011	2010	2009	2008
CAPITAL					
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	179 287	179 287	179 287	175 734	173 592
Nombre de parts sociales	27 371 910	27 371 910	27 371 940	26 730 905	26 730 915
Nombre de CCI	17 109 818	17 109 818	17 109 818	16 586 140	15 883 673
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)					
Produit net bancaire	585 117	580 361	609 969	679 543	533 093
Impôts sur les bénéfices	69 059	47 043	80 532	96 396	38 473
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5	2 143	7 306	6 933	4 970
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	90 135	172 372	202 401	196 980	179 414
Résultat distribué (1)	21 167	39 111	43 656	41 780	41 399
RESULTAT PAR TITRES (en euros)					
Parts sociales, CCI ET CCA					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,53	2,93	3,44	3,42	3,15
PERSONNEL (en milliers d'euros)					
Effectif moyen (hors intérimaires)	2 512	2 555	2 553	2 498	2 515
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement) (2)	97 967	100 654	102 920	111 042	107 385
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	70 133	57 292	60 293	56 524	52 013
RATIO DE RENTABILITE					
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	3,30%	6,43%	7,93%	8,28%	8,09%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,37%	0,73%	0,90%	0,91%	0,91%

(1) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 16 Avril 2013

(2) L'intégralité de la refacturation est affectée sur la masse salariale.

4. Comptes annuels sur base consolidée

4.1. Activité des Filiales et Participations

4.1.1. Les Participations

- La part d'intérêt de la Caisse régionale est passée à 37,83% à 35,3% dans le **Crédit Agricole de Belgique**, au titre de sa réduction de capital.
- Conformément aux accords prévus, au cours du 1^{er} trimestre 2012, la Caisse régionale a renforcé sa participation dans le groupe la Voix du Nord qui passe ainsi de 25% à 25,21% dans **Voix du Nord Investissement**.
- Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale Nord de France a augmenté sa part de détention dans la société **Nord Capital Investissement** en participant à une augmentation de capital ; passant de 93,76% à 95,47% des parts de détention.

4.1.2. Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 258 959 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 70 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent près de la moitié du capital de la Caisse régionale Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse régionale;
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas de Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement des aides au développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relais entre l'association Point Passerelle et les personnes victimes d'un accident de la vie, que cette association peut aider.

Les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Nord de France sont au nombre de 70. Au 31 décembre 2012, la somme de leurs résultats atteint 6,4 M€.

□ Le pôle Belgique

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 84% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse régionale Nord de France (45%), la Caisse régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole S.A. (10%).

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Il consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

Le 1^{er} Juillet 2011, le Crédit Agricole de Belgique (CAB) a intégré le réseau Centea. Dans cette perspective, CAB avait réalisé une augmentation de capital de 250 M€ à laquelle la SAS Belgium CA a participé en totalité portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale à 37,83%.

Au cours de l'année 2012, le Crédit Agricole de Belgique a procédé à une réduction de capital portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale à 35,30%

□ **Le capital investissement**

▪ **Nord Capital Investissement**

Il s'agit d'une société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Suite à une augmentation de sa prise de participation en 2012, la Caisse régionale détient désormais 95,47% des parts. Le résultat net social de NCI s'élève à 2M€ au 31 décembre 2012.

□ **La presse**

▪ **Voix du Nord investissement**

En février 2011, le Groupe La Voix du Nord et le Crédit Agricole Nord de France ont conclu un partenariat stratégique comportant une prise de participation de la Banque dans le groupe de presse ainsi que le développement de synergies industrielles au service de leurs clients respectifs. Les accords, concrétisés par une prise de participation dans La Voix du Nord Investissement (holding de contrôle du Groupe La Voix du Nord), prévoyaient que cette participation au capital pourrait être augmentée dans les 5 ans à venir, de manière progressive et optionnelle, jusqu'à atteindre 35 % du Groupe La Voix du Nord. Elle en détenait 25% en 2011 et détient actuellement 25,21%.

Le résultat net social de Voix du Nord investissement est bénéficiaire de 0,2 M€ au 31 décembre 2012.

□ **Le pôle Immobilier**

➤ **Les activités de gestion immobilière**

▪ **SAS NDFI**

La SAS NDFI détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de -7,1 M€ au 31 décembre 2012.

○ **SAS NSIF**

Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a créé la SAS NSIF (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par NDFI. Cette nouvelle société porte des agences MSI. La part de détention de la Caisse régionale est de 100%. Son résultat net social est de -1,6 M€ au 31 décembre 2012.

○ **Imm-Nord**

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI. Son résultat net social est de -2,4 M€ au 31 décembre 2012.

○ **Caryatides Finance**

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de 19K€ au 31 décembre 2012.

○ **Arcadim**

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de - 3,1 M€ au 31 décembre 2012.

➤ **Les activités de foncière**

▪ **La Foncière de l'Erable**

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Elle détient désormais les SCI Euralliance, Crystal Europe et Quartz Europe. Son résultat net social est de 4,7M€ au 31 décembre 2012.

○ **SCI Euralliance**

La SCI Euralliance détient un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m². Elle est consolidée à 100% par la Caisse régionale. A fin 2012, son taux d'occupation est de 100%. Son résultat net social est de 1,5 M€ au 31 décembre 2012.

- **SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m². Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2012, son taux d'occupation est de 87%. Son résultat net social est de 0,2M€ au 31 décembre 2012.

- **SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m². Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2012, son taux d'occupation est de 86%. Son résultat net social est de -0,1 M€ au 31 décembre 2012.

- **Les activités de promotion**

- **Nacarat**

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 30,8 % par le Crédit Agricole Nord de France et à 69,2% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 9,4 M€ au 31 décembre 2012.

4.2. Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2012 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord de France regroupent la Caisse régionale Nord de France, ses 70 Caisses Locales, ses filiales : le pôle Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital investissement avec Nord Capital Investissement (ex-SA Participex), le pôle Presse avec la Voix du Nord investissement ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la Foncière de l'Erable, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la SAS NDFI, Immnord, Arcadim, Caryatides Finance, la société Nacarat et désormais la société Nouveau Siècle Immobilier Finance.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France au 31 décembre 2012** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Methode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
CL NORD DE FRANCE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NORD DE FRANCE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	35,3%	22,5%	35,3%	35,3%
SAS IMMNORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	95,5%	93,8%	100,0%	95,5%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
Voix du Nord Investissement	Equivalence	25,2%	25,2%	25,2%	25,2%
SAS NS Immobilier Financier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse régionale.

4.3. Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 32 457 M€, en progression de 2,8% par rapport à 2011.

4.3.1. L'Actif

ACTIF (en M€)	2011	2012	Evol 2012/2011
Caisses, banques centrales, CCP	254	418	64,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	216	273	26,4%
Instruments dérivés de couverture	19	16	-14,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 705	2 372	-12,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	26 601	27 437	3,1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	325	417	28,3%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	458	450	-1,8%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	492	617	25,4%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	428	388	-9,4%
Ecart d'acquisition	79	69	-12,2%
Total Actif	31 577	32 457	2,8%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils progressent de 57 M€ dont 51M€ liés à la Caisse régionale suite notamment à des reclassements de titres en juste valeur. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les variations en juste valeur des dérivés de transaction.

✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils baissent de 333 M€ dont -54M€ liés à la Caisse régionale et -265M€ liés au Crédit Agricole de Belgique. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.

✓ **Les prêts et créances sur les établissements de crédit et à la Clientèle** progressent de 3,1%. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation des placements en blanc de la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. tandis que les encours de crédits à la clientèle sont en repli.

✓ **Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**: + 92 M€ dont 28M€ pour le Crédit Agricole de Belgique et 63M€ pour la Caisse régionale sur la macro-couverture des crédits.

✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste baisse de 40 M€.

✓ **Les écarts d'acquisition**: -10 M€ liés à la dépréciation de 6,6M€ du goodwill de la filière immobilière et d'une diminution de 3M€ du goodwill du crédit Agricole de Belgique suite à la baisse du pourcentage d'intérêt.

4.3.2. Le Passif

PASSIF (en M€)	2011	2012	Evol 2012/2011
Banques centrales ,CCP	0	0	ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	888	883	-0,6%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	23 352	23 497	0,6%
Dettes représentées par un titre	2 863	3 459	20,8%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	487	485	-0,4%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	823	815	-1,0%
Capitaux propres part du Groupe	2 955	3 075	4,1%
Intérêts des minoritaires	209	243	16,0%
Total Passif	31 577	32 457	2,8%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature** : ils sont en légère baisse de 5 M€ en 2012 par rapport à 2011. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés émis par la Caisse régionale.

✓ **Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle** : ils progressent de 0,6%. Les dettes envers la clientèle de la Caisse régionale progressent de +18,2% minoré par une baisse des dettes sur Etablissements de Crédit.

✓ **Les dettes représentées par un titre** : +596 M€ par rapport à 2011 essentiellement liés à l'activité de refinancement de la Caisse régionale (augmentation de l'encours de CDN et restructuration de BMTN).

✓ **Les capitaux propres part du Groupe**: ils augmentent de 120 M€ entre 2011 et 2012, essentiellement du fait de l'augmentation des réserves.

4.4. Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2011	2012	Evol 2012/2011
PRODUIT NET BANCAIRE	776,4	665,8	-14,2%
Charges de fonctionnement	-433,3	-470,0	8,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	343,1	195,8	-42,9%
Coût du Risque	-66,5	-91,7	37,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	276,5	104,1	-62,4%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	3,0	4,5	49,5%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,2	0,6	ns
Ecart d'acquisition	-0,1	-6,7	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	280,6	102,4	-63,5%
Impôts sur les Sociétés	-78,3	-53,5	-31,7%
Resultat net sur activités abandonnées	0,0	0,0	ns
RESULTAT NET	202,3	49,0	-75,8%
Intérêts minoritaires	-7,4	-10,5	41,9%
RESULTAT NET Part du Groupe	194,8	38,5	-80,3%

En 2012, le produit net bancaire du groupe est en baisse à 665,8 M€ (-14,2%). Parallèlement, les charges de fonctionnement augmentent de 8,5%.

Les différentes principales composantes de l'évolution du PNB (-110,6 M€) sont les suivantes :

- -145,8 M€ liés à la Caisse régionale Nord de France. La baisse du PNB de la Caisse s'explique principalement par la variation de valorisation des titres de dettes en juste valeur du fait du resserrement des spreads de crédits, la dépréciation durable de certains titres de participations (SAS Rue La Boétie, Sacam International, Financière Sang et Or) ainsi que l'absence de dividende Crédit Agricole S.A.
- +26,2 M€ liés au Crédit Agricole de Belgique.

La hausse des charges de fonctionnement de +8,5% provient pour la majeure partie du Crédit Agricole de Belgique (+24,6 M€), en lien avec l'intégration du réseau Centea au 1^{er} juillet 2011.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation diminue de 62,4 % à 104,1 M€.

Le coût des risques de contreparties et opérationnels est en progression de 37,9% par rapport à 2011 à 91,7M€, essentiellement du fait de la hausse du coût du risque de la Caisse régionale (32,6M€).

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 4,5 M€ en 2012 ; ils proviennent de l'intégration en 2012 du palier de Nacarat (0,9M€), du résultat de Voix du Nord Investissement (0,6 M€).

La dépréciation d'écart d'acquisition s'établit à -6,7M€ liés à la perte de valeur de la SAS NDFI et de la SARL Arcadim.

Enfin, à -53,5 M€, l'impôt sur les sociétés est en baisse de 31,7%.

Le Résultat Net Part du Groupe diminue de 80,3% sur un an à 38,5 M€.

4.5. La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2011	2012	Evol 2012/2011
Pôle Bancassurance France	186,1	31,8	-82,9%
Caisse Régionale Nord de France	183,8	29,0	-84,2%
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	172,4	90,1	-
dt retraitements IAS et Consolidation	11,4	-61,2	-
Caisses locales NDF	2,3	2,8	21,8%
Pôle Capital Investissement	0,3	-0,4	ns
Nord Capital Investissement (Ex Participex SA)	0,0	-0,4	-
Vauban Finance	0,3	0,0	-
Pôle Belgique	13,6	15,1	11,3%
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,3	-0,2	-34,7%
SA Crédit Agricole (Belgique)	13,9	15,3	10,4%
Pôle Presse	0,0	0,6	ns
Voix Nord Investissement	0,0	0,6	-
Pôle Immobilier	-5,2	-8,7	69,0%
Foncière de l'Erable	-3,8	0,0	-
SCI Euralliance	1,5	1,5	-
SCI Crystal Europe	0,3	0,2	-
SCI Quartz Europe	-0,2	-0,1	-
Nacarat	2,9	3,8	-
SAS NDFI	-0,6	-4,6	-
Arcadim	-3,8	-5,7	-
Immord	-1,6	-2,4	-
Caryatides Finance	0,0	0,0	-
NS Immobilier Finance	0,1	-1,6	-
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	194,8	38,5	-80,3%

Il convient de rappeler que l'année 2011 a été marquée par l'acquisition de CENTEA et par la cession de la SAS Créer et de l'absorption de Vauban Finance par NCI.

□ Le pôle bancassurance en France

Ce pôle voit baisser son résultat de 82,9% lié à la baisse du résultat IFRS de la Caisse régionale Nord de France de 154,8M€ par rapport à décembre 2011(Cf. supra).

Le résultat des Caisses Locales augmente en année mobile (0,5M€). Cette progression est essentiellement due au développement du sociétariat. Les Caisses Locales contribuent à hauteur de 7% au résultat du groupe.

□ Le pôle Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique a procédé à une réduction de capital par remboursement d'actions C à hauteur de 125 M€ portant ainsi le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale Nord de France à 35,3%.

La contribution du Pôle Belgique augmente de 1,5M€.

□ Le pôle Capital Investissement

En baisse par rapport à 2011, la participation de ce pôle au résultat représente -0,4M€ en décembre 2012. Ce dernier voit ses charges de fonctionnement augmenter de 0,5M€ à fin décembre 2012.

□ Le pôle Presse

Constitué de la Voix du Nord Investissement, ce pôle contribue à hauteur de 2% au résultat du Groupe Nord de France avec un résultat consolidé de 0,6M€ au 31 Décembre 2012.

□ **Le pôle Immobilier**

Le résultat du pôle immobilier enregistre une perte de 8,7 M€ en 2012, soit une baisse de 3,6M€ par rapport à 2011.

Le groupe Foncière de l'Erable, constitué de Foncière de l'Erable, et des SCI Quartz, Crystal et Euralliance, contribue à hauteur de 1,7M€ au résultat consolidé du Groupe Nord de France contre -2,2M€ en 2011. Cette progression s'explique par une augmentation des résultats de cession de biens immobiliers (+2M€) et par une baisse des dépréciations sur immeubles.

Dans un contexte de marché immobilier perturbé, le pôle NDFI contribue à hauteur de -13,7M€ en 2012 (contre -5,9M€ en 2011), liés à une dépréciation de l'écart d'acquisition de 6,6 M€ en 2012 (contre 0,6M€ en 2011).

La société Nacarot voit, quant à elle, son résultat progresser de +0,9 M€ en année mobile.

5. La gestion des risques encourus par le Groupe

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle III » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini, pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.

La surveillance des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de placement, de refinancement et de couverture.

5.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

5.1.1. Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

la banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,

la banque Grande Clientèle : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La politique crédit présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques. Sur le marché de

l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations. Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critères personnels, critères financiers, critères économiques, critères patrimoniaux et critères juridiques. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

Marché des Entreprises

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière. Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne (Bâle 2) et externe (Banque de France) de la contrepartie, ainsi que des éléments sectoriels,
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, la localisation géographique, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation. »

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution suivants :

FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;

OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME ;

CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

5.1.2. Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux estimés au travers de l'outil OCE.

Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à l'outil Arpège pour le calcul des ratios.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard dans l'outil Arpège (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM traité en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire.

5.1.3. Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixé ses propres **limites de risques**, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- une limite globale d'encours crédit qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio Crédits sur Collecte (selon la définition du groupe) inférieur à 160% avec un premier niveau d'alerte à 150%,
- des limites globales sectorielles qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, les Professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques dont les crédits structurés,
- des limites individuelles de risque par contrepartie déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées,
- des limites d'exposition par classe de notation pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, défauts, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Processus de gestion des risques

Sur la banque de Détail

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques. Enfin, cette unité réalise, dans chacun des 24 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la banque Grande Clientèle

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter de façon hebdomadaire et mensuelle les situations les plus sensibles

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales. En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur les syndications, les professionnels de l'immobilier et les financements à effet de levier (LBO, FSA).

Un Comité des Risques se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directions de marchés, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents, d'un représentant de la Direction Financière, ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique. Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions.

En fonction des informations qui lui sont apportées :

il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),

il peut adapter les procédures de la Caisse régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,

il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,

il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

5.1.4. Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, sont considérées comme douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six pour les prêts habitat et les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),

en cas de procédures contentieuses, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

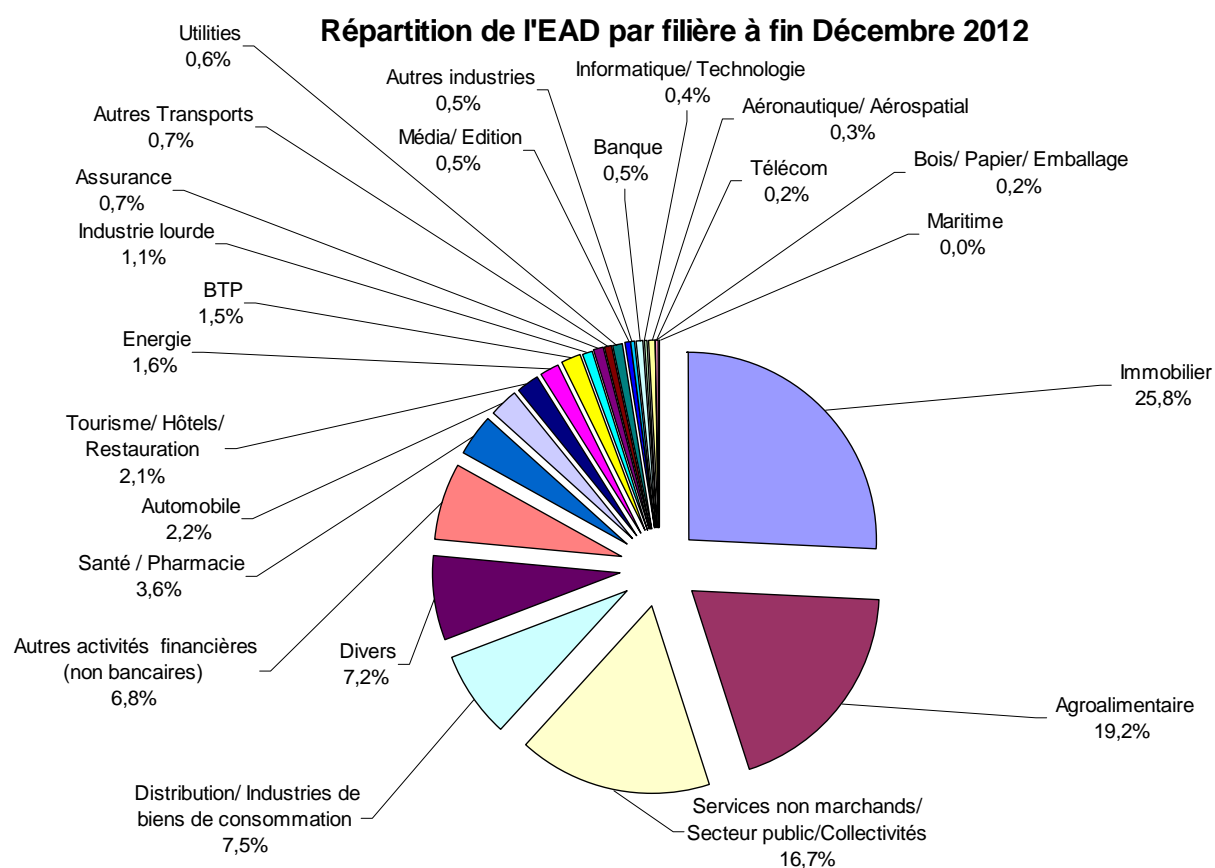
Au 31 Décembre 2012, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 484.7 M€ contre 413.7 M€ au 31 décembre 2011, en hausse principalement sur les marchés des Collectivités, des Entreprises et des Particuliers.

Le taux de CDL s'affiche à 2,58 % contre 2,18% au 31 décembre 2011.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 58,50% contre 63,05% au 31 décembre 2011, en raison d'un provisionnement adapté mais imposant un moindre taux de couverture sur le marché des Collectivités.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une provision générale crédits dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole S.A. Au 31 Décembre 2012, cette provision s'élève à 117,9 M€ comparativement à 97,6 M€ au 31 décembre 2011.

Diversification par filière d'activité économique (données de la Caisse régionale seule) : 11 Mds€

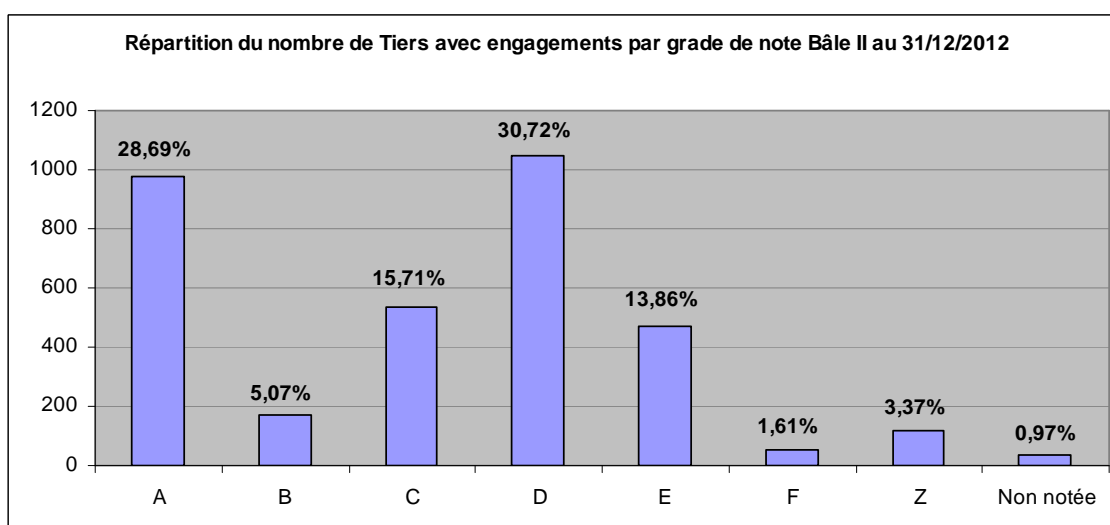
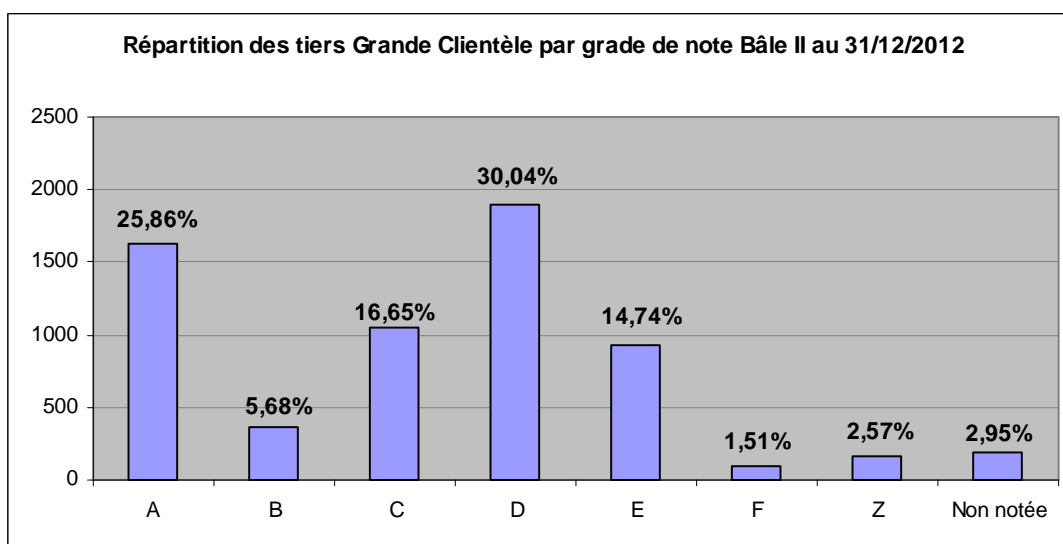


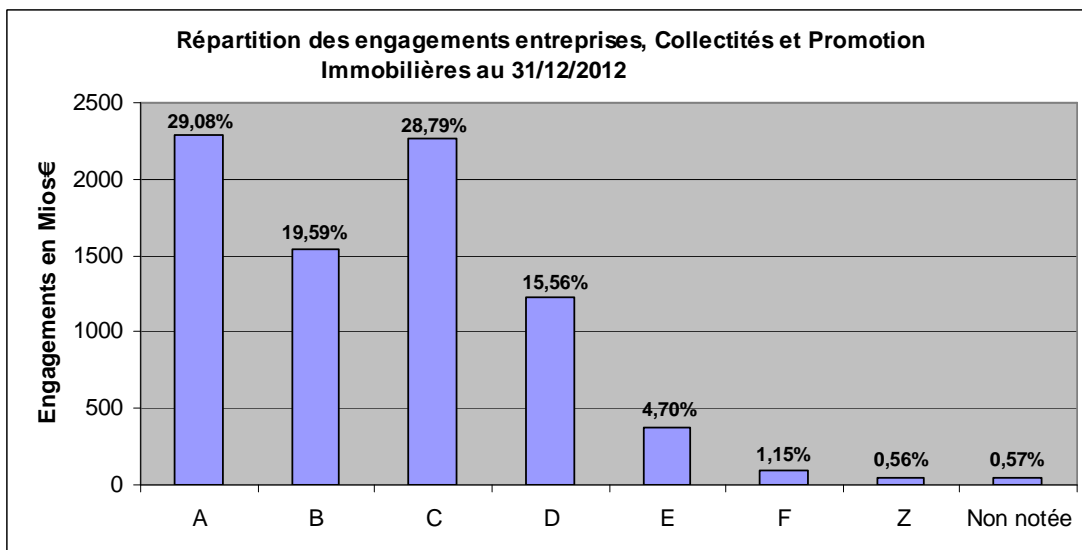
EAD : Exposition au moment du défaut

Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

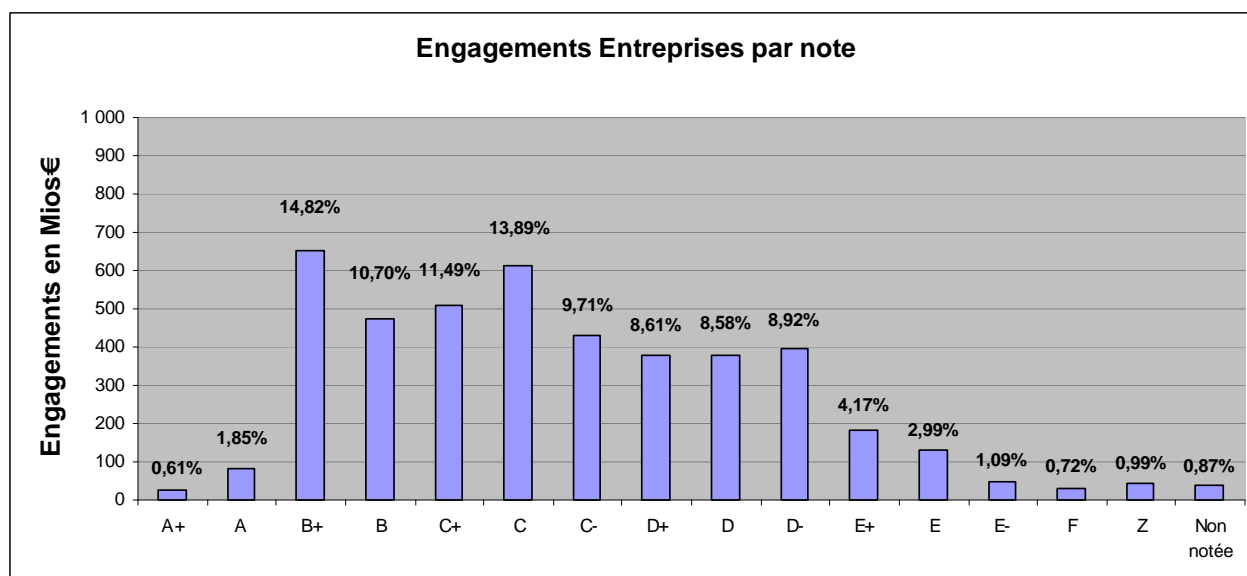
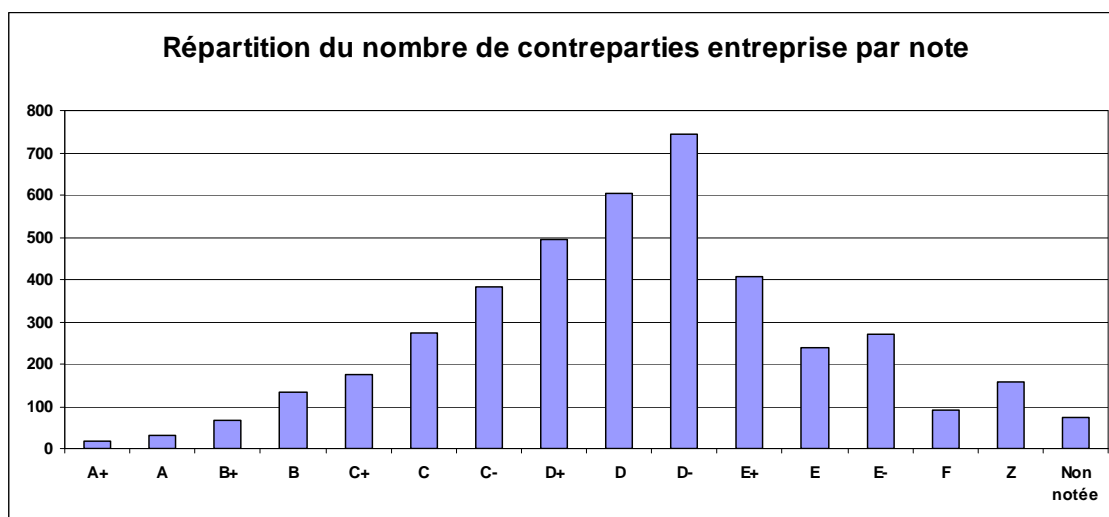
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des contreparties Entreprises, Administrations et Collectivités Publiques, et Promotion Immobilière. Au 31 Décembre 2012, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,43% des encours portés par la Caisse régionale, hors Banque de Détail.

Répartition du nombre de contreparties/tiers et des engagements grande clientèle (entreprises, collectivité et promotion immobilière) par grade de note, au 31 Décembre 2012: 7,9 Mds€ d'engagements bilan et hors-bilan





Répartition du nombre de contreparties / tiers et des engagements du segment Entreprises par grade de note, au 31 Décembre 2012 : 4,4 Mds€ d'engagements bilan et hors-bilan



5.1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour 2013

Dans le Nord Pas-de-Calais, les défaillances d'entreprises ont augmenté de +4,3% en 2012 pour atteindre 3 458. Il faut noter que le rythme s'est accéléré au cours du 4^{ème} trimestre 2012 avec 917 défaillances soit une progression de +16,8% comparativement à la même période en 2011. Ces défaillances peuvent affecter de grosses PME avec un impact significatif sur l'emploi. Dans ce contexte, la Caisse régionale poursuivra sa politique d'anticipation des difficultés de ses clients le plus en amont possible afin de pouvoir les accompagner, dans le respect des règles prudentielles qui s'imposent à elle.

5.2. Risques financiers

Le contrôle des risques financiers du Groupe Crédit Agricole est structuré à deux niveaux distincts et complémentaires :

au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,

au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre du placement de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne. Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marché et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Outre la Direction Générale, le Comité Financier est composé du Directeur Financier, du Directeur des Risques et du Contrôle permanent, du Directeur des Financements des Marchés de Proximité, d'un Directeur Commercial, du Responsable du Pôle Comptable, du Responsable du Contrôle de Gestion & Pilotage Financier, des Responsables de la Trésorerie et du Middle Office.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés. La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du Pôle Comptable, lui-même rattaché au Directeur Financier.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré, 1^{er} niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risque (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour validation au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui dispose ainsi d'une connaissance de l'ensemble du dispositif de contrôle.

5.2.1. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le spread de crédit, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La gestion des risques de marché a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marché afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole S.A. et les limites internes validées par le Conseil d'Administration. La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle nécessaire pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte de niveau Direction Générale et Comité Financier est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale ; un deuxième seuil d'alerte de niveau Conseil d'Administration est enclenché dès l'atteinte de 95% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée afin de mesurer les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

5.2.1.1. Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress. La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation (trading).

La *Value at Risk* ou VaR

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la Value at Risk (VaR). Pour le périmètre du portefeuille Titres (hors titres d'investissement), la Caisse régionale utilise le modèle de calcul de VaR de l'outil e-VaRisk, développé pour le Groupe Crédit Agricole S.A. par sa filiale Amundi Asset Management. Pour les produits complexes (swaps déclassés, BMTN émis en

JVO et swaps de couverture de ces BMTN, produits structurés en portefeuille d'investissement et produits structurés en portefeuille de placement non gérés par e-VaRiks), la VaR est calculée par CACEIS dans l'outil BarraOne.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR au minimum mensuellement, à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%. Le modèle de VaR de l'outil e-VaRisk est fondé sur un modèle paramétrique. ; celui de CACEIS est fondé sur un modèle historique.

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres et les produits complexes s'élève à 20,1 M€ au 31 décembre 2012.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. L'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature, par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les *stress scenarii*

Consciente des limites de ce modèle, la Caisse régionale utilise également des scenarii de stress appliqués au portefeuille de placement de titres. Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;

les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;

les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Une limite globale de perte est définie, et un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la CR Nord de France applique aux portefeuilles de placement et de transaction le scénario catastrophe défini par le Groupe en mars 2011. Ce nouveau scénario prend en compte les variations des paramètres de marché survenues lors des crises récentes (*subprime*, faillite de *Lehman*, crise des dettes souveraines). Un scénario catastrophe consolidé sur les différents engagements de la Caisse régionale (BMTN structurés, immobilier...) est également calculé.

L'impact en stress scenario au 31/12/2012 s'élève à -78.4 M€ (en prenant uniquement les actifs enregistrant des pertes).

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale. La Caisse régionale n'a plus d'opération de couverture du portefeuille actions depuis mars 2011.

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 22,9 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 23,8 M€.

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève à 53,4 M€ représentant un stock de moins value latentes de -6,7 M€.

Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a activé à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008. Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et / ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe,
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale,
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 31 décembre, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

En 2012, dans le cadre du programme de rachat, 754 326 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 12,6 millions d'euros.

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés. Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

En 2012, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

5.2.1.2. Risques particuliers induits par la crise financière

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale ne détient plus de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), le dernier étant arrivé à échéance au 30 décembre 2012 et remboursé au pair.

5.2.1.3. Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour 2013

La Caisse régionale a réduit son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 85% des excédents de fonds propres.

Au regard de l'application des normes Bâle III, la Caisse régionale adoptera une politique de constitution progressive de réserve de titres éligibles HQLA en vue du respect du futur ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) applicable au 1er janvier 2015.

La Caisse régionale continuera sa politique de gestion extinctive de certains produits complexes (portefeuille ramené à une valeur comptable de 117,6 M€ au 31 décembre 2012, garanti à échéance par des établissements de crédits européens à hauteur de 55 M€). Enfin, la Caisse conserve à son passif 150 M€ de nominal de BMTN soumis aux variations de juste valeur en norme IFRS au titre du spread de crédit de Crédit Agricole S.A.

5.2.2. Gestion du bilan

5.2.2.1. La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque mois et présentées trimestriellement en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger d'une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. Cette couverture est composée de 4 787 M€ de swaps et de 1 111 M€ de CAP en notionnel au 31 décembre 2012.

Le suivi du risque de taux se fait chaque mois par la méthode des gaps à taux fixe et synthétique. L'outil utilisé est le logiciel *Cristaux 2* diffusé par Crédit Agricole S.A. Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA SA. :

Limite en VAN : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudeniels. Au 31 décembre 2012, l'impact en VAN défavorable pour un choc de + 200 bps s'établit à -11 M€, soit 4% de la limite fixée à 313 M€.

Limite en GAP : Limite de concentration en gap sur 10 ans < 5% du PNB d'activité budgété années 1 et 2 ; < 4% du PNB d'activité budgété années 3 à 10. Au 31 décembre 2012 :

en MEUR	A1 glissante	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gap synthétique en EUR (libellé en EUR)	- 1 265	- 482	0	151	302	567	68	- 315	- 105	174
Limite Gap synthétique en EUR (libellé en EUR)	1 320	1 320	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Dépassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sur 2013, la Caisse régionale est exposée favorablement à un contexte de taux court terme bas. Sa position devient globalement neutre sur les années 2015 et 2016. A compter de 2017, la Caisse Régionale présente une exposition favorable à la hausse des taux d'intérêts.

5.2.2.2. La gestion du risque structurel de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

5.2.2.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

l'arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;

l'instruction de la Commission bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n°88-03, n°88-10 et n°89-03.

Le coefficient de liquidité standard est calculé mensuellement sur base sociale. Au 31 décembre 2012, ce coefficient est de 127%

La gestion du risque de liquidité s'appuie également sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole S.A. qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

le risque d'illiquidité

le risque de concentration des échéances

le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le risque d'illiquidité est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois, fixée à 2 556 M€ au S2 2012). L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le pilotage du risque de liquidité à moyen long terme s'appuie sur la mesure et l'encadrement du risque de concentration des échéances et du risque de prix de la liquidité. Les besoins de liquidité à moyen long terme se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Deux limites d'encadrement sont définies :

une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette MLT, semestre par semestre, fixée à 2.5% des encours de crédits de la Caisse régionale au démarrage de la Convention de liquidité et revue semestriellement sur la base de la consommation constatée de la liquidité au niveau du Groupe,

une limite du risque de prix de la liquidité fixée à 7.5% du PNB annuel de la Caisse régionale.

De plus, des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement. Au 31 décembre 2012, les limites sont les suivantes :

Limites de refinancement par avance globale : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de Crédit Agricole S.A.

Limites de refinancement de marché :

Emission de Titres de Créances Négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 800 M€ de BMTN subordonnés

Dans le cadre de sa Limite de refinancement Court Terme, la Caisse Régionale a diversifié ses ressources par des émissions de CDN et des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. Avec une stratégie d'optimisation du coût de son refinancement moyen et long terme, la Caisse régionale a profité d'avances dites spécifiques (CRH, Covered bonds...) et remboursé par anticipation des avances globales auprès de Crédit Agricole S.A.

5.2.2.4. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS - IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 Décembre 2012, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

5.2.3. Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord de France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 3 299 M€ au 31 décembre 2012.

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

Le Ratio Bâle II

Selon l'article 1 du règlement CRB n°91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse régionale s'élève à 21,09% au 31 Décembre 2012 (sous réserve de validation par l'organe central).

Le Coefficient de liquidité

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 127% au 31 Décembre 2012.

Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 1,25% en Décembre 2012.

Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,12% en Décembre 2012 sur base consolidée.

5.2.4. Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour 2013

En veillant au maintien de ses marges, la Caisse régionale souhaite continuer à améliorer son ratio Crédits sur Collecte. Cette ambition passe par le développement de ses encours de collecte clientèle bilancielle tout en continuant à accompagner le financement de l'économie régionale. La Caisse Régionale adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée du groupe Crédit Agricole pour le suivi de son risque de liquidité. Elle poursuivra la gestion de son risque de taux au regard de l'évolution de l'activité commerciale

5.3. Risques opérationnel et de non-conformité

5.3.1. Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels supervisée par la Direction Générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de second niveau sont destinataires de ces informations. L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,

de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,

de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des

données externes, d'analyses de scenarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

intégration dans la politique de risques ;

pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;

robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'utilisation de ce modèle AMA a été validée par l'ACP en Décembre 2007 et la méthodologie est régulièrement présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole et encore récemment en Décembre 2011, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Exposition :

Répartition des pertes opérationnelles par type d'événements sur l'année 2012

Type	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)		
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	7	60K€	1170	720K€	4	2K€	49	172K€	141	87K€	81	184K€	3140	1 114K€	4592	2 338 K€	1 542 K€	-98K€			
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0K€	10	90K€	0	0K€	1	75K€	0	0K€	1	0K€	3	57K€					15	221 K€	68K€

Plans de continuité d'activité

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les quatre zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

5.3.2. Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne

6. Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2012 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

En application de l'arrêté du 20 janvier 2010 modifiant le règlement CRBF n°97-02, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse régionale a été nommé Responsable de la « filière risques ». A ce titre, il assure la coordination et la consolidation de l'ensemble des risques sur le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale. Il rend compte à l'organe exécutif et délibérant de l'exercice de ses missions et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques et régulièrement présentées au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2011, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

6.1. Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories.

Les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques.

Les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,

Les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du SIR Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes. Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément à ses obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctrices à mettre en œuvre.

En 2012, le SIR COMETE a fait l'objet d'une mission d'audit interne afin de s'assurer du maintien en conditions opérationnelles du SI compte tenu que les Caisses Régionales adhérentes basculeront en 2013 sur un Système d'Information Unique. Les résultats se sont avérés des plus satisfaisants.

6.2. Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits. Il est à noter que, suite à des changements de fonctions, un nouveau Responsable de la Conformité des Services d'Investissement a été nommé le 1^{er} mars 2012 et agréé par l'AMF en date du 28 juin 2012.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies en 2012 ont porté sur :

- la poursuite de la mise à jour de la connaissance des clients et de la conformité de leur dossier d'entrée en relation. Après le plan d'action mis en place en 2011, qui a permis de traiter la totalité des clients sensibles, l'action de mise en conformité a été étendue aux comptes des autres catégories de clients dits « non sensibles »,
- l'optimisation du dispositif de clôture des comptes identifiés comme non-conformes,
- la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de mise en conformité du stock de conventions de comptes-titres et PEA,
- l'élargissement du périmètre de validation des nouvelles activités et des nouveaux produits (notamment avec l'intégration des activités immobilières) et la mise en œuvre de contrôles de 1^{er} degré au niveau des services opérationnels,
- la poursuite du suivi du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF), notamment le renforcement des règles applicables en matière de conseil en investissement et d'adéquation du produit aux besoins des clients en matière d'instruments financiers,
- l'actualisation des formations Lutte Anti Blanchiment et Déontologie des Collaborateurs et la diffusion, à tous les collaborateurs de la Caisse régionale, du livret Fides qui reprend les principales obligations en matière de conformité,

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

7. Responsabilité Sociale et environnementale

Un rapport dédié traite cette thématique (Cf. rapport RSE).

8. Perspectives 2013

Malgré un environnement peu porteur sur les plans réglementaire, fiscal et régional, le Crédit Agricole Nord de France reste le premier financeur de la région Nord-Pas de Calais. Les réussites commerciales du second semestre en Collecte et en Equipement ont prouvé la capacité de mobilisation de son réseau de proximité. Le premier placement privé européen réalisé pour Bonduelle ainsi que l'émission obligataire « RSE » avec la Région Nord Pas de Calais démontrent l'expertise complète en région de ses équipes spécialisées.

Aussi, l'activité commerciale soutenue de 2012 atteste d'une confiance maintenue des nombreux clients de la région.

Le Crédit Agricole Nord de France dispose de nombreux atouts pour continuer à se développer tout en s'adaptant à la crise et aux nouvelles exigences réglementaires :

- capacité à servir ses clients (financement, adaptation aux besoins clients, service aux entreprises, Assurance-dommages et Innovation)
- grande proximité avec ses marchés (maillage inégalé de 270 agences sur 2 départements)
- confiance d'un habitant sur quatre
- capacité à investir avec 2,8 Mds de crédits injectés dans l'économie régionale pour 2012
- assise financière importante avec des Fonds propres de plus de 3 Mds € et un Ratio de solvabilité CRD-Bâle II à 21%, parmi les plus élevés des banques françaises
- amplification des synergies entre ses activités.

Face aux nouveaux défis bancaires nés du contexte économique et financier, le Crédit Agricole Nord de France s'est donné comme objectif de poursuivre et d'accélérer le développement de son fonds de commerce dans la banque de proximité (croissance organique) et de renforcer sa capacité de mobilisation financière pour soutenir l'économie de la région Nord-Pas de Calais tout en restant vigilant sur l'évolution du risque crédit.

Annexes

Liste des administrateurs de la Caisse régionale

Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire
Mr CALAIS Patrice, Administrateur
Mr CALAIS Thierry, Vice-Président
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur
Mr DELTOUR Bertrand, Administrateur
Mr DUBRULLE José, Vice-Président
Mr DUCROQUET Dominique, Vice-Président
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président
Mr HOLLANDER Gabriel, Trésorier
Mme HUCHETTE Monique, Administratrice
Mr LECLERCQ Alain, Administrateur
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur
Mr MASCAUX Henri, Vice-Président
Mr PACORY Bernard, Président
Mr PARENTY Daniel, Administrateur
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administratrice
Mr ROLIN Stéphane, Administrateur
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Vice-Président
Mme SPRIET Thérèse, Administrateur
Mr TETTART Philippe, Membre du Bureau
Mr TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur
Mme VION Marie-Madeleine, Membre du bureau

Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse régionale

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2012
(Néant)	



RAPPORT RSE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

SOMMAIRE RSE

LA RSE DU CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	
UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS POUR LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS	67
PARTIE I. ADAPTER NOS DÉCISIONS À NOTRE ENVIRONNEMENT	69
I.1. La gouvernance du Crédit Agricole Nord de France	69
I.1.1. Une entreprise coopérative mutualiste	69
I.1.2. Les sociétaires, représentants des territoires	69
I.1.3. Le Comité de Direction, l'instance exécutive	71
I.2. Le pilotage de la démarche RSE	72
I.2.1. Un comité de pilotage dédié à la RSE au sein de la Caisse régionale	72
I.2.2. Un poste de responsable RSE	72
I.2.3. Un réseau d'ambassadeurs RSE	72
I.2.4. Intégrer les parties prenantes dans la réflexion RSE.....	73
I.3. Une organisation qui intègre la RSE	73
I.3.1. Une politique née par et pour l'Entreprise, en faveur du territoire.....	73
I.3.2. Des objectifs renforcés en 2012.....	73
I.3.3. Les 4 volets de la politique RSE de la Caisse régionale.....	74
PARTIE II. ENTRETENIR AVEC NOS CLIENTS UNE RELATION DE BON SENS	75
II.1. Renforcer la confiance et réaffirmer la primauté du client	75
II.1.1. Former les collaborateurs	75
II.1.2. Identifier et traiter les dysfonctionnements de conformité.....	76
II.1.3. La prévention des conflits d'intérêt	76
II.1.4. Maîtriser les risques liés aux nouveaux produits et aux nouvelles activités	77
II.1.5. Contribuer à la sécurité financière.....	77
II.2. Satisfaire nos clients.....	78
II.2.1. Conseiller de manière objective	78
II.2.2. Garantir la transparence de la relation commerciale.....	78
II.2.3. Permettre au client de changer d'avis.....	79
II.2.4. Communiquer sur les conditions tarifaires.....	79
II.2.5. Traiter rapidement et efficacement les réclamations	79
II.3. Adapter nos offres à notre démarche RSE	80
II.3.1. Des offres responsables pour les clients.....	80
II.3.1.1. Financer des projets respectueux de l'environnement	80
II.3.1.2. Financer le développement économique et social de la région.....	81
II.3.1.3. Épargner et s'engager socialement.....	82
II.3.2. Dématérialisation et relation client 2.0	83
II.3.2.1. Dématérialiser pour économiser la consommation de papier	83
II.3.2.2. Faire évoluer la relation client vers plus d'efficacité, de disponibilité et de rapidité	84

PARTIE III. VALORISER NOS COLLABORATEURS	85
III.1. Attirer et recruter les talents	85
III.1.1. L'un des 1ers employeurs de la région.....	85
III.1.2. Offrir un emploi stable et de long terme	85
III.1.3. Rémunérations et leur évolution.....	86
III.2. Optimiser l'organisation du travail	86
III.2.1. Organisation du temps de travail et congés.....	86
III.2.2. Absentéisme.....	86
III.3. Favoriser le dialogue social	87
III.3.1. Organiser le dialogue social	87
III.3.2. Bilan des accords collectifs.....	87
III.4. Garantir la Santé et la Sécurité au travail	88
III.4.1. S'assurer de la sécurité au travail.....	88
III.4.2. Lutter contre les risques psychosociaux.....	88
III.4.2.1. Le diagnostic, la détection et l'évaluation du stress	89
III.4.2.2. La prévention et la sensibilisation	89
III.4.3. Limiter les accidents du travail	89
III.5. Donner aux collaborateurs les clés de la réussite	90
III.5.1. Miser sur la formation pour développer les talents	90
III.5.2. Donner des perspectives d'évolution à nos collaborateurs.....	91
III.6. Encourager et intégrer la diversité	91
III.6.1. La politique de lutte contre les discriminations	92
III.6.2. L'égalité femme-homme	92
III.6.3. L'emploi et l'insertion des personnes handicapées	93
III.6.4. Les seniors, l'atout de l'expérience.....	93
PARTIE IV. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	95
IV.1. Créer de la richesse pour la région Nord-Pas de Calais	95
IV.1.1. Ancrer localement le développement des entreprises.....	95
IV.1.2. Encourager la création d'entreprise régionale	96
IV.1.3. Aux côtés des collectivités territoriales	96
IV.1.4. Le logement social.....	97
IV.2. Etre en phase avec la valeur mutualiste de solidarité	98
IV.2.1. Accompagner les publics fragilisés.....	98
IV.2.1.1. L'association <i>Point Passerelle Nord de France</i>	98
IV.2.1.2. <i>Le microcrédit, une solution d'avenir</i>	98
IV.2.1.3. <i>Un réseau de partenaires pour mieux accompagner</i>	99
IV.2.2. Rester présent aux côtés des agriculteurs.....	99
IV.2.2.1. <i>La crise du chou-fleur dans l'audomarois</i>	99
IV.2.2.2. <i>Les dégâts des inondations dans le Nord-Pas de Calais</i>	101
IV.3. Développer une relation de proximité avec notre région	101
IV.3.1. Soutenir les projets de cohésion sociale, sociétale et économique	101
IV.3.1.1. <i>Etre mécène pour la région Nord-Pas de Calais</i>	101
IV.3.1.2. <i>La Fondation Crédit Agricole Pays de France</i>	102
IV.3.1.3. <i>Crédit Agricole Solidarité et Développement</i>	102
IV.4. Etre vigilant dans nos relations avec les fournisseurs, politique achat, sous-traitance ...	103

PARTIE V. PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE ET SA BIODIVERSITÉ	104
IV.1. Evaluer pour mener une stratégie environnementale plus audacieuse	104
IV.1.1. Politique générale en matière environnementale	104
IV.1.2. Réalisation d'un 2e bilan carbone	104
IV.2. Contrôler notre impact sur l'environnement.....	107
IV.2.1. Améliorer l'efficacité énergétique de notre activité	107
IV.2.2. Préserver les ressources naturelles	107
IV.2.3. Contrôler la consommation de papier.....	107
IV.2.4. Minimiser l'impact des déchets.....	108
IV.2.5. Réduire la pollution liée aux transports	108
IV.3. Soutenir les projets respectueux de l'environnement.....	109
IV.3.1. Investir dans les projets éco-efficaces	109
IV.3.2. Investir dans les énergies renouvelables.....	109
IV.4.3. Participer au reboisement des forêts du Nord-Pas de Calais	110
IV.4. Sensibiliser et informer en interne sur l'environnement.....	111
IV.4.1. La communication interne pour informer	111
IV.4.2. 2013 : les réflexes malins à adopter	111
CONCLUSION	112

La RSE du Crédit Agricole Nord de France, une démarche de progrès pour la région Nord-Pas de Calais

Depuis plus d'un siècle, le Groupe Crédit Agricole a su concilier croissance économique et progrès social à travers l'action de ses Caisses régionales, ancrées sur leur territoire. Le Projet de Groupe lancé fin 2010 a fait du développement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) l'un de ses axes stratégiques.

Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre sa propre démarche RSE baptisée FReD, comme Fides (la confiance), Respect et Demeter (déesse de la terre) :

- Fides : fraude, intérêt des clients, déontologie, équilibre des marchés, sécurité financière ;
- Respect : reconnaissance, égalité, sécurité, participation, équité, cohérence, territoire ;
- Démeter : dialogue, externalités, marchés, écosystème, transports, énergie, ressources.

Son ambition est de promouvoir et de traduire ces trois concepts en matière de responsabilité économique, sociale et environnementale. A eux trois, ils couvrent l'ensemble du périmètre d'action de la RSE. Les Caisses régionales, impliquées dans la démarche RSE du Groupe, construisent leurs propres plans d'action.

1^{ère} banque de la région Nord-Pas de Calais, avec 1 particulier sur 4 et 1 entreprise sur 3 parmi ses clients, le Crédit Agricole Nord de France occupe une position centrale dans le Nord-Pas de Calais pour l'épargne, le financement, l'assurance et l'immobilier. Il exerce toutes les missions de la banque de proximité grâce à ses 2 800 collaborateurs répartis dans 270 agences et 27 Centres d'Affaires spécialisés (professionnels et entreprises). Sa mission : servir les habitants du Nord-Pas de Calais et contribuer au développement économique de sa région.

Parmi les premières, dès 2007, la Caisse régionale Nord de France s'est engagée dans une démarche de RSE avec un objectif simple : au travers de son cœur de métier, **agir favorablement et durablement sur son impact économique, social et environnemental, ainsi que sur celui de ses clients, pour la région Nord-Pas de Calais**. Son nouveau projet d'entreprise Satisf'Action 2014, validé en 2009, s'inscrit dans cette même démarche de responsabilité sociale et environnementale, détaillée dans un premier rapport « RSE » 2011 non réglementaire paru en 2012.

Les informations contenues dans ce Rapport RSE 2012 sont relatives aux informations sociales et environnementales que le Crédit Agricole Nord de France doit faire figurer dans son rapport de gestion, conformément au décret 225 de la loi Grenelle II sur l'Environnement, à l'article L 225-102-1 du Code de commerce et au décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Le présent rapport décrit les actions menées et les orientations prises par le Crédit Agricole Nord de France et, le cas échéant, par ses filiales ou par les sociétés qu'elle contrôle, pour prendre en compte les conséquences sociales et

environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. Outre cet exposé, le rapport mentionne les informations listées par l'article R 225 - 105 - 1 du Code de commerce. Ces informations sont classées sous trois grandes rubriques : les informations sociales, les informations environnementales et les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Le rapport présente les données observées au cours de l'exercice 2012 et, le cas échéant au cours de l'exercice 2011, de façon à permettre une comparaison entre ces données, à l'exception de la partie *sociale* consacrée à la politique de Ressources Humaines de la banque, qui présentera les indicateurs 2010-2011. Le bilan social 2012 du Crédit Agricole Nord de France ne peut en effet être prêt et publié au 15 février 2013, date à laquelle le présent rapport RSE sera soumis à la validation des commissaires aux comptes.

Conformément à la réglementation, le périmètre étudié comprend la Caisse régionale et ses 70 Caisses locales ainsi que ses trois filiales Nord de France Immobilier (NDFI), Financière de l'Erable et Nord Capital Investissement.

Partie I. Adapter nos décisions à notre environnement

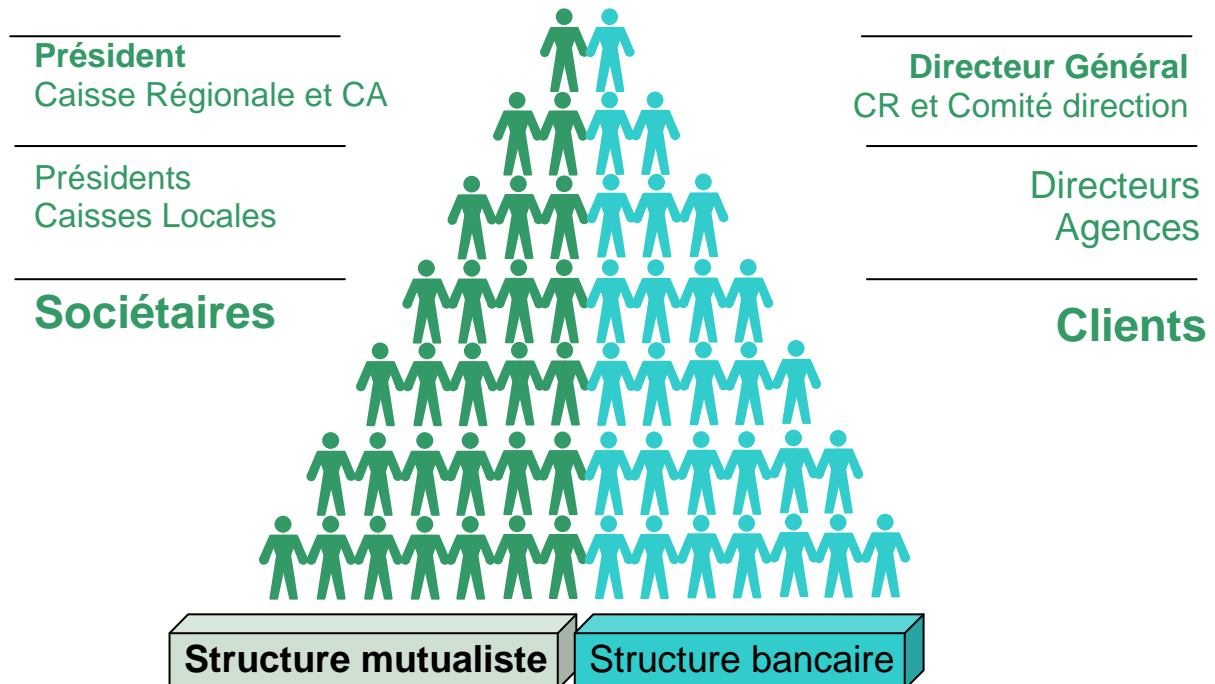
I.1. La gouvernance du Crédit Agricole Nord de France

I.1.1. Une entreprise coopérative mutualiste

La RSE est une notion que le Crédit Agricole, et Nord de France en particulier, pratique depuis sa naissance car elle s'avère être dans le droit fil de ses valeurs mutualistes fondatrices : responsabilité, solidarité et proximité. Ces engagements en faveur de la RSE sont initiés et soutenus par la gouvernance de la Caisse régionale, enrichie par le mutualisme coopératif qui place l'homme à l'origine de ses actions et au cœur de leurs finalités selon le principe « un homme, une voix ».

Les coopératives sont des entreprises commerciales appartenant aux membres qui les servent et contrôlées par eux. Cette caractéristique les distingue d'autres types d'entreprises car elles se fondent sur la nécessité de trouver un équilibre entre la quête du profit et les besoins et intérêts de leurs membres et communautés.

Le Crédit Agricole Nord de France fonctionne selon une gouvernance bicéphale, avec à sa tête un Président élu et un Directeur Général nommé. Son organisation est représentée ainsi :



I.1.2. Les sociétaires, représentants des territoires

Les sociétaires du Crédit Agricole Nord de France sont le cœur de la banque coopérative et mutualiste. En ayant souscrit des parts sociales, ils votent chaque année pour désigner les représentants de la banque.

Engagés au service de leur région, ils mettent en œuvre la vocation de leur banque en proposant de soutenir des projets de développement local dans le domaine économique, culturel, social, éducatif ou associatif, sur le long terme et uniquement dans leur région.

Ainsi, les sociétaires tiennent-ils compte des préoccupations des habitants et exercent un vrai pouvoir de décision. Ces préoccupations sont prises en compte tant au niveau local qu'au niveau des instances dirigeantes de la Caisse régionale puisque les sociétaires représentent les territoires en élisant les **766 administrateurs** (au 16 avril 2012) des **70 Caisses locales** de Nord de France, bénévoles qui ont pour mission de faire le lien entre la banque, ses sociétaires et le territoire, selon le principe *un homme une voix*.

Les administrateurs sont en majorité de sexe masculin, avec **73,5%** d'hommes et **26,5%** de femmes, et la plupart (**37,7%**) exercent la profession d'agriculteur. Parmi les administrateurs, **20,6%** sont retraités, **16,6%** exercent des professions libérales, **10,6%** sont salariés, **6,5%** sont chefs d'entreprises, **3,7%** sont artisans, **2,6%** sont commerçants et enfin **1,7%** sont sans profession.

Chaque Caisse locale est représentée à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale qui élit le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale est ensuite élu parmi les membres du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales des Caisses locales ont lieu entre février et mars chaque année pour le Crédit Agricole Nord de France. L'Assemblée Générale, moment privilégié, est l'occasion d'aborder des questions de fond sur la vie de la banque, d'apporter un éclairage sur son environnement économique ou de répondre à des interrogations sur des sujets plus quotidiens. C'est enfin une opportunité de choix pour incarner très concrètement la proximité qui compte parmi les valeurs du Crédit Agricole Nord de France : le moment de présenter une association, une entreprise ou un individu qui contribue au développement du territoire, de mettre en valeur des initiatives locales et ceux qui les portent.

Le système de gouvernance coopératif et mutualiste permet de créer une vraie relation de proximité entre le Crédit Agricole Nord de France et son territoire grâce au pouvoir de ses sociétaires, qui représentent **27%** du portefeuille de clients majeurs du Crédit Agricole Nord de France.

Conseil d'Administration (au 16 avril 2012)

Président : Bernard PACORY

Vice-présidents : Thierry CALAIS - José DUBRULLE - Dominique DUCROQUET - Bertrand GOSSE DE GORRE - Henri MASCAUX - Jean-Pierre ROSELEUR

Secrétaire : Maurice CAFFIERI

Trésorier : Gabriel HOLLANDER

Membres du bureau : Philippe TETTART - Philippe TRUFFAUX - Marie-Madeleine VION

Administrateurs : Patrice CALAIS - Jean-Pierre CHAMPAGNE - Bertrand DELTOUR - Jean-Paul GOMBERT - Monique HUCHETTE - Alain LECLERCQ - Didier LEFEBVRE - Daniel PARENTY - Renée-Paule ROBAIL - Stéphane ROLIN - Thérèse SPRIET - Anne-Marie VANSTEENBERGHE

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, au 16 avril 2012, comprend **24 administrateurs, 5 femmes (20,8%) et 19 hommes (79,2%)**.

L'âge moyen est de 59,6 ans

Le Conseil d'Administration se compose de **11 agriculteurs (45,7%), 1 artisan (4,2%), 1 profession libérale (4,2%), 1 chef d'entreprise (4,2%), 1 salarié (4,2%) et 9 retraités (37,5%)**.

89% des administrateurs de la Caisse régionale sont présents lors de chaque Conseil d'Administration.

En 2007, le projet d'entreprise du Crédit Agricole Nord de France portait comme axe majeur le développement de l'esprit et des actions mutualistes en Nord-Pas de Calais. Depuis 2010, ce sont 7 nouvelles Caisses locales urbaines qui ont été créées par le Crédit Agricole Nord de France.

L'année 2013 sera celle d'une démarche volontariste pour renforcer et développer le mutualisme. En effet, le Crédit Agricole Nord de France, qui s'inscrit dans les orientations du Groupe, déploie un ensemble d'actions pour encourager le développement du sociétariat en Nord-Pas de Calais. L'intérêt est de créer une véritable dynamique de solidarité et d'initiatives locales auprès des habitants du Nord-Pas de Calais.

En janvier 2013, la banque a lancé un concours de co-création *Talents à la Carte* destiné à tous les habitants du Nord-Pas de Calais pour promouvoir l'esprit et les valeurs de la région, à travers le développement du sociétariat. La banque a fait appel à leur créativité pour dessiner le visuel de la future carte bancaire *Sociétaire* qui sera ensuite fabriquée et proposée à ses clients-sociétaires. En juin 2013, la Caisse régionale organisera un Congrès mutualiste à destination de ses 770 administrateurs de Caisses locales.

I.1.3. Le Comité de Direction, l'instance exécutive

Le Directeur général et son Comité de Direction proposent au Conseil d'Administration la politique et les orientations stratégiques de la Caisse régionale. Le Comité de Direction qui se réunit toutes les semaines, a tout pouvoir de mise en œuvre. Il rend compte de sa gestion et de l'accomplissement de ses délégations au Conseil d'Administration. Le Comité de Direction agit auprès des managers et des collaborateurs, en agences ou sur les sites de Lille et d'Arras.

Comité de Direction (au 1^{er} janvier 2013)

Directeur Général : François MACÉ

Directeurs Généraux Adjointes : Frédéric BARAUT - Jean-Luc CATHERINE - Michel FAROUX

Directeurs : David ASSEO - Thierry BERNARD - Daniel CAMUEL - Hervé DEBARBIEUX - Thierry DECANter - Bernard MURAT DE MONTAI - Fabrice PAYEN - Sylvie RODIER - Franck SENEbIER - Laurent TITREVILLE

L'âge moyen des membres du Comité de Direction est de **49,42 ans**.

En 2012, le Comité de Direction du Crédit Agricole Nord de France s'est féminisé avec la nomination d'une Directrice Commerciale de l'Ouest du Nord-Pas de Calais, sur un territoire qui rayonne à l'Ouest de la Métropole lilloise, de la Flandre intérieure au Boulonnais.

I.2. Le pilotage de la démarche RSE

I.2.1. Un comité de pilotage dédié à la RSE au sein de la Caisse régionale

Le Crédit Agricole Nord de France a mis en place en avril 2012 un comité de pilotage dédié au déploiement de sa politique RSE. Ce comité, présidé par le Directeur Général Adjoint en charge du fonctionnement, se réunit tous les **trois** mois. Il est composé, outre de son président :

- du Directeur des ressources humaines
- du Directeur des risques et de contrôles permanents
- du Directeur commercial Ouest
- de la Responsable du pôle communication
- du Chef de service télécommunications
- du Chef de service organisation
- du Chef de service Point Passerelle - actions mutualistes
- du Chef de service gestion immobilière et sécurité
- de la correspondante Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA)
- de la Chef de service développement durable

La mission du comité de pilotage consiste à valider, conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration ou le comité de direction, la mise en œuvre opérationnelle des actions proposées. Il doit également en assurer le suivi sur la base des reportings réalisés par les acteurs internes en charge de ces actions.

Le président du comité de pilotage rapporte au comité de direction et au conseil d'administration.

I.2.2. Un poste de responsable RSE

Parallèlement à la création de ce comité, un **poste dédié à la RSE** a été créé en mars 2012.

I.2.3. Un réseau d'ambassadeurs RSE

Enfin, dans le but de développer une bonne « capillarité » de la démarche RSE au sein de la Caisse régionale, le comité de direction du 2 avril 2012 a validé la nomination au sein de chaque direction d'un **ambassadeur RSE**, relai support sur lequel l'entreprise peut compter pour faire circuler l'information, collecter ou remonter des propositions et être acteur de certains projets. Une équipe de onze

ambassadeurs a ainsi été constituée. Elle se réunit chaque trimestre dans le cadre de réunions animées par la responsable de la RSE.

I.2.4. Intégrer les parties prenantes dans la réflexion RSE

En 2012, la Caisse Nord de France a été pilote pour le lancement d'un outil Groupe "Crédit Agricole Store" qui permet d'associer les clients dans la création de services et d'offres

Des acteurs externes à la Caisse régionale, ont été consultés et/ou impliqués dans la mise en place d'actions « RSE »

Les ambassadeurs RSE nommés au sein de chaque direction ont participé dans le cadre de réunions trimestrielles à des réflexions générales portant sur des thématiques RSE. En interne, dans le cadre de la réalisation de son deuxième Bilan Carbone, la Caisse régionale a consulté l'ensemble de ses salariés afin qu'ils s'expriment sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact environnemental des activités de leur entreprise.

La Responsabilité Sociale et Environnementale du Crédit Agricole Nord de France passe avant tout par l'implication de ses collaborateurs, par l'impulsion de sa Direction et par des actions partagées.

I.3. Une organisation qui intègre la RSE

I.3.1. Une politique née *par* et *pour* l'Entreprise, en faveur du territoire

En avril 2011, le Projet d'Entreprise *Satisf'Action 2014* a inscrit la RSE comme l'un des principaux axes stratégiques de développement de la Caisse régionale, fixant les quatre enjeux de sa démarche RSE :

- exercer le métier de banquier tout en tenant compte de ses répercussions sociales, environnementales, économiques et sociétales ;
- améliorer durablement la relation entre la banque et ses clients, et plus généralement, entre la banque et l'ensemble de ses parties prenantes ;
- réduire la consommation d'énergie et l'impact écologique de ses activités ;
- limiter les risques de non-conformité - éthique et transparence.

Mesurable, cette démarche RSE fait l'objet d'un suivi annuel, pour évaluer son efficacité. La politique RSE de la Caisse régionale, validée par son Comité de Direction en octobre 2012, est révisée chaque année au regard des progrès réalisés, des objectifs fixés et des budgets alloués.

I.3.2. Des objectifs renforcés en 2012

Dans sa note de cadrage 2013, le Crédit Agricole Nord de France réaffirme sa démarche de responsabilité sociale et environnementale en se fixant plusieurs objectifs :

- réduire l'émission des gaz à effet de serre ;

- maîtriser la consommation d'énergie ;
- former et informer les collaborateurs en terme de déontologie ;
- travailler en toute conformité.

Le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé à :

- intégrer totalement la démarche RSE à la structure et aux pratiques de la Caisse régionale, afin d'en faire une responsabilité partagée par tous et à tous les niveaux ;
- placer la démarche RSE au cœur des priorités stratégiques en veillant à ce que les actes soient en adéquation avec les discours ;
- faire de la démarche RSE un facteur de réussite essentiel pour la Caisse régionale.

I.3.3. Les 4 volets de la politique RSE de la Caisse régionale

La politique RSE du Crédit Agricole Nord de France repose sur 4 volets :

- **Volet éthique :** (II) *Entretenir avec nos clients une relation de bon sens*
- **Volet social :** (III) *Valoriser nos collaborateurs*
- **Volet sociétal :** (IV) *Participer au développement de notre territoire*
- **Volet environnemental :** (V) *Protéger notre environnement et sa biodiversité*

Partie II. Entretenir avec nos clients une relation de bon sens

Le Crédit Agricole Nord de France, en exerçant son métier de banquier, s'inscrit dans la vie économique, sociale et sociétale de la région Nord-Pas de Calais. Avec ses **270** points de vente, ses **670** distributeurs de billets (dont 72 hors site) et ses 200 points verts, la banque offre aux habitants de son territoire un service de proximité, à disposition de tous, de la métropole lilloise à la plus petite commune rurale. Chaque habitant de la région dispose d'un point de contact avec le Crédit Agricole Nord de France à moins de 15 minutes de chez lui. Cette relation de proximité est essentielle pour la Caisse régionale, qui ne cesse d'améliorer la qualité de son accueil, de son écoute et des services offerts à ses clients.

II.1. Renforcer la confiance et réaffirmer la primauté du client

La conformité est le respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités de la banque. La conformité contribue à la confiance des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, régulateurs, fournisseurs, Société) à l'égard de la banque.

Le Crédit Agricole Nord de France définit et met en œuvre la politique de prévention de risques de non-conformité tels que des risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de violation des embargos, d'abus de marché, de conflits d'intérêts, de protection insuffisante des données personnelles des clients et collaborateurs, ou de défaut de conseil.

II.1.1. Former les collaborateurs

Les obligations relatives au secret professionnel, à la discrétion et à l'usage des informations professionnelles sont détaillées à la fois dans le règlement intérieur et dans la charte de déontologie de la Caisse régionale. Ces deux documents sont mis à disposition des collaborateurs via l'intranet de la Caisse régionale.

L'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale sont formés aux produits, à la déontologie (bonnes pratiques), à la conformité (réglementation visant à protéger les clients) et à la sécurité financière (connaissance des clients et lutte contre le blanchiment et la fraude).

Dans le cadre de leur parcours d'accueil, les nouveaux embauchés bénéficient d'une formation dédiée au respect de la conformité, de la déontologie et de la sécurité financière. Par ailleurs, deux bagages spécifiques sont disponibles sur l'intranet de la Caisse régionale afin de sensibiliser aux principales règles de conformité et de sécurité financière les collaborateurs intégrant la Caisse régionale pour de courtes durées (CDD, stagiaires...).

En 2011, des formations sur ces thématiques ont été réalisées en salle auprès de populations ciblées. Fin 2012, l'ensemble des collaborateurs a été sollicité pour participer à des formations en e-learning sur les thématiques déontologie et lutte anti-blanchiment.

II.1.2. Identifier et traiter les dysfonctionnements de conformité

La centralisation des cas de dysfonctionnements par le processus de remontée permet de prendre la mesure, au plus haut niveau de la Caisse régionale, de l'exposition du Crédit Agricole Nord de France au risque de non-conformité. Ainsi, dès qu'un collaborateur s'interroge raisonnablement ou constate l'existence d'un dysfonctionnement relevant du domaine de la conformité, il doit en faire part à son supérieur hiérarchique qui informe le responsable du contrôle de la conformité.

II.1.3. La prévention des conflits d'intérêt

En application de la Directive Marchés Instruments Financiers, la Caisse régionale a défini et mis en œuvre une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la commercialisation des services d'investissement ou des services auxiliaires.

Les conflits d'intérêts, potentiels ou avérés, détectés au sein de la Caisse régionale sont recensés dans un registre dédié, mis à jour périodiquement par le Responsable du Contrôle de la Conformité.

Par ailleurs, lors de chaque Conseil d'Administration, il est rappelé qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations privilégiées concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques. Un dispositif identique est mis en place lorsque des informations privilégiées, notamment relatives aux résultats de la Caisse régionale ou à certaines opérations exceptionnelles susceptibles d'avoir une influence sur le cours du C.C.I. (Certificat Coopératif d'Investissement) Nord de France, sont présentées au Comité d'Entreprise.

Des mesures ont été prises au sein de la Caisse régionale afin d'éviter tout conflit d'intérêt spécifique à la situation personnelle des collaborateurs. Ils doivent également déclarer à leur direction les situations pour lesquelles ils ont contribué, directement ou indirectement, à la décision de contracter avec un client ou avec un fournisseur, avec lequel ils ont des intérêts personnels ou des relations familiales. Enfin, des règles ont été définies afin d'encadrer la gestion des comptes des collaborateurs et ceux des membres de leur famille.

En 2011, les quelques conflits d'intérêts identifiés par la Caisse régionale Nord de France ont tous été levés.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est élargie à certaines activités. Ainsi, toutes les filiales immobilières de la Caisse régionale ont mis en place une procédure relative à la gestion des conflits d'intérêts et réalisent des contrôles trimestriels.

Nord Capital Partenaires (qui gère la SCR Nord Capital Investissement) a intégré dans son code de conduite et de déontologie un paragraphe relatif aux conflits d'intérêts. Chaque collaborateur a signé une déclaration sur l'honneur de leur respect des règles déontologiques en vigueur au sein de la société lors de leur embauche et l'ont confirmé le 31 décembre 2011. Un contrôle semestriel est réalisé par la filiale et le résultat est transmis à la Caisse régionale.

II.1.4. Maîtriser les risques liés aux nouveaux produits et aux nouvelles activités

Tout nouveau produit, service ou activité fait ainsi l'objet d'une validation de conformité avant d'être proposé aux clients. Ainsi, le Responsable du Contrôle de la Conformité, le Chef du service Juridique, le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents et le Responsable des Risques opérationnels donnent un avis écrit, préalable et systématique sur le niveau de conformité des produits, services ou activités concernés.

Plusieurs remarques peuvent être formulées au travers des accords sous conditions, notamment les conditions de commercialisation des produits (ciblage de la clientèle, qualité et contenu de l'information fournie au client) et la mise en place de contrôle. Le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale opère un suivi périodique des conditions émises.

II.1.5. Contribuer à la sécurité financière

Pour se protéger contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les collaborateurs du Crédit Agricole veillent à connaître leurs clients, surveiller leurs opérations, respecter les procédures internes et alerter la Conformité - Sécurité financière en cas de doute.

Plusieurs principes de bonne conduite sont diffusés auprès des collaborateurs de Nord de France, notamment :

- connaître les clients (Know Your Customer) à l'entrée et durant la relation d'affaires ;
- surveiller les flux financiers des clients pour s'assurer du respect des règles d'embargo et de gel des avoirs, et identifier les opérations qui pourraient constituer du blanchiment ou financer le terrorisme ;
- adopter l'approche risque, en fonction du profil du client. Doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée :
 - les clients en relation hors la présence physique du client ;
 - la commercialisation de produits ou de services favorisant l'anonymat ;
 - les opérations particulièrement complexes ou inhabituelles pour le client, ou sans justification économique.

La réglementation impose au Crédit Agricole Nord de France de se doter d'un dispositif interne adapté à son organisation et à ses activités (procédures, personnel) et de déclarer à une cellule de renseignement financier les opérations suspectées de blanchiment ou de financement du terrorisme. Le Crédit Agricole Nord de France s'est doté d'un outil de détection des opérations douteuses d'un point de vue lutte anti-blanchiment, financement du terrorisme ou fraude fiscale.

Au cours du premier semestre 2013, un outil de détection des documents potentiellement frauduleux devrait être mis en place au sein du Crédit Agricole Nord de France.

II.2. Satisfaire nos clients

Le slogan appliqué depuis 2010, *Le bon sens a de l'avenir* incarne l'orientation du Crédit Agricole qui a placé l'écoute et l'intérêt du client au cœur de sa stratégie. Conformément au projet d'entreprise *Satisf'Action 2014* de la Caisse régionale, la satisfaction et l'intérêt du client font partie de ses priorités : l'enjeu est de garantir un conseil objectif, en toute transparence, et apporter ainsi le meilleur service.

Pour concrétiser ses ambitions et assurer un conseil de qualité, le Crédit Agricole a lancé le 1^{er} avril 2012 ses trois premiers engagements relationnels : Objectivité, Transparence et Rétractation. Ces engagements sont les trois premiers d'une liste de treize, relayés par le Crédit Agricole Nord de France en 2012. Le périmètre de ces engagements relationnels concerne le marché des particuliers (ménages, agriculteurs, professionnels) et tous les canaux utilisés par la banque dans sa relation client : agence, téléphone, internet.

L'accueil est l'élément clé de cette relation client : en agence bancaire, sur internet, par mail ou encore par téléphone, le client doit être reçu de la meilleure manière qui soit. Ainsi, en 2012, la banque a mis en place une charte de l'accueil téléphonique, intitulée *Divas*, afin d'améliorer l'accueil qui lui est réservé.

II.2.1. Conseiller de manière objective

Le Crédit Agricole s'est engagé à conseiller le client de façon loyale en fonction de ses besoins. Ainsi, les conseillers n'ont aucune incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre. Ils garantissent un conseil objectif.

Cet engagement est en phase avec son système de rémunération variable puisque celui-ci privilégie une démarche commerciale centrée sur les besoins des clients et non sur les produits. L'ensemble des produits d'une même famille est pondéré du même coefficient, il n'y a donc pas d'incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre. Par exemple, si un client souhaite ouvrir un livret d'épargne, il aura le choix parmi une famille de produits (livret A, LDD, CSL,...). Il sera alors conseillé objectivement et non pas orienté vers une seule solution.

II.2.2. Garantir la transparence de la relation commerciale

Le Crédit Agricole a mis en place la *fiche mémo* que chacun des conseillers doit remettre à son client. Il s'agit d'une synthèse simple et lisible des avantages et des risques du produit souscrit. Chaque collaborateur de la Caisse régionale peut télécharger le document sur l'Intranet et sur le site internet de la banque (www.ca-norddefrance.fr) pour le donner à son client en format papier ou s'il souhaite l'envoyer par mail. Ainsi, la relation avec le client se fonde sur la confiance et l'assurance d'avoir un conseil personnalisé et transparent.

II.2.3. Permettre au client de changer d'avis

Le Crédit Agricole s'engage à ce que les clients puissent se rétracter au-delà du délai légal existant. Ils disposent ainsi d'un délai de 30 jours pour se rétracter sans frais.¹

II.2.4. Communiquer sur les conditions tarifaires

Les conditions tarifaires ainsi que leurs modifications sont portées à la connaissance des clients à l'ouverture du compte de dépôt. Conformément à la réglementation, l'information relative aux tarifs en vigueur s'effectue par voie d'affichage en agence et par la mise à disposition des dépliants tarifaires en libre service bancaire et sur le site Internet de la Caisse régionale.

De plus, suite à la parution du rapport Pauget-Constans, le Crédit Agricole Nord de France a pris en compte les mesures du Comité Consultatif des Services Financiers, notamment au travers des actions suivantes, mises en place en 2012 :

- utilisation d'un nouveau format pour les plaquettes tarifaires (en-tête standard de 10 lignes tarifaires, nouveau sommaire répondant à la dernière norme professionnelle éditée par la FBF, etc.)
- lancement d'une offre destinée à la clientèle fragile permettant la limitation de la perception des frais d'incidents,
- inscription sur les relevés de compte du montant de découvert autorisé et de la facturation des frais liés au fonctionnement du compte.

II.2.5. Traiter rapidement et efficacement les réclamations

La réclamation est une constatation ou une insatisfaction, fondée ou non, exprimée oralement ou par écrit, par un client ou un tiers (fournisseur, association de consommateurs, partenaire...). Véritable mesure de satisfaction de ses clients, le Crédit Agricole Nord de France s'attache à traiter rapidement les réclamations, s'appuyant sur une procédure de gestion bien définie : toute réclamation et son traitement font l'objet d'un enregistrement et d'une centralisation par un service dédié.

Le service en charge du traitement des réclamations, composé d'une équipe de 5 personnes, est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale Adjointe.

¹ L'exercice de ce droit de rétractation est limité à une fois par produit et par an. En cas de rétractation, le Crédit Agricole rembourse les frais (à l'exception des frais d'utilisation) - la cotisation de la carte, le solde et la restitution des intérêts pour l'épargne bancaire, *pro rata temporis* pour les assurances et ce, sans que le client n'ait à produire de justificatif. Certains produits ne sont pas concernés par la rétractation : Supplétifs, Prêt Amortissable, Crédit Immobilier, PEA/CTO, Fonds Amundi, Uni-Editions.

Le client dispose d'une information sur les modalités à suivre en cas de réclamation dans les contrats, les lieux d'accueil et sur le site Internet de la banque. Il peut également accéder à la Charte de la modération de la banque sur son site internet.

Il peut formuler sa réclamation par courrier, téléphone et directement sur Internet. La Caisse régionale s'est dotée d'un outil unique de gestion informatisée des réclamations pour optimiser leur traitement, Euréca, mis en place en mars 2011. Il permet l'enregistrement des réclamations reçues par la Caisse régionale pour traitement par les agences ou le service qualité client lorsqu'elles lui sont transférées.

Les efforts du Crédit Agricole Nord de France au cours de l'année 2011 (mise en place de l'outil Euréca évoqué ci-dessus, élaboration et diffusion d'une charte de l'accueil téléphonique) ont en effet porté leurs fruits puisque le Crédit Agricole Nord de France a obtenu la première place parmi les 38 autres Caisses régionales du groupe Crédit Agricole ayant participé à l'Enquête *Indice de recommandation client*.

II.3. Adapter nos offres à notre démarche RSE

Outre ces mesures dédiées aux clients, la Caisse régionale est entrée dans une véritable réflexion sur le principe de responsabilité via ses produits et ses offres commerciales. Elle étoffe au fur et à mesure sa gamme de produits et services conformes à ses valeurs et à sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

II.3.1. Des offres responsables pour les clients

II.3.1.1. Financer des projets respectueux de l'environnement

- ISOLTO

Dès 2006, la banque a proposé à ses clients des prêts ISOLTO, accordés avec le soutien de la région et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), pour que les particuliers puissent obtenir des avantages financiers sur leurs travaux d'isolation et de toiture.

- Eco PTZ

Pour permettre à ses clients de mettre en application une certaine forme d'éco-citoyenneté, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place en 2011 un prêt réglementé par les pouvoirs publics, dit éco-prêt à 0%. L'Eco PTZ s'adresse aux clients souhaitant mettre en place certains travaux pouvant réduire l'impact environnemental de leur habitation :

- travaux prescrits par un bureau d'étude thermique pour atteindre une performance énergétique minimale ;
- travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

- **PEE**

Le Crédit Agricole Nord de France a mis en place pour ses clients un Prêt Economie d'Énergie destiné à financer les travaux d'économie d'énergie dans les logements anciens.

- **Démarche Eco-rénovation Habitat**

Pour les clients qui envisagent des travaux pour réaliser des économies d'énergie sur leur bien, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place un accompagnement dans la démarche Eco-rénovation habitat. Un audit-conseil énergétique personnalisé est mis en place pour analyser précisément les besoins des clients, en relation avec le partenaire de la banque Ex'im, réseau national de cabinets spécialisés dans le diagnostic technique du bâtiment.

50% du prix de l'audit-conseil énergétique Ex'im est remboursé aux clients, en cas de financement des travaux de rénovation par le Crédit Agricole. Les conseillers Crédit Agricole étudient ensuite avec les clients le plan de financement à adopter.

II.3.1.2. Financer le développement économique et social de la région

- **PTZ +**

L'une des priorités de la Caisse régionale est d'encourager l'accès à la propriété, notamment pour les primo-accédants, nombreux dans la région Nord-Pas de Calais.

Lancé en 2011, le prêt à taux zéro plus (PTZ +) a rencontré un vif succès. Il s'agit d'un prêt sans intérêt, ni frais de dossiers qui s'adresse à tous les primo-accédants qui achètent leur résidence principale. Il favorise donc l'accès à la propriété pour un grand nombre de personnes. Le PTZ + est cumulable avec l'ECO-PTZ pour l'achat ancien (HLM) de plus de 20 ans.

Dans le cadre de la loi de Finances de 2012, de nouvelles évolutions relatives au PTZ + sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le PTZ+ n'est autorisé que pour financer l'achat d'un bien dans le cadre de la vente HLM.

- **Les Fip Nord Cap 1, 2 et 3**

Nord Capital Partenaires, filiale du Crédit Agricole Nord de France, a lancé les FIP Nord Cap 1 en 2010, Nord Cap 2 en 2011 et Nord Cap 3 en avril 2012 afin de répondre aux souhaits de ses clients : financer les PME régionales tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Les Fonds d'Investissement de Proximité* représentent une opportunité intéressante de placement puisque, tout en contribuant au développement de PME régionales, les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt (sur l'ISF ou sur le revenu).

- **Les cartes affinitaires VAFC et RCL**

Le Crédit Agricole Nord de France a lancé en janvier 2008 deux cartes bancaires affinitaires dédiées aux supporters de deux clubs de football emblématiques de la région Nord-Pas de Calais, le Valenciennes Football Club (VAFC) et le Racing Club de Lens (RCL). Ces cartes ont permis en 2012 de soutenir le milieu associatif régional.

Le principe de cette carte est de permettre à chaque porteur d'aider l'action d'une association tout en affichant son soutien à son club de football favori. Chaque paiement et chaque retrait d'argent sur un distributeur Crédit Agricole Nord de France entraîne en effet le versement - *cash back* - d'une somme d'argent à l'association en question.

Pour 2012, la carte affinitaire VAFC a permis de reverser 23 000 € à deux associations de la région, les Clowns de l'Espoir (aide aux enfants hospitalisés) et le centre de formation des jeunes du club VAFC, tandis que la carte RCL a permis de reverser 20 000€ aux banques alimentaires du Nord-Pas de Calais.

II.3.1.3. Epargner et s'engager socialement

- **LDD**

Le Livret Développement Durable (LDD) est proposé aux clients du Crédit Agricole Nord de France. Il s'agit d'une solution d'épargne fiscalement exonérée, cumulable avec le Livret A et le LEP, destinée au financement du logement social et des projets d'amélioration énergétique des habitations.

- **Livret A**

Le Crédit Agricole Nord de France propose à ses clients le Livret A, réglementé par le Code Monétaire et Financier, dont une partie des fonds est centralisée à la Caisse des Dépôts et de Consignation pour financer le logement social.

- **Les Fonds d'Investissement Socialement Responsables (ISR)**

Le Crédit Agricole Nord de France propose à ses clients les solutions d'investissement socialement responsable (ISR) d'Amundi (filiale du Crédit Agricole S.A.), première société de gestion de fonds ISR. Ces fonds prennent en considération des critères extra-financiers tels que l'impact sur l'environnement, la finalité sociale ou encore le mode de gouvernance des valeurs des entreprises sélectionnées.

- **L'Offre à Composer Sociétaire**

La détention de Parts Sociales donne aux sociétaires un droit de vote aux Assemblées Générales des Caisses locales de Crédit Agricole. Ainsi, les clients sociétaires sont parties prenantes de la gouvernance, de la gestion et du

développement du Crédit Agricole Nord de France. La rémunération de la part sociale est fixée chaque année lors de ces Assemblées Générales de Caisses locales. Il s'agit d'une rémunération historiquement attractive, pour une Part Sociale qui n'est pas cotée en bourse et pour laquelle il n'y a aucun droit d'entrée, ni frais de gestion ou de remboursement.

Pour encourager ses clients à devenir sociétaires, le Crédit Agricole Nord de France a lancé en 2012 le Compte sur Livret Sociétaire, compte de dépôts à solde générateur d'intérêts. Tout en leur apportant une rémunération avantageuse, une épargne disponible et garantie, le Livret Sociétaire permet aux détenteurs de contribuer au financement des projets locaux.

De plus, la Caisse régionale propose également à ses clients-sociétaires une carte bancaire *Sociétaire* qui leur permettra de reverser un centime d'euro par transaction à un fonds mutualiste créé pour soutenir les initiatives économiques, sociales ou culturelles dans la région.

- **Prêt Coup de main**

Le Crédit Agricole Nord de France a lancé le prêt *Coup de main* pour soutenir ses clients lorsqu'ils rencontrent des accidents de la vie : divorce, licenciement, décès du conjoint. Ce prêt permet de répondre rapidement aux besoins des clients puisqu'il est accessible aux clients qui ne pourraient avoir recours au crédit, il est débloqué rapidement pour pourvoir aux urgences et son différé d'amortissement est de six mois, ce qui donne du temps à la personne pour s'organiser et passer le cap des difficultés.

II.3.2. Dématérialisation et relation client 2.0

Afin de rendre ses clients plus autonomes, limiter les déplacements et réduire la consommation de papier, le Crédit Agricole Nord de France a développé de nouveaux services innovants, à destination de ses clients.

II.3.2.1. Dématérialiser pour économiser la consommation de papier

- **E-relevé**

Le Crédit Agricole Nord de France permet depuis 2009 à ses clients d'opter pour le e-relevé de comptes plutôt que l'exemplaire papier traditionnellement envoyé par courrier postal chaque mois. L'e-relevé réduit considérablement la consommation d'énergie de la banque, en supprimant le papier, l'enveloppe et le transport. Grâce à l'archivage 10 ans et aux outils de gestion de Crédit Agricole en ligne, les clients sont incités à ne plus imprimer leurs e-relevés.

La banque a apporté plusieurs arguments majeurs à ses clients, pour les inciter à changer leurs usages, notamment la facilité et la fiabilité d'archivage, la valeur légale des e-relevés identique à celle des relevés papier, la gratuité de souscription à l'e-relevé.

▪ E-IFU

L'Imprimé Fiscal Unique, constitué de 3 feuillets papier, peut être envoyé sous forme numérique, comme l'e-relevé, aux clients qui le souhaitent.

▪ NICE, le plus grand projet informatique européen, au service des clients

En 2013, le Crédit Agricole Nord de France effectuera sa *bascule* vers le nouveau système informatique unique des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les évolutions liées aux nouveaux outils informatiques NICE vont offrir de nouvelles possibilités aux clients : la signature électronique sur tablette par exemple.

II.3.2.2. Faire évoluer la relation client vers plus d'efficacité, de disponibilité et de rapidité

En 2012, le site du Crédit Agricole Nord de France www.ca-norddefrance.fr a enregistré 38 millions de connexions à l'espace client (gestion du compte bancaire, consultation, virements, etc.), contre 36 millions en 2011, démontrant que les clients recherchent de plus en plus d'autonomie dans la gestion de leurs comptes. L'évolution la plus intéressante dans les usages du site internet de la Caisse régionale est l'explosion du nombre de pages consultées, avec une évolution de 107 à 381 millions de 2011 à 2012, preuve de l'importance de la recherche d'informations sur le web.

En 2012, près de 30 000 internautes ont rejoint les *fans* du Crédit Agricole Nord de France sur Facebook et 420 internautes ont suivi le fil d'actualités Twitter de la Caisse régionale entre février (mois de son lancement) et décembre 2012. Plus globalement, les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter, Youtube, LinkedIn, Viadeo*, etc.) apportent une nouvelle forme de relation client plus égalitaire et transparente. Ils favorisent une forme de bouche à oreille électronique beaucoup plus viral, où l'information circule auprès des communautés d'internautes. L'objectif poursuivi par la banque est de développer les réseaux sociaux comme un canal spécifique :

- de la relation client : écoute, enquêtes, SAV en ligne, réponses en ligne aux demandes clients, maîtrise de l'e-reputation ;
- et surtout, en 2012, de la co-crétion client.

L'année 2012 a été marquée par les évolutions en terme de co-crétion : par ces différents outils, notamment *le Crédit Agricole Store* lancé en 2012 par le groupe et pilote en Nord de France, le client peut créer, avec sa banque, les services et les offres qu'il souhaiterait se voir proposer.

Le Crédit Agricole Store est la première plateforme de co-crétion de services bancaires à voir le jour en France. CA Store est de la volonté du Crédit Agricole de s'adapter à vos nouveaux modes de consommation bancaire et de s'inscrire dans l'ère du numérique. Les clients peuvent s'inscrire sur le site et dialoguer librement avec des développeurs web pour leur suggérer des améliorations sur les applications, de nouvelles idées de services et souscrire directement à des offres et services par téléphone.

Partie III. Valoriser nos collaborateurs

Les données chiffrées contenues dans cette partie relative à la politique de Ressources Humaines du Crédit Agricole Nord de France sont celles de 2011, comparées avec 2010 puisque le bilan social du Crédit Agricole Nord de France pour 2012 ne paraîtra qu'au printemps 2013.

Les femmes et les hommes qui composent l'entreprise sont au cœur des préoccupations du Crédit Agricole Nord de France. En 2011, la banque s'est fixé comme objectif de poursuivre sa politique de ressources humaines centrée sur les compétences de ses collaborateurs, en s'appuyant sur six axes :

- Attirer et recruter les talents
- Optimiser l'organisation du travail
- Favoriser le dialogue social
- Garantir la santé et la sécurité du travail
- Donner aux collaborateurs les clés de la réussite
- Encourager et intégrer la diversité

III.1. Attirer et recruter les talents

III.1.1. L'un des 1ers employeurs de la région

Le Crédit Agricole Nord de France fait partie des premiers employeurs de la région Nord-Pas de Calais. Enraciné dans sa région avec deux sièges à Lille et Arras, ses 270 points de vente irriguent l'ensemble du territoire, de Lille à Calais en passant par **Merville**. Le Crédit Agricole Nord de France emploie **2 768 collaborateurs** (au 31/12/2011). Il a recruté plus de 1 000 personnes depuis 2000 dont 2/3 sont des jeunes de moins de 25 ans.

L'effectif du Crédit Agricole Nord de France est composé à **94,5%** de contrats à durée indéterminée (**2 616 CDI** pour 2 768 collaborateurs en 2011) et l'ancienneté médiane parmi les collaborateurs est de **14 ans**.

L'objectif poursuivi par le Crédit Agricole Nord de France depuis 2010 est de diminuer le nombre des Contrats à Durée Déterminée (CDD), démarche avérée par une baisse de 6,6% en 2009 à 5,5% en 2011.

III.1.2. Offrir un emploi stable et de long terme

Le volume d'embauches au sein du Crédit Agricole Nord de France est très important, avec **172 embauches en CDI** en 2011. Chaque année, plus d'une centaine d'offres de postes sont publiées par la Caisse régionale (**167** en 2010 et **119** en 2011)

Grâce à ses emplois d'été, la banque forme et crée des vocations auprès des plus jeunes. En 2011, ce sont **374** personnes qui ont été embauchées pour des postes en contact direct avec la clientèle, dans l'un des 270 points de vente de la banque.

Le turn-over du Crédit Agricole Nord de France (calculé en fonction du nombre de démissions que connaît une entreprise sur 1 an) est faible. Le rajeunissement de ses effectifs prouve l'attractivité de la Caisse régionale, qui attire les jeunes diplômés et les nouveaux talents, avec une proportion de **26,87%** de ses collaborateurs qui ont moins de 30 ans.

III.1.3. Rémunérations et leur évolution

En tant qu'établissement bancaire, le Crédit Agricole Nord de France propose à ses collaborateurs une rémunération qui comprend une part fixe et une part variable, dépendante des résultats commerciaux de l'entreprise.

En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a souhaité renforcer la part fixe du salaire de ses collaborateurs pour les protéger contre les effets de conjoncture et leur assurer une meilleure protection.

III.2. Optimiser l'organisation du travail

III.2.1. Organisation du temps de travail et congés

Le Crédit Agricole Nord de France, conformément à la législation sur la durée légale du travail, a mis en place la semaine des **35 heures** pour ses collaborateurs, avec **56 jours fériés et RTT**. La banque est allée plus loin que la loi en vigueur en proposant à ses salariés 3 régimes d'horaires, pour assurer aux clients une disponibilité des agences bancaires quand ils en ont besoin (le samedi) tout en accordant un certain nombre d'avantages (RTT) aux collaborateurs :

- 39 heures hebdomadaires pour les salariés des sièges sociaux et des agences travaillant 5 jours par semaine, avec le lundi ou le samedi non travaillé, qui ont eu droit à 20,02 jours de RTT en 2011 ;
- 37,30 heures hebdomadaires pour les salariés travaillant dans les agences ouvertes sur 4,5 jours, qui ont bénéficié en 2011 de 13,91 jours de RTT ;
- 36 heures hebdomadaires pour les salariés travaillant dans les agences ayant une amplitude horaire moins importante, qui ont bénéficié de 3,72 jours de RTT.

Le temps de travail des collaborateurs du Crédit Agricole Nord de France s'élève à **206 jours de travail dans l'année**.

La banque souhaite offrir la possibilité à ses collaborateurs d'opter pour le travail à temps partiel, qui a concerné **252 personnes** en 2011, en majorité des femmes, soit **9,1%** de l'effectif.

III.2.2. Absentéisme

Le taux d'absentéisme de la Caisse régionale est peu important et évolue très peu d'une année sur l'autre, passant par exemple de 3,56 à **3,92%** de 2010 à 2011. Il se situe en dessous de la moyenne des grandes entreprises du secteur privé, qui ont connu un taux moyen d'absentéisme de 4,61% en 2011, et des entreprises du secteur des services, avec un taux moyen de 4,4%. Le taux d'absentéisme du Crédit Agricole Nord de France se situe ainsi dans *les bornes incompressibles*, fixées entre

3 et 4%, selon l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

III.3. Favoriser le dialogue social

III.3.1. Organiser le dialogue social

La Caisse régionale a mis en place un véritable dialogue social avec les collaborateurs et les partenaires sociaux au travers des réunions d'échanges organisées entre les collaborateurs et la direction générale, des réunions des délégués du personnel, du comité d'entreprise ou du comité d'hygiène et sécurité.

Les délégués du personnel, les représentants du personnel au Comité d'Entreprise (CE), les membres du Conseil de discipline et les représentants administrateurs à la CCPMA au sein de la Caisse régionale sont élus tous les quatre ans à la même date. Les collaborateurs sont informés par voie d'affichage effectué par la banque.

Les délégués du personnel sont élus au scrutin de liste à 2 tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. La banque dispose de 16 délégués du personnel et de 9 représentants du personnel au Comité d'Entreprise.

Le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel élisent ensuite les membres du **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**.

La Direction de la banque rencontre obligatoirement une fois par mois le Comité d'Entreprise qui a un droit d'avis sur les décisions stratégiques, les résultats et les orientations de la banque. Elle se réunit également de façon obligatoire avec les Délégués du Personnel qui ont le droit de poser des *questions* sur des sujets divers relatifs à la vie dans l'entreprise et aux conditions de travail. Les réponses apportées par la Direction sont ensuite publiées sur l'intranet, à portée de tous les collaborateurs.

Le CHSCT et la Direction se réunissent obligatoirement une fois par trimestre pour traiter les sujets relatifs à la santé, à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Le dialogue social s'effectue en toute transparence, dans la volonté de donner l'accès libre aux documents adoptés par les délégués du personnel, le CE, le CHSCT et la Direction de l'entreprise. L'ensemble des accords signés avec les organisations syndicales, les comptes-rendus du Comité d'Entreprise ainsi que les *questions - réponses* des délégués syndicaux sont ainsi publiés sur l'intranet du Crédit Agricole Nord de France, accessible à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

III.3.2. Bilan des accords collectifs

Des accords intra-entreprises sont régulièrement signés avec les organisations syndicales au cours de l'année, en fonction des sujets d'actualité au sein de l'entreprise. Une négociation salariale a lieu obligatoirement tous les ans entre la Direction de la Caisse régionale et les délégués syndicaux.

Depuis 2010, une quinzaine d'accords collectifs ont été adoptés, dont plusieurs sont relatifs à la responsabilité sociale du Crédit Agricole Nord de France :

23/07/2012	▪ Accord sur la Fixation de l'enveloppe consacrée à la reconnaissance des Compétences, des Expertises et des Prises de Responsabilités au titre de 2012
13/05/2011	▪ Accord relatif à l'adhésion au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Emploi et Handicap
13/05/2011	▪ Accord sur l'emploi des personnes handicapées au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France
13/05/2011	▪ Accord d'Entreprise sur la formation professionnelle
04/2010	▪ Avenant à l'accord sur l'emploi des personnes handicapées à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France

III.4. Garantir la Santé et la Sécurité au travail

Le Crédit Agricole Nord de France veille à ce que les conditions de travail de ses collaborateurs soient les plus respectueuses de leur Santé et de leur Sécurité. La banque a mis en œuvre plusieurs actions sur ce sujet en concertation avec les élus dans le cadre d'une Commission dédiée au bien-être au travail créée en décembre 2008.

III.4.1. S'assurer de la sécurité au travail

Une permanence Sécurité est joignable sans interruption par les collaborateurs de la Caisse régionale Nord de France.

Une formation sécurité est dispensée, par un membre du service Sécurité, à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de leur parcours d'accueil « jeunes embauchés ». En 2011, une formation dédiée à l'évacuation en cas d'incendie a concerné les collaborateurs des sièges sociaux ayant un rôle à jouer en pareille circonstance. Des exercices d'évacuation sont réalisés chaque année.

Il convient de noter que des défibrillateurs ont été installés dans les agences et sièges de la Caisse régionale Nord de France

En 2013, des audits sécurité seront menés dans le Réseau et un dispositif de gestion des incivilités sera mis en place.

III.4.2. Lutter contre les risques psychosociaux

Le Crédit Agricole Nord de France a souhaité compléter sa démarche de prévention en renforçant son action dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux. La banque a choisi de construire cette démarche par la voie du dialogue social, s'appuyant sur l'accord national interprofessionnel (ANI) du 2 juillet 2008.

Suite à la signature de l'accord unanime avec les organisations syndicales sur la prévention des risques psychosociaux le 24 août 2010, le Crédit Agricole Nord de France a mis en œuvre son plan d'action pour lutter contre les facteurs de stress

en interne. Les signataires de l'accord collectif ont validé un plan d'action et les méthodes utilisées pour lutter contre les risques psychosociaux dans l'entreprise, avec plusieurs phases :

III.4.2.1. Le diagnostic, la détection et l'évaluation du stress

Le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé à établir un diagnostic de l'évolution des risques psycho-sociaux professionnels à partir des indicateurs définis par l'ANI agricole (évolution de l'absentéisme, turn-over), du diagnostic EVEREST (dispositif d'évaluation et de suivi du stress professionnel établi par la Médecine du Travail), d'un questionnaire spécifique lié aux métiers de la Caisse régionale établi avec la Commission dédiée au bien-être au travail et d'un diagnostic qualitatif établi à partir du rapport transmis par l'organisme gestionnaire du numéro vert.

III.4.2.2. La prévention et la sensibilisation

Dès 2010, parmi les premières actions mises en place, plusieurs formations spécifiques animées par le Médecin du Travail ont été proposées aux collaborateurs volontaires du Crédit Agricole Nord de France pour les aider à prévenir ou à gérer les situations de stress.

Le Crédit Agricole Nord de France a mis en place en 2012, en complément de l'action du Médecin du travail ou de l'Assistante sociale, un dispositif d'aide et d'accompagnement par téléphone des collaborateurs qui rencontrent des difficultés liées à leur vie professionnelle ou personnelle.

Pour proposer à ses collaborateurs ce service de qualité, indépendant et extérieur à l'entreprise, la banque a noué un partenariat avec le cabinet Psya, habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels). Cabinet indépendant employant des psychologues cliniciens diplômés, Psya est certifié AFAQ ISO 9001 pour son centre d'écoute psychologique.

Accessible par téléphone au 0 800 30 10 53, 24H/24 et 7j/7, le service est mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Nord de France gratuitement. Les principaux objectifs de ce service sont d'offrir une écoute dans des moments difficiles, professionnels comme personnels et d'informer et d'orienter vers les solutions appropriées aux situations rencontrées. Si la situation le nécessite et si le collaborateur le souhaite, le service d'aide et de soutien psychologique lui offre la possibilité de poursuivre sa démarche en l'orientant vers un psychologue exerçant son activité en libéral, proche de son domicile ou de son lieu de travail.

III.4.3. Limiter les accidents du travail

En 2011, le Crédit Agricole Nord de France a essentiellement connu des accidents liés à des accidents de circulation ou au trajet domicile-travail. Aucun accident n'était lié à l'existence de risques graves et la plupart (21) sont liés à des accidents de circulation, de manutention et de stockage.

III.5. Donner aux collaborateurs les clés de la réussite

III.5.1. Miser sur la formation pour développer les talents

Le Crédit Agricole Nord de France a fait de la formation un axe fort de son développement et du développement de ses collaborateurs. La proportion des collaborateurs formés atteste de cette ambition d'être l'un des premiers formateurs de la région Nord-Pas de Calais : près de **95%** de ses collaborateurs ont suivi une formation en 2011. En 2011, **6,78%** de la masse salariale a été consacrée à la formation, ce qui correspond à plus de **88 000 heures** de formation dispensées et à environ **37 heures par salarié**.

La banque a mis en place un programme de développement de compétences et de formation tout au long de la vie professionnelle, de l'embauche à l'acquisition de diplômes.

Elle a mis en place un parcours jeunes embauchés, que l'ensemble des nouveaux collaborateurs suivent obligatoirement dans les 6 mois de leur arrivée. Durant ces deux journées, des collaborateurs de la banque leur dispensent une présentation de la banque, un point finance, une formation déontologie - conformité et les sensibilisent aux réflexes à adopter en matière de sécurité.

Son parcours diplômant est reconnu pour sa qualité et ses débouchés, avec des programmes spécifiques en partenariat avec l'IFCAM² et le CFPB³, puisqu'il permet aux collaborateurs entrés dans l'entreprise au niveau Bac et Bac + 2 d'obtenir des diplômes de niveau Bac + 3 à Bac + 5 reconnus par l'Education Nationale.

Enfin, et parce que les compétences s'acquièrent sur le long terme et tout au long de la carrière professionnelle, le Crédit Agricole Nord de France s'appuie sur une formation professionnelle continue de qualité pour former l'ensemble de ses collaborateurs sur des thématiques diverses.

Du côté des filiales de la Caisse régionale Nord de France, le groupe Nord de France Immobilier (NDFI) qui concentre tous les métiers de l'intermédiation immobilière (transaction dans le neuf et l'ancien, administration de biens immobiliers, conseil en gestion de patrimoine immobilier, courtage de crédits immobiliers et d'assurances et immobilier professionnel) a misé sur le développement des compétences de ses collaborateurs.

Premier réseau immobilier du Nord Pas de Calais avec ses 115 agences immobilières et ses 700 collaborateurs, NDFI se veut utile à son territoire en rendant l'immobilier régional simple et responsable et s'engage socialement, d'une part en proposant à tout nouveau collaborateur un parcours d'intégration et, d'autre part, en lui donnant accès à des formations et certifications qualifiantes (méthode de négociation, cadre juridique, déontologie, lutte anti-blanchiment...) via l'académie métiers NDFI, lancée en avril 2012 en partenariat avec l'Institut de Management des Services Immobiliers.

² Institut de Formation du Crédit Agricole : <http://www.ca-ifcam.fr/Pages/Default.aspx>

³ Centre de Formation de la Profession Bancaire : <http://www.cfpb.fr/>

En 2012, 12 150 heures de formation ont été dispensées (+100% par rapport à 2011), 90% des collaborateurs de NDFI ont été formés.

Par ailleurs, des ateliers ont été intégrés au plan de formation dans un esprit de formation continue, 202 collaborateurs ont ainsi participé à un atelier transaction ou à un atelier administrateur de biens

En 2013, NDFI s'est engagé à poursuivre l'amélioration de la chaîne recrutement-intégration-formation, à reconduire les sessions de formation, dès début 2013, afin de donner des gages de réussite aux nouveaux embauchés et à accompagner le management de l'entreprise.

III.5.2. Donner des perspectives d'évolution à nos collaborateurs

En 2011, 73% des salariés ont été appréciés et 19% ont été promus. De 2008 à 2011, le nombre de collaborateurs agents d'application (classe 1) a diminué, passant de 30% de l'effectif à 27,4%, preuve d'une réelle évolution globale en termes d'évolution des compétences en interne.

III.6. Encourager et intégrer la diversité

Après avoir signé un Accord entreprise *Handicap* en 2007, puis la Charte de la Diversité en 2008 en présence des dirigeants de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE), le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans une politique de ressources humaines résolument tournée vers la diversité.

Trois ans seulement après la signature de cette Charte, la Caisse régionale a retenu l'attention du jury national des Trophées de la Diversité. Le Crédit Agricole Nord de France a reçu le prix spécial *Coup de Cœur régional* en 2011 en présence du Secrétaire Général de la Charte de la Diversité, Kag Sanoussi, pour ses mesures en faveur des collaborateurs touchés par le handicap.

Répartition des collaborateurs par sexe

	2011		
	Hommes	Femmes	Total
Responsable de management 1 (Niveau H,I,J + DIR)	168	39	207
Responsable de management 2 (Niveau G)	232	113	345
Techniciens et animateurs d'unité (Niveau D,E,F)	618	729	1 347
Agents d'application 1 (Niveau C)	230	486	716
Agents d'application 2 (Niveau A,B)	1		1
C.D.D.	66	86	152

Répartition des collaborateurs par âge

			ANNEE 2011			TOTAL
			CL3	CL2	CL1	CDI
116	Répartition par âge de l'effectif total au 31.12	- 20 ans				0
		de 20 à 24		28	124	152
		de 25 à 29	11	211	248	470
		de 30 à 34	33	272	86	391
		de 35 à 39	104	255	49	408
		de 40 à 44	107	165	40	312
		de 45 à 49	111	126	35	272
		de 50 à 54	88	140	50	278
		de 55 à 59	84	136	76	296
		de 60 à 64	13	14	9	36
	65 ans et plus	1			1	

III.6.1. La politique de lutte contre les discriminations

En 2011, la banque a renouvelé son engagement sur le terrain de la diversité en signant, quatre ans après le premier (2007-2010), le deuxième Accord entreprise *Handicap*. Fondée sur des points précis : favoriser un recrutement adapté, accompagner et sensibiliser, l'action de la Caisse régionale se veut concrète et efficace.

Deux collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines sont en charge de la mise en œuvre de la politique diversité de la Caisse régionale.

Le Crédit Agricole Nord de France mène une vraie démarche de lutte contre les discriminations à l'embauche, veillant à ce que les entretiens ne portent que sur les compétences des candidats, et non sur des critères pouvant être discriminants (âge, origine sociale, couleur de peau, etc.)

III.6.2. L'égalité femme-homme

En 2011, la Caisse régionale a poursuivi ses objectifs en matière d'égalité femme-homme, par une attention accrue à lutter contre les potentielles discriminations subies par les femmes en interne : du recrutement à l'embauche, en passant par la formation et la politique de rémunération. L'enjeu central de la banque dans ce domaine est la lutte contre ce que l'on appelle *le plafond de verre*⁴, la difficulté pour les femmes d'accéder à des fonctions d'encadrement. En 2012, une femme a rejoint le Comité de Direction pour la première fois.

L'effectif global du Crédit Agricole Nord de France comprend une majorité de femmes (52,5%) mais le principal challenge pour la banque est de faire évoluer les femmes des catégories Agent (69% de femmes) - Technicien (52,9% de femmes) à la catégorie Cadres (74% d'hommes contre 26% de femmes). D'ici 2014, son objectif est d'atteindre 30% de femmes parmi les cadres.

⁴ Le *plafond de verre* (de l'anglais *glass ceiling*) est une expression apparue aux États-Unis à la fin des années 1970. Elle reprend une notion présente dans le film d'Elia Kazan, *Le Mur invisible* (1947). Elle s'est fait connaître en 1986 suite à un article publié dans le Wall Street Journal ; elle désigne le fait que, dans une structure hiérarchique, les niveaux supérieurs ne sont pas accessibles à certaines catégories de personnes.

III.6.3. L'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Le taux d'emploi des salariés touchés par le handicap au sein du Crédit Agricole Nord de France s'élève à **3,59%** en 2011.

Organisée autour de la mission Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA), la politique de Nord de France en faveur des travailleurs en situation de handicap a largement fait ses preuves : 102 recrutements ont abouti depuis le 1^{er} janvier 2011 (au 16 janvier 2013). Au-delà du développement du recrutement, la mission HECA a pour objectif d'agir fortement sur le maintien dans l'emploi et de développer la sous-traitance auprès de travailleurs en situation de handicap.

Dans le cadre des actions de la CR Nord de France en faveur du Handicap et de sa politique RSE, la banque a sous traité en 2012 un certain nombre d'activités au secteur protégé (Entreprises adaptées, ESAT) afin de soutenir le travail des personnes en situation de handicap.

Lille a été en 2012 l'une des 35 étapes empruntées par le Tour de France des Compétences organisé par HECA pour venir à la rencontre du grand public et des demandeurs d'emploi handicapés. Depuis 2006, 2 600 collaborateurs en situation de handicap (reconnus MDPH) ont rejoint le Groupe Crédit Agricole dont **183** ont été recrutés par le Crédit Agricole Nord de France (dont 34 CDI, 118 CDD et 27 en formation en alternance).

Pour poursuivre la sensibilisation des collaborateurs et des personnes handicapées en recherche d'emploi, la Mission HECA du Crédit Agricole Nord de France a mis en place en 2012 plusieurs manifestations, notamment lors de la *Semaine du Handicap* (12 au 18 novembre) : théâtre, parcours de sensibilisation à la cécité, concert de percussions, concerts. Ces événements ont réuni 270 collaborateurs de la banque.

La Mission HECA est également partenaire de l'association des étudiants de l'EDHEC *Music'All* depuis cinq ans. Dans ce cadre, elle a soutenu en mai 2012 le spectacle *Woslov* mettant en scènes de jeunes enfants scolarisés dans des centres adaptés.

III.6.4. Les seniors, l'atout de l'expérience

Le Crédit Agricole Nord de France compte dans ses effectifs **12,7%** de collaborateurs âgés de 55 ans et plus et **22,25%** de collaborateurs de plus de 50 ans. Leur expérience apporte beaucoup au Crédit Agricole Nord de France, qui a décidé de renforcer dès 2011 son accord-cadre signé en 2010 avec Pôle Emploi. Ce plan comprend six domaines d'actions du recrutement au tutorat en passant par la promotion en interne.

Pour tenir compte des souhaits des collaborateurs et accompagner le développement de leurs compétences, la banque a mis en place un entretien de seconde partie de carrière à 50 ans avec leur manager et à 55 ans en présence de la Direction des Ressources Humaines. 56 managers ont été formés à la conduite de

ces entretiens en 2011 et **67** collaborateurs ont réalisé leur entretien à 50 ans avec leur manager et **31** à 55 ans avec le Directeur des Ressources Humaines en 2011.

La banque a également développé un véritable système de tutorat avec la formation de **27 tuteurs seniors** à la transmission du savoir.

L'accès à la formation est également essentiel pour ceux qui pourraient penser que leur carrière touche à sa fin, c'est pourquoi le Crédit Agricole Nord de France a développé de nombreuses sessions de formation professionnelle seniors, avec **10 967 heures de formation** suivies par des collaborateurs de plus de 50 ans en 2011.

Le Crédit Agricole Nord de France propose à ses collaborateurs seniors un véritable aménagement de fin de carrière : **15** collaborateurs de plus de 55 ans ont bénéficié de ces aménagements. Ils ont réduit leur durée de travail en 2011 tout en maintenant leurs taux de cotisation retraite. Au 31 décembre 2011, **33** collaborateurs de 55 ans et plus ont opté pour le temps partiel, ce qui correspond à près de 10% des seniors de plus de 55 ans au sein du Crédit Agricole Nord de France.

Pour que les collaborateurs puissent s'enrichir mutuellement des expériences des uns et des autres, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place la formation interne *Comprendre les différences générationnelles pour travailler ensemble*, assurée par un consultant extérieur. Cette formation a pour vocation d'encourager le dialogue entre les générations et de créer une véritable synergie des équipes.

Partie IV. Participer au développement du territoire

IV.1. Créer de la richesse pour la région Nord-Pas de Calais

Dans un environnement économique, réglementaire et fiscal défavorable, le Crédit Agricole Nord de France a conforté en 2012 son rôle de principale banque régionale du Nord-Pas-de-Calais. La Caisse régionale a conquis 46 000 nouveaux clients et octroyé 2,8 milliards d'euros de crédits, dont 1,39 milliard d'euros vers l'Habitat, confirmant son rôle de premier financeur de l'économie régionale.

IV.1.1. Ancrer localement le développement des entreprises

Avec la force du Groupe Crédit Agricole et la réactivité d'une structure régionale, le Crédit Agricole Nord de France est la banque d'une entreprise sur trois dans la région Nord-Pas de Calais, aux côtés des fleurons de l'économie de sa région : Bonduelle, Roquette, Auchan, Uneal, Rabot Dutilleul, Tereos, etc. La force de sa taille bilan et sa capacité de financement (3 Mds de fonds propres) l'incitent à soutenir la création, le développement et la pérennité des entreprises régionales.

La banque est structurée pour répondre aux besoins des Entreprises, quel que soit leur profil, des TPE aux grandes entreprises en passant par les PME. Avec ses 27 Centres d'Affaires pour les Artisans, Commerçants et Professions Libérales et ses 3 Centres d'Affaires (à Lille, Arras et Dunkerque), elle peut répondre aux besoins spécifiques des Entreprises : gestion quotidienne, stratégie, marchés locaux et projets de développement international.

En 2011, le Crédit Agricole Nord de France a finalisé la construction de sa Banque d'Affaires Entreprises avec des équipes expertes installées au 77, rue nationale à Lille. La banque privée de la Caisse régionale (avec la Banque de Gestion Privée Indosuez), Nord Capital Investissement, *SODICA Corporate Finance* et le Pôle Ingénierie Financière constituent les quatre briques de la Banque d'Affaires Entreprises du Crédit Agricole Nord de France. Ainsi, la Caisse régionale dispose aujourd'hui d'une offre globale haut de bilan efficace et personnalisée : banque privée, fusion-acquisition, ingénierie financière et capital- investissement.

La Banque d'Affaires Entreprises du Crédit Agricole Nord de France ainsi déployée permet aux dirigeants de trouver en un même lieu la réponse à tous leurs besoins tout en permettant d'ancrer localement leur développement. Toutes les décisions bancaires sont prises au niveau local et non centralisé à Paris.

Il est en effet essentiel pour le dynamisme du Nord-Pas de Calais que les centres de décision des entreprises restent dans la région.

C'est la vocation de Nord Capital Investissement, filiale du Crédit Agricole Nord de France, qui investit pour participer au développement des entreprises de la région. En 2012, Nord Capital Investissement a investi dans 5 sociétés du Nord-Pas de Calais sur les 19 participations déjà existantes, et ce sont 19 M€ qui ont été consacrés aux projets de développement ou de transmission de PME régionales en 2012, afin que leurs centres de décision restent dans le Nord-Pas de Calais. Par ses investissements, Nord Capital Investissement a contribué à l'emploi dans la région

puisque les entreprises accompagnées emploient 6 200 salariés. En 2012 par exemple, Nord Capital Investissement a financé l'opération de développement du groupe EDENSIDE, dont le siège social se situe à Wambrechies (59) et accompagné le développement du groupe LE KAP VERRE, dont les décisions sont prises à Beaurainville (59). Les Fonds d'Investissement de Proximité FIP Nord Cap 1, 2 et 3, commercialisés par Nord Capital Partenaires et le Crédit Agricole Nord de France, répondent à ce même objectif : financer le développement et la croissance des entreprises régionales.

IV.1.2. Encourager la création d'entreprise régionale

Le Crédit Agricole Nord de France a également développé des partenariats avec la plupart des acteurs régionaux qui encouragent le développement des entreprises : OSEO, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région, Plateformes d'Initiatives Locales et enfin acteurs comme les ruches d'entreprises et les pépinières, Je Crée, Nord et Pas-de-Calais Actif, ses intermédiaires quotidiens pour bien orienter les dirigeants et les futurs chefs d'entreprises.

En 2012, la banque a continué de financer la création d'entreprise régionale, en accompagnant un créateur d'entreprise sur 5 dans le Nord-Pas de Calais. Elle a renforcé son partenariat avec Initiative Nord-Pas de Calais en intégrant un volet supplémentaire : la RSE. En effet, en s'associant sur ce projet commun, la banque et l'Association regroupant 14 plateformes France Initiative du Nord-Pas de Calais, ont prouvé leur volonté d'encourager les créateurs d'entreprises ayant un projet à valeur sociale et sociétale.

Aux côtés du réseau Demain Jecrée en Nord-Pas de Calais, GENI, le Pôle Entrepreneuriat Etudiant, l'IES, le Réseau Entreprendre Nord, l'ADITEC et les Grandes Ecoles et Universités de la région, le Crédit Agricole Nord de France a lancé en février 2012 le *Challenge Initiatives Etudiants* sur Facebook.

Ce concours était ouvert à tous les étudiants du Nord-Pas de Calais pour encourager et promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation. Cette 1^{ère} édition du Challenge Initiatives Etudiants réunissant plus de 12 000 internautes, a révélé, parmi les projets proposés, une véritable sensibilité des étudiants vis-à-vis des secteurs d'activité traditionnels du Nord-Pas de Calais, en particulier le textile et l'agriculture. En 2013, la banque lancera la deuxième édition de ce concours, qui encourage les étudiants à entreprendre et à créer emploi et valeur.

IV.1.3. Aux côtés des collectivités territoriales

Le Crédit Agricole Nord de France accompagne les collectivités territoriales, des petites communes rurales aux grandes collectivités comme le Conseil régional ou les Conseils généraux, dans leurs projets pour dynamiser le Nord-Pas de Calais et améliorer le cadre de vie de ses habitants.

L'un des projets phares de 2012 fut le financement, dans le cadre de l'enveloppe BEI (Banque Européenne d'Investissement), du futur lycée hôtelier international de Lille, qui sera achevé en 2014-2015. La banque a également financé en 2012 la construction du Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) de Tourcoing, du

Complexe cinématographique d'Armentières et du Centre aquatique et du Palais des Congrès de Saint Omer. Engagée dans l'aménagement du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants du Nord-Pas de Calais, la banque a contribué à la rénovation du centre ville et de l'Hôtel de Ville de Toufflers et accordé un financement à l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais pour l'acquisition de foncières et l'aménagement de friche industrielles.

L'année 2012 a été marquée par une opération très importante pour le Crédit Agricole Nord de France et la région Nord-Pas de Calais. La région Nord-Pas de Calais a en effet réalisé le 17 septembre 2012, pour la deuxième fois depuis 2008, une nouvelle émission obligataire socialement responsable sur le marché de l'euro. Agissant en étroite collaboration avec le Crédit Agricole Nord de France, *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank* a été le seul chef de file de cette émission obligataire.

Cette émission d'un montant de 80 M€ sur une durée de 12 ans a été plébiscitée par les investisseurs dont les ordres ont dépassé 150M€. Plus de 90% des ordres sont venus d'investisseurs institutionnels ayant des critères de placement liés à l'Environnement, au Social et au mode de Gouvernance en complément des critères purement financiers (fonds d'épargne, mutuelles, assurances...).

Première collectivité locale à avoir émis une obligation socialement responsable en 2008, la Région Nord-Pas de Calais, est notée AA- par Standard & Poor's et AA++ par l'agence extra-financière BMJ Rating sur ses performances sociales et environnementales.

La spécificité de cette opération réside dans l'allocation des fonds levés à des projets spécifiques dans trois secteurs : les transports et les infrastructures pour 70% des fonds (réseaux fluviaux, transports en commun en site propre), l'énergie pour 20% des fonds (qualité énergétique des bâtiments, développement de la filière éco-matériaux) et la biodiversité pour 10% des fonds (développement de la forêt régionale).

Par ailleurs, le Crédit Agricole Nord de France a montré très tôt son intérêt pour le plan « développement du véhicule électrique » de la Région, en lien avec l'entreprise locale DBT, leader mondial des bornes de recharge électrique pour véhicules, qui est un client de la banque mais aussi de Nord Capital Partenaires.

IV.1.4. Le logement social

Nord de France accorde une attention particulière au logement social pour apporter une solution à la population d'une région à la démographie jeune et forte, et où l'accès au logement est souvent difficile. L'action de la banque est fondée sur une solide coopération avec les collectivités territoriales et les Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH). Le Prêt Social en Location Accession (PSLA), seul *coup de pouce* à l'accession à la propriété pouvant être mis en place avec une banque, fait partie des moyens utilisés. Le Crédit Agricole Nord de France est la banque leader en région sur les PSLA et a signé en 2010 une convention avec le Ministre du Logement pour la rénovation d'un quartier populaire de la banlieue lilloise.

Le Crédit Agricole Nord de France a financé en 2012 le siège social de Lille Métropole Habitat (LMH) à Tourcoing. LMH est l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Lille Métropole créé pour mener les politiques de l'habitat des collectivités concernées et encourager le logement social dans la métropole lilloise. LMH favorise ainsi l'accès des familles aux ressources modestes à un logement de qualité au coût raisonnable et participe à l'aménagement du territoire.

IV.2. Etre en phase avec la valeur mutualiste de solidarité

IV.2.1. Accompagner les publics fragilisés

IV.2.1.1. L'association Point Passerelle Nord de France

Le Crédit Agricole Nord de France s'engage auprès des publics fragiles grâce à l'association Point Passerelle Nord de France, destinée à aider les personnes en difficulté après un accident de la vie ou toute situation d'exclusion financière ou sociale : maladie, décès, chômage, divorce, sinistre, etc. Dans chaque Point Passerelle Nord de France, les équipes de conseillers et d'accompagnants bénévoles écoutent, accompagnent, orientent gratuitement les publics fragilisés et leur proposent des situations concrètes : diagnostic de la situation personnelle et financière, démarches administratives, conseil dans la gestion du budget, etc.

Toute personne en difficulté peut ainsi être orientée vers l'un des trois Points Passerelle Nord de France créés depuis 2009 : Arras, Boulogne et Lille. Depuis 2010, ce sont **1 097 personnes** qui ont été accueillies et conseillées par l'association, dont plus de la moitié simplement en 2012, preuve des difficultés rencontrées par les habitants de la région Nord-Pas de Calais dans un contexte de crise économique et sociale majeure. Dans la plupart des cas, un seul rendez-vous permet de trouver des solutions rapides aux difficultés rencontrées puisque **62%** des dossiers traités ne requièrent pas de seconde rencontre avec l'association et sont traités au cours de la première prise de contact.

Parmi ces requérants, **82%** ont été *remis en selle* ou le seront prochainement grâce à l'aide de l'association.

En 2013, Point Passerelle continuera de se développer avec l'ouverture d'un nouveau point d'accueil à Valenciennes.

IV.2.1.2. Le microcrédit, une solution d'avenir

Le Crédit Agricole Nord de France, premier mécène de l'association, met à contribution son expérience bancaire et humaine, la plupart des bénévoles étant des anciens salariés de Nord de France. Elle propose, en partenariat avec Point Passerelle, des solutions de microcrédit social pour les personnes ne pouvant obtenir un crédit auprès du système bancaire classique. Le microcrédit concerne principalement les personnes aux ressources limitées (demandeurs d'emploi, étudiants, apprentis) mais s'adresse également aux ménages accidentés par la vie.

En 2012, **100 solutions de microcrédit**, avec un **montant moyen de 2 330€**, ont été proposées aux personnes qui avaient sollicité Point Passerelle Nord de France, ce qui correspond à un montant total de **197 799 €**.

IV.2.1.3. Un réseau de partenaires pour mieux accompagner

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants du Nord-Pas de Calais en difficulté, Point Passerelle Nord de France a mis en place plusieurs partenariats avec les acteurs incontournables de l'accompagnement social et solidaire dans la région.

- **Encourager le microcrédit avec l'UDCCAS / CIAS 62**

En 2012, Point Passerelle Nord de France a signé une convention de partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France et l'Union Départementale des CCAS du Pas-de-Calais (Centres Communaux d'Action Sociale). Grâce à cette convention, les personnes qui ont recours aux CCAS/CIAS dans le Pas-de-Calais pourront ainsi demander, grâce au concours de l'association Point Passerelle et la Caisse régionale, un microcrédit personnel. Ce prêt est exclusivement destiné, par convention, au financement des projets d'insertion ou de réinsertion professionnelle et/ou sociale de personnes.

Le CCAS/CIAS informera et détectera les personnes ayant besoin du microcrédit personnel, les orientera vers l'association Point Passerelle Nord de France qui analysera et enverra les dossiers de demandes de prêts à la Caisse régionale. Après mise en place du crédit le CCAS/CIAS effectuera l'accompagnement social de l'emprunteur et l'association Point Passerelle l'accompagnement bancaire et financier pendant la durée du prêt.

- **Lutter contre la fracture énergétique avec GDF SUEZ**

Début 2013, Point Passerelle Nord de France a également signé une convention de partenariat avec GDF SUEZ pour lutter contre la précarité énergétique. L'objectif est de développer des actions communes entre les deux organismes en matière de médiation sociale énergie pour détecter dans un premier temps les clients fragiles et lutter contre la précarité énergétique des ménages. Une série d'actions seront menées afin d'informer et d'orienter, promouvoir la maîtrise des dépenses d'énergie et faciliter l'accès au droit des tarifs sociaux de l'énergie. GDF Suez proposera également des formations dédiées aux conseillers Point Passerelle sur la sensibilisation à la précarité énergétique.

IV.2.2. Rester présent aux côtés des agriculteurs

Banque fondée par et pour les agriculteurs, le Crédit Agricole Nord de France reste présent pour l'agriculture régionale en soutenant les exploitants en difficulté : après l'Opération *Paille* en 2010, l'Opération *Sécheresse* en 2011, la banque est venue en aide aux agriculteurs concernés par les deux crises importantes de 2012 :

IV.2.2.1. La crise du chou-fleur dans l'audomarois

Les conditions météorologiques du printemps 2012 ont été calamiteuses pour les producteurs de choux-fleurs du marais audomarois, générant des pertes de rendements importantes, une dégradation de la qualité de la production, ayant pour conséquence finale une baisse importante du chiffre d'affaire. Le Crédit

Agricole Nord de France a rapidement dressé un état des lieux de la filière et chiffré les pertes subies par les agriculteurs. En réponse à cette situation exceptionnelle, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Nord de France a alors validé un plan de soutien de la trésorerie pour ces producteurs.

IV.2.2.2. Les dégâts des inondations dans le Nord-Pas de Calais

La pluviométrie enregistrée dans le Nord-Pas de Calais au mois d'octobre 2012 a été exceptionnelle : les dégâts ont été très importants dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. Les habitants des zones inondées ont subi des pertes importantes et les exploitants agricoles ont été les plus durement touchés. Le Crédit Agricole Nord de France a rapidement pris conscience de la situation. Ses conseillers agricoles se sont immédiatement rendus chez les agriculteurs des zones inondées pour prendre le pouls de leurs difficultés. En novembre 2012, la banque annonçait son plan de soutien, fondé sur une analyse au cas par cas des dossiers, afin de trouver les meilleures réponses aux besoins des agriculteurs. Plusieurs solutions personnalisées ainsi qu'un plan de soutien à la trésorerie pour ces producteurs destiné à compenser la perte de chiffre d'affaires par hectare ont été mis en place fin 2012 début 2013.

IV.3. Développer une relation de proximité avec notre région

IV.3.1. Soutenir les projets de cohésion sociale, sociétale et économique

IV.3.1.1. Etre mécène pour la région Nord-Pas de Calais

Le Crédit Agricole Nord de France met en œuvre une politique de mécénat qui correspond aux valeurs qui guident son action et celles de ses 70 Caisses locales, contribuer à la décentralisation culturelle et au soutien des grands projets régionaux. Nord de France est ainsi l'un des principaux mécènes de sa région, s'engageant de deux manières :

- à travers le maillage constitué de ses 70 Caisses locales qui irriguent le territoire. Acteurs de la vie économique et sociale de la région, les 770 administrateurs proposent des actions locales de développement économique, de solidarité, de défense du patrimoine ou d'accès à la culture et au sport pour tous. En 2012, l'implication des Caisses locales de Crédit Agricole Nord de France sur son territoire a permis d'apporter 56 400 € de dons pour la mise en œuvre de 10 grandes actions mutualistes :

Association soutenue	Action	Caisse locale
A.N.A.J.I. Association du Nord d'Action en faveur des Jeunes déficients moteurs et de leur Intégration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le suivi d'enfants, adolescents ou adultes déficients moteurs multi handicapés 	Armentières
CIASFPA - RADAM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions sociales en faveur des personnes âgées (ménage, préparation des repas, courses, repassage, petits travaux, etc.) ▪ Offrir un service de locomotion pour 	Avion-Bully

	les RDV médicaux, les courses pour les personnes à mobilité réduite	
INTERM'AIDES	<ul style="list-style-type: none"> Embauche de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle pour des travaux de jardinage, bricolage, ménage 	Boulogne
NATURE PROPRES 62	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des déchets sur la Communauté de Communes du Sud-Ouest de Calais et de Cocquelles 	Calais
Club de football et de réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> Réinsertion de jeunes issus des quartiers difficiles par un programme de formation continue, assurée par le GRETA et l'association Entreprendre Ensemble 	Dunkerque
ANACHRONIQUE SYMPOSIUM COMMITTEE	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'exposition sur le thème de l'histoire industrielle de Metaleurop : <i>Le site et les anciens salariés de l'usine Penarroya-Metaleurop de Noyelles-Godault.</i> 	Hénin - Harnes
ORME ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> Insertion sociale et professionnelle par la formation et l'emploi 	Hazebrouck
SESAME AUTISME OMEGA	<ul style="list-style-type: none"> Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes autistes 	La Bassée
Maison départementale Bernard Devulder du Haut Pays d'Artois	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter et promouvoir l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentées, dépendantes, en établissement spécialisé. Venir en aide aux aidants (famille, proches) 	Saint Omer
EMERA	<ul style="list-style-type: none"> Espace intermédiaire, non médicalisé, destiné aux personnes atteintes d'un cancer, entre l'annonce de la maladie au retour à la vie sociale Accompagnement personnalisé pour améliorer la vie au quotidien du malade (écoute, orientation, activités) 	Valenciennes

- à travers la Caisse régionale elle-même qui soutient petits ou grands projets régionaux dans le domaine de l'environnement, du sport, de la culture, de l'insertion et de la santé.

A titre d'exemple, la banque a été l'un des premiers mécènes de l'Institut Pasteur de Lille. Elle soutient le Musée d'Art Moderne (LaM) de Villeneuve d'Ascq, le Palais des Beaux Arts de Lille, l'Orchestre National de Lille (ONL), l'exposition *Roulez Carrosses! Le Château de Versailles à Arras*, etc. Elle apporte son aide aux disciplines sportives populaires, professionnel comme amateur : du football au basket, handball, volleyball ou encore rugby.

L'année 2012 a été marquée par l'inauguration officielle du musée du Louvre-Lens.

Le Crédit Agricole est l'un des tout premiers mécènes privés du musée : la banque a contribué, dès la première heure et pour une durée de dix ans, à la réalisation de cet équipement majeur pour sa région

IV.3.1.2. La Fondation Crédit Agricole Pays de France

La Fondation Crédit Agricole Pays de France, créée en 1979 par le Crédit Agricole et reconnue d'utilité publique en 1983, permet chaque année au Crédit Agricole Nord de France de contribuer à la valorisation du patrimoine de sa région. En 2012, grâce à l'aide de la Fondation CA Pays de France, le Crédit Agricole Nord de France a participé à la rénovation du Beffroi d'Aire-sur-la-Lys, classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2005.

IV.3.1.3. Crédit Agricole Solidarité et Développement

Créé en 1983, le Fonds de coopération du Crédit Agricole est devenu en 2011 Crédit Agricole Solidarité et Développement (CASD). Association loi 1901, elle accompagne les projets soutenus par les Caisses régionales dans les domaines de l'aide au développement du monde agricole et rural des pays en voie de développement et de l'insertion économique et sociale en France. En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a pu soutenir 3 initiatives :

Association soutenue	Action
<p>Association Habitat et Humanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la réinsertion de personnes en difficultés en proposant des logements proches des commerces et des transports en commun ▪ Objectif : 20 à 30 logements supplémentaires par an ▪ Projet soutenu : réhabilitation du 41 rue Corneille à Lille, zone de réhabilitation du quartier Wazemmes ▪ Résultat : logement d'une famille avec enfants et consommation d'énergie primaire divisée par trois.
<p>Elevages Sans Frontières Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de 3 ans visant à apporter à la population des plateaux togolais (villes de Kpalimé et Notsé) des animaux d'élevage (poules, chèvres, moutons, agoutis) ▪ Financement de bâtiments, fourniture en matériel, assistance technique des familles pour l'élevage des animaux et accompagnement à la fabrication et à la commercialisation des produits fermiers. ▪ Résultat : en 2012, ce sont 80 familles qui ont bénéficié de ce projet.
<p>Elevages Sans Frontières Maroc</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de 3 ans visant à améliorer l'alimentation et la santé dans la région d'Ouarzazate au Maroc en installant des élevages familiaux ou collectifs (chèvres, poules, moutons, abeilles) principalement auprès d'associations de femmes. ▪ Création d'AGR (Activités Génératrices de Revenus) : vente des produits : lait, miel, fromage, viande. ▪ Résultat : en 2012, 170 femmes ont bénéficié des installations d'élevage qui leur ont créé une source de revenus (amélioration de leur statut social)

IV.4. Etre vigilant dans nos relations avec les fournisseurs, politique achat, sous-traitance

Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs en signant en décembre 2010 la Charte de la médiation du crédit et de la compagnie des dirigeants et acheteurs de France, régissant les relations entre les grands donneurs d'ordre et les PME.

Dans cette droite ligne, afin de promouvoir des pratiques responsables d'approvisionnement et limiter l'empreinte carbone de ses solutions logistiques, le Crédit Agricole Nord de France a engagé des travaux pour intégrer la RSE dans l'appréciation du coût d'un achat ou de l'opportunité d'une sous-traitance. Cette pratique doit être généralisée dans le cadre d'une politique d'achat afin que le choix du fournisseur ou du sous-traitant soit effectué sur des critères de prix, de qualité, de délai mais aussi de RSE. Une fonction « achats » centralisée devrait être créée

Partie V. Protéger notre territoire et sa biodiversité

IV.1. Evaluer pour mener une stratégie environnementale plus audacieuse

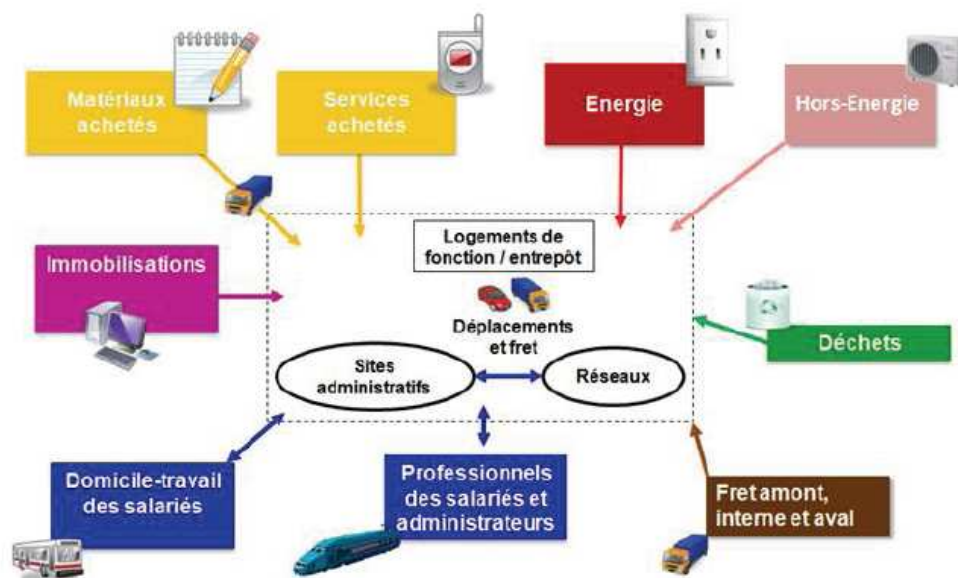
IV.1.1. Politique générale en matière environnementale

Dans le cadre du volet environnemental de sa stratégie RSE la Caisse régionale s'est mobilisée autour de plusieurs chantiers pour réduire son impact environnemental.

Ses travaux ont principalement porté sur la réduction de sa consommation d'énergie et de papier, la promotion de moyens de transport plus respectueux de l'environnement auprès de ses salariés ou encore la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Des actions concrètes ont été menées depuis un certain nombre d'années, et plus encore en 2011 - 2012 pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement, en sensibilisant en interne et en s'associant à des partenaires en externe.

IV.1.2. Réalisation d'un 2^e bilan carbone

Le Crédit Agricole Nord de France a réalisé son deuxième Bilan Carbone pour l'année 2011. Cette méthodologie, développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par une activité. Les émissions sont ensuite classées par grands postes (présentés ci-dessous) afin d'obtenir le profil des émissions :



Les grands postes étudiés sont ainsi :

- **l’Energie** : consommations énergétiques sur tous les sites de tous types (électricité, gaz naturel, chauffage urbain) et fuites frigorigènes au sein des installations de climatisation et froid (dont formations) ;
- **les Déplacements de personnes** : déplacements domicile-travail et professionnels (véhicules de service/fonction, train, avion) des employés, déplacements des stagiaires se rendant sur les sites ;
- **Les Matériaux et Services Entrants** : fabrication de matériaux pour formations, des fournitures bureautiques et réalisation des prestations de services (honoraires, études, nettoyage) ;
- **Les Immobilisations** : fabrication des biens durables, dont les émissions sont réparties sur leur durée d’utilisation (bâtiments, parc automobile, parc informatique, mobilier)
- **Le Fret** : acheminement des matériaux pour formations depuis les fournisseurs vers les campus, livraison des fournitures, courrier ;
- **Les Déchets** : traitement des déchets générés sur sites.

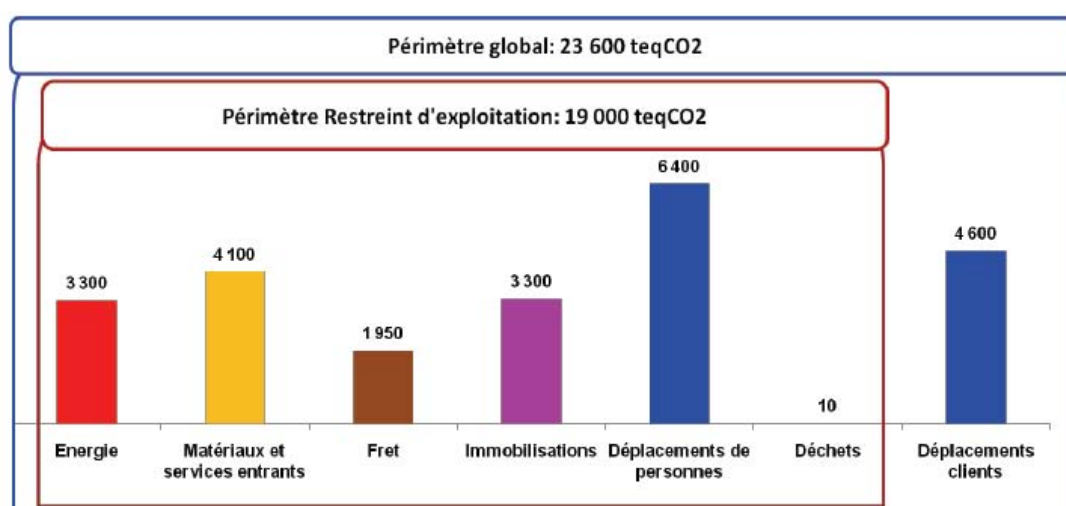
Après la collecte d’informations au cours de la période estivale 2012 (avec un taux de participation de 51 % de collaborateurs), le deuxième Bilan Carbone du Crédit Agricole Nord de France met en avant :

- les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) engendrées en 2011 par l’activité de la Caisse régionale (voir ci-dessous) ;
- les premières actions à conduire (*les réflexes malins*) pour **réduire ces émissions de 4% sur l’année 2012.**

Pour chacune de ces recommandations, un plan d’actions a été construit, des objectifs ont été fixés et un reporting mis en place sur les données clé. Tout cela permettra au mois le mois, année après année, de mesurer le chemin parcouru dans l’amélioration des émissions de gaz à effet de serre de la banque.

Les résultats du Bilan Carbone® 2011

La réalisation du Bilan Carbone du Crédit Agricole Nord de France a permis d’évaluer les émissions de GES générées en 2011. Elles s’élèvent à **23 600 tonnes équivalent CO₂** (teqCO₂), réparties selon les postes d’émission présentés dans le graphique ci-dessous :



Hors clientèle, ce chiffre est ramené à **19 000 téqCO₂**.

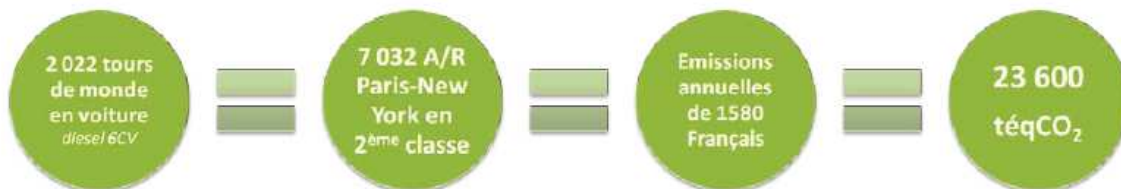
Le poste Déplacements est prépondérant avec près de **47%** des émissions totales (dont **27%** dues aux déplacements des salariés), suivi par le poste des Matériaux et Services Entrants qui représente **17%** des émissions. Viennent ensuite les postes Immobilisations et Energie qui représentent chacun **14%** des émissions de gaz à effet de serre. Le Frêt quant à lui représente **8%** des émissions. Enfin, les Déchets représentent **moins de 1%** des émissions de Gaz à Effet de Serre du Crédit Agricole Nord de France.

Trois priorités ont été fixées par le Crédit Agricole Nord de France : les déplacements des collaborateurs, la consommation d'énergie, et les matériaux et services (intrants) utilisés, avec **700 tonnes** de papier consommées en 2011, soit **94kg** par collaborateur par an.

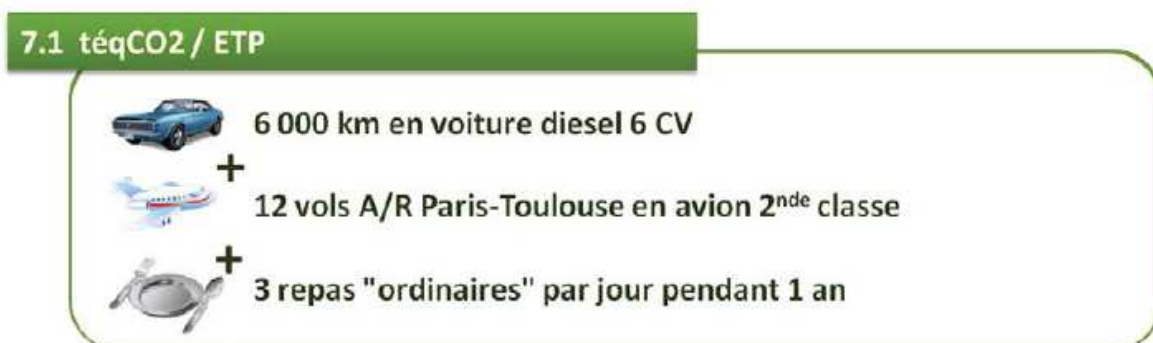
Emissions en équivalents de la vie courante

A partir des émissions globales, un ratio d'émissions de GES par salarié pour l'année 2011 peut être calculé : il est de **7,1 TéqCo₂/salarié ETP.an** pour le périmètre restreint. A titre indicatif, l'empreinte carbone moyenne d'un Français est estimée à **12 téqCO₂/personne.an** (source : Commissariat Général Développement Durable, 2011).

Les émissions globales de Gaz à Effet de Serre en 2011 du Crédit Agricole Nord de France représentent ainsi :



Pour chacun des collaborateurs du Crédit Agricole Nord de France, avec un ratio d'émissions de GES à **7,1 TéqCO₂/salarié ETP.an**, cela représente :



Les premières mesures prises dans le cadre du Projet d'entreprise précédent ont permis de **diminuer ces émissions GES de 13 % entre 2008 et 2011**.

IV.2. Contrôler notre impact sur l'environnement

IV.2.1. Améliorer l'efficacité énergétique de notre activité

La Caisse régionale Nord de France a diminué sensiblement ses consommations d'énergies (fioul, électricité, gaz) entre 2011 et 2012 sans que cela soit directement imputable à la mise en place d'actions dédiées.

Des actions seront lancées début 2013 pour optimiser les consommations d'énergies notamment au travers d'une meilleure gestion du chauffage, de la climatisation, de l'éclairage et des appareils électriques (imprimantes, photocopieurs...). Une campagne « réflexes malins » sera également déployée pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux éco-gestes. Un projet est en cours de réflexion pour permettre la fermeture, la nuit, de l'éclairage total de tous les locaux et enseignes

IV.2.2. Préserver les ressources naturelles

En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a baissé sa consommation d'eau de l'ordre de 3% par rapport à 2011. Des réducteurs de débit d'eau sont en cours d'installation sur l'ensemble des robinets du réseau et des sièges.

IV.2.3. Contrôler la consommation de papier

Le Crédit Agricole Nord de France a mis en place un certain nombre d'actions pour contrôler la consommation de papier liée à son activité bancaire : généralisation de l'e-relevé pour les clients et en interne, promotion du recto-verso, installation de 1 500 scanners en agences et dématérialisation des supports de travail.

Entre 2011 et 2012, elle a diminué sa consommation de papier en poids de 247 à **211 tonnes** et en volume, de 19 772 à **16 928 cartons** de 2 500 feuilles, ce qui correspond à un effort très important, représentant une **diminution de 14%** de la consommation de papier sur un an.

Le Pôle Communication du Crédit Agricole Nord de France tient compte des critères de RSE afin de limiter sa consommation de papier et limiter la pollution induite à ses publications. Le 1^{er} rapport RSE de la Caisse régionale, publié en avril 2012, a été imprimé par un imprimeur certifié *Imprim'Vert* sur du papier labellisé FSC pour 40% (fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées de manière responsable) et recyclé pour 60%.

Le Rapport d'Activité 2011, publication obligatoire pour les entreprises cotées, a été imprimé sur du papier PEFC par Deschamps Arts Graphiques, imprimeur également certifié *Imprim'Vert*.

Tous les supports de communication externes comme le Rapport d'Activité, le Rapport RSE, les rapports financiers, la lettre aux actionnaires, etc. sont dématérialisés et disponibles en version numérique sur le site internet de la Caisse régionale.

Lors de l'organisation d'événements, notamment culturels, le Crédit Agricole Nord de France privilégie les *save the date* numériques et les *e-invitations* pour inviter ses clients et ses partenaires.

L'année 2012 a également été marquée par un tournant en termes de communication interne. Le journal interne papier *Aujourd'hui pour demain* a été remplacé par un blog accessible depuis l'intranet de la Caisse régionale *I-Média*. Chacun des 2 800 collaborateurs de la banque recevait auparavant le journal interne, l'utilisation du blog permet à la fois de réduire la consommation de papier et de limiter la pollution.

IV.2.4. Minimiser l'impact des déchets

Pour réduire son impact sur l'environnement, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place une démarche de tri sélectif des déchets pour l'ensemble de ses agences bancaires et de ses deux sièges, en partenariat avec Veolia et l'association d'insertion Elise.

En 2012, elle a développé sa consommation de papier recyclé, utilisant en 2011 **150 tonnes de papier recyclé**, ce qui correspond à 2 550 arbres sauvés et 8 250 tonnes de CO2 non rejetées. La banque a consommé **16 millions d'enveloppes** fabriquées à partir de papier recyclé, contre 14 millions en 2011, ce qui correspond à **21 millions** de relevés de comptes en bobines, soit **135 tonnes**.

La Caisse régionale a également diminué sa consommation de cartouches d'encre de - 7%, avec une consommation passant de **9 472** à **8 832** cartouches de 2011 à 2012.

IV.2.5. Réduire la pollution liée aux transports

Le Crédit Agricole Nord de France s'est donné comme objectif de limiter l'impact des transports sur l'environnement. Du trajet domicile-travail de ses collaborateurs à l'essor de la voiture électrique dans le Nord-Pas de Calais, la banque s'engage à plusieurs niveaux pour réduire la pollution liée aux transports. Son Bilan Carbone 2012 révèle que ses efforts ont été récompensés en interne puisque les kilomètres parcourus (en véhicule) par ses collaborateurs ont diminué de **10%** de 2011 à 2012.

Pour faire évoluer les habitudes, notamment dans les déplacements domicile-travail de ses collaborateurs, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place des emplacements à vélo pour ses salariés ainsi qu'un site de covoiturage pour le grand public : www.carouplepourvous.com, site qui sera redéployé en 2013.

Au-delà des solutions proposées pour les déplacements domicile travail, le Crédit Agricole Nord de France promeut en 2013 l'éco-mobilité en « verdissant » également ses trajets professionnels. La refonte du site de co-voiturage, le renforcement de son animation, l'acquisition de vélo à assistance électrique sont en cours de mise en oeuvre.

En 2012, le Crédit Agricole Nord de France est devenu membre de l'association régionale pour le développement de la voiture électrique dans le Nord-Pas de Calais *Mobilité électrique du Nord-Pas de Calais*. Réunissant des acteurs de la sphère publique comme privée, cette association a vocation à sensibiliser et à encourager la création de bornes de rechargement de voitures électriques et le développement de l'usage des voitures électriques dans la région. Le Crédit Agricole Nord de France est notamment le partenaire de DBT (Douaisienne Basse Tension), leader européen de la production de batteries pour les voitures électriques.

IV.3. Soutenir les projets respectueux de l'environnement

IV.3.1. Investir dans les projets éco-efficaces

En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a financé plusieurs grands projets de constructions respectueuses de l'environnement, portés par les Collectivités territoriales de sa région.

Le futur lycée hôtelier de Lille, le siège social de Lille Métropole Habitat à Tourcoing ou encore le centre aquatique de Saint Omer, trois projets financés en 2012 par la banque, sont des constructions à haute qualité environnementale.

Dans ce domaine, la banque a également contribué à la construction de la Maison du Bois de la Communauté de Communes de l'Hesdinois, labellisé à *haute qualité environnementale*. La Maison du Bois a été pensée pour valoriser le bois et la l'artisanat local puisque tout l'approvisionnement en bois sera fait localement. Chêne, hêtre, peuplier, aulne, frêne, douglas : les structures, le bardage et l'aménagement intérieur seront fabriqués à partir des essences de bois produites dans la région Nord-Pas de Calais et en Picardie. Du bois, encore, sous formes de plaquettes, alimentera la chaudière, permettant de limiter la consommation d'énergie. Une partie de sa toiture sera végétalisée pour permettre la réduction de la consommation d'énergie, notamment en chauffage, via un système d'isolation naturel.

La banque veut contribuer aux projets responsables, comme celui de la future Maison de retraite de Trélon, construite à partir d'un matériau spécifique, le bois de l'Aulne, arbre implanté essentiellement dans le Nord-Pas de Calais. Ce bois, 100% écologique et réputé imputrescible, sera ainsi transporté directement depuis les forêts régionales, dans une volonté de production locale en circuit court.

IV.3.2. Investir dans les énergies renouvelables

L'Agriculture est un secteur d'activités en pleine mutation dans le domaine de la responsabilité et de l'impact environnemental.

Le Crédit Agricole Nord de France, premier partenaire de l'agriculture régionale, accompagne naturellement ce mouvement et a dédié rapidement des experts sur ces nouveaux domaines d'intervention que sont notamment le photovoltaïque et la méthanisation. Ces spécialistes de haut niveau issus de l'équipe Financement de

l'Agriculture interviennent aux côtés des conseillers de terrain et accompagnent les porteurs de projet.

Alors que l'énergie photovoltaïque s'appuie essentiellement sur l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, la méthanisation quant à elle nécessite une démarche de long terme, intégrée au plan de développement de l'activité agricole. La méthanisation permet à la fois de traiter des déchets de l'exploitation et d'autres déchets organiques, de produire de l'énergie et de fournir un engrais organique permettant de réduire l'utilisation des engrais d'origine chimiques.

En 2012, sur la seule méthanisation, le Crédit Agricole Nord de France a appréhendé de nombreux projets totalisant près de 20 M€ de financements potentiels confirmant ainsi son soutien historique et sans faille à l'Agriculture responsable.

Ainsi, par les choix de ses financements, la banque prouve qu'il est possible de concilier efficacité économique, promotion de l'artisanat local, vision de long terme et respect de l'environnement.

IV.4.3. Participer au reboisement des forêts du Nord-Pas de Calais

Le Crédit Agricole Nord de France a renouvelé début 2012 sa convention triennale avec l'Office National des Forêts (ONF) avec l'objectif de poursuivre son action de reboisement des forêts domaniales du Nord-Pas de Calais, *Les Forêts de l'avenir*.

Les forêts domaniales gérées durablement par l'ONF en région Nord Pas de Calais représentent 31 500 ha, soit le tiers des forêts de la région. Ces forêts domaniales sont certifiées gestion durable par PEFC France. Essentiellement composées de chênes, de hêtres et de frênes, elles apportent des réponses aux enjeux économiques d'une région qui bien que faiblement boisée (taux de boisement de 8% alors que la moyenne nationale est de 27%) est classée parmi les premières régions utilisatrices de bois.

Ce partenariat a permis à la banque de replanter **21 300 arbres sur 12,30 hectares** entre 2009 et 2011 dans les trois Forêts de l'Avenir à Marchiennes, Boulogne-sur-Mer et Phalempin, en présence des collaborateurs et des élus de la banque.

En 2012, les Caisses locales du Crédit Agricole Nord de France ont cette année encore proposé aux enfants de classes primaires et maternelles de la région de découvrir l'univers de la forêt, lors d'animations Nature organisées par l'ONF.

La nouvelle convention de mécénat entre la banque et l'ONF a permis de fixer de nouveaux objectifs à atteindre et de mettre en place de nouvelles actions pour la biodiversité, comme la mise en place d'un hôtel à abeilles dans les *forêts de l'avenir* pour encourager la nidification, l'hivernage et la pollinisation sauvage en milieu forestier. Un suivi scientifique de fréquentation sera opéré durant les trois ans.

Le Crédit Agricole Nord de France a ainsi contribué :

- à la lutte contre le réchauffement climatique (stockage de plusieurs milliers de tonnes de carbone) ;
- au recyclage des sols ;
- à la biodiversité favorisée par le maintien d'une faune, d'une flore et d'une fonge riches et variées (échelonnement de l'âge des peuplements qui offre une diversité d'habitats au bénéfice des animaux et des plantes).

Pour ses *Forêts de l'avenir*, la banque a reçu le 18 octobre 2012 le label *Signatures de l'Excellence*, attribué par Crédit Agricole S.A. et la Fédération Nationale des Caisses régionales de Crédit Agricole aux meilleurs projets environnementaux portés par les Caisses régionales.

Dans le cadre de la nouvelle convention de mécénat, ce sont **31 500 arbres supplémentaires** qui seront plantés d'ici 2014.

IV.4. Sensibiliser et informer en interne sur l'environnement

IV.4.1. La communication interne pour informer

Le Crédit Agricole Nord de France s'appuie sur plusieurs outils de communication interne pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à sa démarche RSE. Le blog *I-media*, lancé en novembre 2012, est accessible aux collaborateurs depuis leur poste de travail. En plus d'apporter une information immédiate et en temps réel, le blog a surtout pour vocation de faire évoluer les habitudes des collaborateurs : au lieu de recevoir toutes les deux semaines le journal interne papier, ils peuvent consulter quand ils le souhaitent l'information relative à leur entreprise.

Le blog I-Média comporte une rubrique *RSE* qui permet de faire régulièrement le point sur les avancées de la démarche RSE de la banque, de connaître les principales actions à relayer et de partager les bonnes pratiques en interne.

IV.4.2. 2013 : les *réflexes malins* à adopter

En 2013, la banque a lancé la campagne *réflexes malins* en interne avec un objectif clair : réduire de 4% les émissions de Gaz à Effet de Serre en faisant évoluer les comportements des collaborateurs dans leur activité quotidienne. Plusieurs points d'amélioration bien précis ont été annoncés :

- **Déplacements de personnes :**
 - Privilégier les modes de transports alternatifs (marche, vélo, transports en commun ou covoiturage). Diverses solutions sont envisagées et commencent à être mises en place à Nord de France pour encourager ceux-ci : places de parking dédiées au covoiturage, site covoiturage à revoir et promouvoir, prêt de vélos électriques...
 - Optimiser l'emploi des véhicules de service,
 - Optimiser l'usage de la visioconférence et de l'audioconférence,
 - Planifier pour optimiser les déplacements professionnels.

- **Matériaux et fournitures de bureau (Intrants) :**
 - Raisonner la consommation de papier et de cartouches au travers l'usage du recto verso quand l'imprimante le permet (via le pilote de l'imprimante). À défaut, employer les versos non imprimés quand cela est possible (brouillon de relecture par exemple) ;
 - Raisonner l'emploi de l'impression : est-ce bien utile d'imprimer (notamment les mails) ?
 - Raisonner l'emploi de l'impression couleur et privilégier le Noir et Blanc ;
 - Raisonner la consommation de fournitures en général.

- **Énergie :**
 - Optimiser la gestion du chauffage et de la climatisation (un degré de moins = 7 % d'économies) ;
 - Optimiser l'éclairage (le couper en cas d'absence) ;
 - Éteindre tous équipements électriques (le mode veille = 15 % de la consommation de l'appareil).
 - Pour être complet, la démarche Environnementale de Nord de France encourage les collaborateurs à employer à bon escient les poubelles à tri sélectif, afin de pouvoir recycler un maximum de déchets (notamment le papier) ;

Conclusion

La Caisse régionale Nord de France forte de son ancrage, de sa dimension coopérative et mutualiste vise une rentabilité durable et utile à son territoire lui permettant de s'engager sur la voie de la responsabilité sociétale de manière pérenne, en alliant efficacité économique et solidarité.

Au travers de sa démarche RSE, elle s'est inscrite dans un processus d'amélioration continue où la performance se mesure au travers de la progression des actions retenues.

A l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes, elle s'est fixée des orientations 2013 en adéquation avec les ambitions du Groupe, que ces orientations concernent la valorisation du sociétariat, le développement de la satisfaction clients, la prise en compte de l'impact de ses activités sur l'environnement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou les actions en faveur du territoire.



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE**
10, avenue Foch – B.P.369
59 020 LILLE Cedex

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DE SECURITE
FINANCIERE**

- Exercice 2012 -

Bernard PACORY
Président du Conseil d'administration

8 février 2013

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LSF – EXERCICE 2012
(Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3 ; Code de Commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Filière « risques » et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration et du Comité d'audit (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au Comité d'audit qui a communiqué au Conseil d'administration ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil d'administration lors de sa séance du 28 janvier 2013 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France résultent des articles du Code Monétaire et Financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF en raison des spécificités tenant à son organisation ainsi qu'à sa structure, liées au statut coopératif.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole,
- aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable,
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- aux dispositions du Règlement Général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé,
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural.

A titre d'exemples :

- les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau ;
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives, tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

1.1 Composition du Conseil

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est administrée par un Conseil d'administration composé en 2012, de 24 membres désignés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires ou les personnes ayant vocation à devenir sociétaire.

Le Conseil d'administration oriente l'entreprise en veillant à la qualité de la réponse qu'elle apporte aux besoins de ses sociétaires et clients, tant sur un plan individuel que sur un plan collectif à travers la contribution de l'entreprise au développement économique. Il porte les intérêts de l'entreprise et veille à sa pérennité. Il exprime la vision de l'entreprise sur la mission qui est la sienne dans son environnement. Il définit les positions d'actionnaire dans le groupe Crédit Agricole.

Conformément aux statuts du Conseil d'administration, les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (12) et celui du Pas de Calais (11), et comprennent également un représentant du Crédit Agricole de Belgique (Cf. annexe 1).

L'indépendance des administrateurs de la Caisse régionale résulte :

- de leur mode d'élection démocratique : ils sont élus par l'Assemblée Générale, selon le principe un homme-une voix, pour des mandats courts de trois ans avec un renouvellement par tiers tous les ans,
- de leur qualité de sociétaire obligatoire, ils ont en effet un même intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée,
- de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code Monétaire et Financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

La modification de l'article L.225-37 du Code de Commerce a été opérée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011. Celle-ci, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance, se limite aux sociétés ayant la forme de SA ou de SCA et ne s'applique pas aux Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA et sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

En 2012, cinq femmes sont membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, soit un pourcentage de féminisation du Conseil d'administration de 20,8%.

L'âge moyen constaté des administrateurs est de 59,6 ans, l'âge maximum fixé statutairement étant de 70 ans à la date de l'Assemblée Générale de l'année civile. Cette limite d'âge a été modifiée par le Conseil d'administration de février 2012 dans le cadre de la révision de l'article 17 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Les administrateurs sont rééligibles dans le respect de cette limite.

Chaque année, le Conseil d'administration élit son Président. Au cours de l'année 2012, la Présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Bernard PACORY. Il convient de noter que la fonction de Président est dissociée de la fonction de Directeur Général.

Le Conseil d'administration constitue également son Bureau (selon les conditions prévues dans le Règlement intérieur) composé de 12 membres du Conseil. En 2012, le Bureau s'est réuni 31 fois. Ce Bureau travaille par délégation et sous le contrôle du Conseil d'administration. Sa mission principale est de préparer les travaux du Conseil d'administration, d'examiner les questions d'actualité ainsi que les questions urgentes et délicates. Le Conseil peut aussi lui confier des missions spécifiques, notamment en matière de contrôle des comptes, de contrôle interne et de préparation des orientations stratégiques.

1.2 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un Règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration composé d'élus de caisses locales, le Bureau du Conseil et les Comités des prêts. Ce Règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au cours de l'année 2012, le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

Principaux thèmes abordés	Fréquence des thèmes abordés
Informations sur les participations et Filiales	31
Activités commerciales / Résultats commerciaux	27
Situation et maîtrise des risques / Contrôle interne	25
Administration et organisation de la Caisse régionale	19
Informations Groupe	15
Politique financière et résultats sociaux et consolidés	11

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 85%. Lors des réunions, le Conseil d'administration est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale, ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (Crédit Agricole de Belgique, Nord de France Immobilier, Nord Capital Investissement, Foncière de l'Erable...) ou participent aux Comités des prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale Nord de France (CCI) ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Crédit Agricole S.A, doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur compte propre ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'administration ont en outre l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres des sociétés pour lesquelles ils détiennent des informations privilégiées.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées sont invitées à ne pas participer à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Au-delà, il est rappelé en fin de séance de chaque Conseil d'administration qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes de la Caisse régionale, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques.

Enfin, la modification des statuts et la nomination des administrateurs sont du ressort de l'Assemblée Générale où chaque sociétaire porteur de parts à un nombre de voix égal quel que soit le montant de sa souscription. Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aura donc aucune conséquence sur la composition du conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.

Évaluation des performances du Conseil

Une réflexion a été menée par les membres du Conseil d'administration lors du séminaire du 21 septembre dernier sur :

- l'analyse des décisions prises en 2012 et leur projection sur 2013,
- la gouvernance, tant au niveau régional qu'au niveau des Caisses locales, notamment dans la perspective du Congrès des Administrateurs de juin 2013.

Au-delà, les quatre commissions d'élus créés en 2011, sur les thèmes Agriculture et agro-alimentaire, Aménagement du territoire, Economie, Mutualisme, destinés à renforcer le positionnement de la Caisse régionale sur certains marchés, ont poursuivi leurs travaux au cours de l'année 2012. Ces commissions, qui se réunissent trimestriellement, sont composées de 15 à 20 membres chacune (administrateurs de la Caisse régionale et présidents de caisses locales), sont présidées par un membre du Bureau et animées par un cadre de Direction.

Enfin, pour renforcer la compétence des membres du Conseil d'administration, un dispositif de formation a été mis en place. Ainsi, les nouveaux administrateurs sont systématiquement formés lors de leur arrivée. Les membres du Bureau bénéficient périodiquement, et à tour de rôle, d'une formation dédiée. Au-delà, un catalogue récapitulant les formations disponibles est mis à la disposition des administrateurs qui peuvent ainsi sélectionner celle qui leur convient le mieux.

Enfin, une formation destinée à l'ensemble des membres du Conseil a été réalisée en 2012 sur le thème de la stratégie d'entreprise. Celle-ci a été complétée par un séminaire sur la situation de la Caisse régionale et sa stratégie, auquel ont également participé le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoint.

1.3 Conventions « réglementées »

Au cours de l'année 2012, trois nouvelles conventions réglementées ont été autorisées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France :

- le Conseil d'administration du 25 juin 2012 a validé la mise en place d'une convention de prêt d'actions de Nord Capital Investissement au profit d'un représentant de la Caisse régionale,
- le Conseil d'administration du 24 septembre 2012 a également autorisé la mise en place de deux conventions de prêt d'action Foncière de l'Erable au profit dans chaque cas d'un représentant de la Caisse régionale.

Au-delà, deux conventions réglementées précédemment autorisées se sont poursuivies en 2012. Celles-ci concernent les prêts d'actions de Nord Capital Investissement à deux représentants de la Caisse régionale.

Il convient de noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions législatives (articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce) en matière de convention réglementée et ainsi, conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

1.4 Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code Monétaire et Financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général. Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses Locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire.

En cas de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier peut bénéficier, d'une indemnité prévue par les règles nationales.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code Monétaire et Financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6 300 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France du 26 septembre 2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code Monétaire et Financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code Monétaire et Financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux se compose d'une rémunération fixe. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France en 2012 est de 264 500€ au titre de la rémunération fixe. En outre, le Directeur Général bénéficie d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaire souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans en tant que cadre de direction pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation. Ces modifications seront effectives pour tous les Directeurs Généraux au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations (1) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2012
Président : M. Bernard PACORY		
Rémunérations fixes (1) dues au titre de l'exercice	50 640	75 690
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) Indemnité compensatrice du temps passé

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2012
Directeur Général : M. François MACÉ		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice		264 500
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice		ND*
Rémunération exceptionnelle		Néant
Avantage en nature		Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence		Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant

* Non Disponible

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite Supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<u>Président</u> - Nom : Bernard PACORY - Date début Mandat : 22/04/2011 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : <u>De 2003 à 2011</u> : Vice-Président de la CR Nord de France <u>De 2002 à 2003</u> : administrateur de la CR Nord de France <u>De 1993 à 2002</u> : administrateur de la CR du Nord	Non	Oui	Non	Non
<u>Directeur Général</u> Nom : François MACÉ Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 01/02/2012	Oui	Oui	Non	Non

2. PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES

Le Comité d'audit

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juillet 2011, a validé la création d'un Comité d'audit afin que cette fonction ne soit plus exercée par substitution du Conseil d'administration. Cette nouvelle entité est composée de huit administrateurs (Cf. annexe 2), hors Président, dont un doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Les membres du Comité d'audit sont considérés comme indépendants dans la mesure où ils ne sont pas représentants des actionnaires. Plusieurs d'entre eux disposent de connaissances dans les domaines financier et comptable en leur qualité de chef d'entreprise ou d'expert-comptable. Au-delà, les membres du Comité d'audit bénéficient d'une information continue dans les domaines financiers et comptables, en fonction des thèmes abordés. Par ailleurs, des documentations spécifiques sont régulièrement remises aux membres du Comité d'audit.

Les missions légales incombant au comité d'audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de Commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- d) de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code Monétaire et Financier, « le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ».

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Il prépare ses décisions mais ne reprend aucune de ses attributions. Il formule des propositions ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration (alerte et demande d'informations).

Le Comité d'audit compte des invités permanents : le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne), le Directeur Financier. Peuvent aussi être invités en fonction des sujets traités : le Président et le Directeur Général, les Commissaires aux Comptes (comptes semestriels et annuels) et les fonctions de contrôle spécialisées (CCR, RCC, RSSI, RPCA).

Au cours de l'année 2012, le Comité d'audit de la Caisse régionale Nord de France s'est réuni cinq fois. Le taux de participation s'élève à 72%.

Au cours de ces séances, les principaux thèmes suivants ont été présentés :

- les comptes sociaux et consolidés, y compris l'avis des Commissaires aux Comptes,
- l'activité de contrôle interne (y compris présentation du rapport du Président et du rapport annuel de contrôle interne,
- le dispositif de mesure et de surveillance des risques, dossiers spécifiques,
- la synthèse des activités du contrôle permanent, du contrôle périodique,
- la cartographie des risques et le pilier 2 de Bâle II,
- bilan des modalités de fonctionnement du Comité d'audit.

Les Comités des prêts

Ils sont composés des membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale (Cf. annexe 3) et sont chargés d'examiner les demandes de prêts. Deux administrateurs du Conseil d'administration non membres de ces comités y participent par roulement.

Ces Comités des prêts se réunissent selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des crédits (Particuliers – Agriculteurs et Professionnels – Entreprises).

Ces Comités des prêts se sont tenus à 44 reprises au cours de l'exercice 2012.

Concernant les comptes et l'audit interne.

Le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentation des résultats sociaux et consolidés, de la gestion des risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux Comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de six ans.

3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celle de l'Assemblée Générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 janvier 2012, le Conseil d'administration a conféré à Monsieur François MACÉ, Directeur Général, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise et ceci à compter du 1^{er} février 2012. Précédemment, ces pouvoirs avaient été accordés par le Conseil d'administration du 21 novembre 2011 à Monsieur Jacques DURAND qui avait assuré la fonction de Directeur Général par intérim du 3 décembre 2011 au 31 janvier 2012.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence respectivement de huit millions d'euros et de cinq millions d'euros.

Concernant les acquisitions et les ventes d'immeubles pour le compte de la Caisse régionale, le Conseil d'administration a donné délégation au Directeur Général pour les opérations à concurrence de 750.000 euros.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de Contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 40,5 ETP au 31/12/2012.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne s'appuie sur :

- des références internationales :
Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- des références légales et réglementaires :
 - le Code Monétaire et Financier, Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
 - le recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ;
 - le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- des références propres au Crédit Agricole :
 - les recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
 - le Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
 - la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

- des références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France :
Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, la Charte de Contrôle Interne, actualisée en mars 2012, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale. Il en est de même pour la charte comptable, actualisée en mars 2010, qui définit les principes d'organisation et de contrôle comptable mis en place au sein de la Caisse régionale, dans le cadre des normes du Groupe Crédit Agricole.
Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le Règlement intérieur de la Caisse régionale.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Contrôle Périodique), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle périodique et du Contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le Règlement 97-02, le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents a été désigné responsable de la filière « risques ».

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

La cartographie des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été actualisée au 30 juin 2012. Les résultats ont été présentés au Comité d'audit ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne. Cette cartographie a ainsi permis d'identifier, sur différents thèmes, les points forts du dispositif de contrôle interne ainsi que les axes d'amélioration. La cartographie du second semestre, permettant de couvrir l'ensemble de l'exercice 2012, est en cours de finalisation.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En outre, il est informé par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En application du Règlement 97-02, le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes,
- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure dédiée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Une présentation semestrielle des missions réalisées par les différentes instances de contrôle arrêtées au 30 juin 2012 a, par ailleurs, été réalisée au Comité d'audit du 23 octobre 2012. Une synthèse de cette présentation a été effectuée lors du Conseil d'administration du 26 octobre 2012.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2012 sera présenté au Conseil d'administration du 25 mars 2013 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes.

2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Les principales filiales concernées sont le pôle immobilier (holding, les réseaux d'agences immobilières, la commercialisation de lots neufs, et leur entité des fonctions supports communes, SCI de portage, prescription immobilière, promotion immobilière, diagnostics immobiliers), le pôle capital risque (Nord Capital Investissement), le pôle presse et le pôle Crédit Agricole de Belgique.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe 4 au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, de surveiller et maîtriser les risques.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre annuel dans lequel l'encours de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire et des limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur. Ces limites ont été présentées au Conseil d'administration.

Au-delà, la Direction des Risques et Contrôles Permanents assure le suivi des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Les principaux risques et portefeuilles font l'objet d'une revue mensuelle en comité, portant en particulier sur les dossiers « sensibles ». La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de même que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, sont examinés tous les mois par le Comité des Risques.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Une limite globale de risque est définie sur la base de l'impact d'un scénario catastrophe, calculé selon les paramètres recommandés par le Groupe. Une estimation de la perte financière maximale (Var) est également réalisée chaque mois avec détermination d'un seuil d'alerte. Par ailleurs, les limites opérationnelles par type d'opérations, par classe comptable et par facteur de risque ont été actualisées. De même, des délégations opérationnelles par type d'opérations ont été renouvelées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation des transactions réalisées avec les décisions prises dans les instances de gouvernance.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires (coefficient de liquidité standard à un mois) et des normes de Crédit Agricole S.A. (Limite Court Terme, concentration des échéances à Moyen Long Terme). La gestion de la liquidité est effectuée par le service Gestion Financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Un contrôle de second degré est effectué par l'unité Middle-Office, indépendante du service Gestion Financière, ainsi que par la Direction des Risques et Contrôles Permanents. La situation de la Caisse régionale en matière de risque de liquidité est revue à tout le moins mensuellement dans le cadre du Comité Financier présidé par le Directeur Général de la Caisse régionale.

3.2 Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Toute mise à jour de procédures fait l'objet d'une révision des contrôles opérationnels attachés aux traitements concernés.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du Règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques opérationnels et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (directeurs d'agence, directeurs de secteur, responsables de service, Directeur de département et Comité de Contrôle Interne). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes se poursuit au fur et à mesure des acquisitions. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a engagé des nouveaux travaux, ou a poursuivi ceux débutés précédemment.

Dans ce cadre, elle a notamment :

- réalisé la cartographie 2012 des risques de non-conformité et renforcé, en conséquence le plan de contrôle de la conformité,
- renforcé les équipes dédiées à la sécurité financière et développé de nouveaux outils dédiés,
- enrichi le dispositif de reporting,
- réalisé un état des lieux des dispositions relatives à la protection de la clientèle.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

3.4 Dispositifs de contrôle particuliers

Ces dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée périodiquement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés. Il est précisé que le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France fera l'objet d'une adaptation du fait du changement futur du système d'information et de la migration vers le système d'information unique NICE (nouvelle informatique convergente évolutive). Dans ce contexte, une attention sera donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques (pour ce dernier, pour l'ensemble de la communauté « Comète ») en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2012, les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

3.5 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

– **Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de dernier niveau sur l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte du contrôle comptable, adoptée le 22 février 2010, définit notamment le rôle et les responsabilités des différents niveaux de contrôle comptable au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), le périmètre de couverture des contrôles, les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

– **Procédures d’élaboration et de traitement de l’information comptable et financière**

La documentation de l’organisation des procédures et des systèmes d’information requise pour l’élaboration et le traitement de l’information comptable et financière est décrite dans le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. Les procédures relatives à la piste d’audit sont formalisées.

L’information financière publiée par la Caisse régionale s’appuie pour l’essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

– **Données comptables**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A..

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d’information comptable, dont la maîtrise d’ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d’élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

La Caisse régionale continue d’améliorer et de fiabiliser les traitements comptables en mettant en œuvre les évolutions des différents logiciels financiers.

Elle a également débuté les travaux de préparation de la migration vers le nouveau système d’information NICE, tout en assurant le maintien en conditions opérationnelles du système d’information comptable et réglementaire actuel.

– **Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d’en faciliter la compréhension. Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France font l’objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment pour celles relevant de l’application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s’assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l’organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l’information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d’assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

– **Description du dispositif de Contrôle permanent de l’information comptable et financière**

Les objectifs du Contrôle permanent de l’information comptable et financière visent à s’assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d’altérer la qualité de l’information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d’élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l’engagement de la Caisse sur l’information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d’irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l’information comptable et financière :

- séparation du contrôle comptable en deux niveaux,
- élaboration d’une cartographie des risques comptables,
- révision des plans de contrôles comptables dans les services opérationnels,
- déploiement des contrôles sur les processus d’élaboration de l’information comptable et financière,
- mise en place d’une réunion trimestrielle sur le rapprochement comptabilité-risques,
- déploiement de guides de contrôles comptables dans les filiales consolidées.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et la Direction Comptable et Financière :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation permet ainsi au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière, de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans l'entité, de la cartographie des risques comptables et financiers.

– Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.6 Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Audit et Contrôle Périodique (ACP), exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du Règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de Contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.



ANNEXES AU RAPPORT DU PRÉSIDENT



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

**ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Identité des membres du Conseil d'administration			date du mandat actuel
Monsieur Bernard	PACORY	59 ans	2012 - 2015
Monsieur Thierry	CALAIS	59 ans	2011 - 2014
Monsieur José	DUBRULLE	56 ans	2011 - 2014
Monsieur Dominique	DUCROQUET	66 ans	2010 - 2013
Monsieur Bertrand	GOSSE de GORRE	51 ans	2010 - 2013
Monsieur Henri	MASCAUX	65 ans	2010 - 2013
Monsieur Jean-Pierre	ROSELEUR	65 ans	2010 - 2013
Monsieur Maurice	CAFFIERI	65 ans	2012 - 2015
Monsieur Patrice	CALAIS	59 ans	2010 - 2013
Monsieur Jean-Pierre	CHAMPAGNE	68 ans	2012 - 2015
Monsieur Bertrand	DELTOUR	60 ans	2011 - 2014
Monsieur Jean-Paul	GOMBERT	64 ans	2011 - 2014
Monsieur Gabriel	HOLLANDER	56 ans	2011 - 2014
Madame Monique	HUCHETTE	65 ans	2011 - 2014
Monsieur Alain	LECLERCQ	47 ans	2012 - 2015
Monsieur Didier	LEFEBVRE	68 ans	2012 - 2015
Monsieur Daniel	PARENTY	57 ans	2011 - 2014
Madame Renée-Paule	ROBAIL	68 ans	2012 - 2015
Monsieur Stéphane	ROLIN	51 ans	2012 - 2015
Madame Thérèse	SPRIET	52 ans	2010 - 2013
Monsieur Philippe	TETTART	56 ans	2010 - 2013
Monsieur Philippe	TRUFFAUX	50 ans	2012 - 2015
Madame Anne-Marie	VANSTEENBERGHE	59 ans	2010 - 2013
Madame Marie-Madeleine	VION	64 ans	2012 - 2015

**ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'AUDIT DE LA
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Membres du Comité d'audit			
Identité des Membres			
Président	Monsieur	Bertrand	GOSSE de GORRE
Membres	Madame	Monique	HUCHETTE
	Monsieur	Maurice	CAFFIERI
	Monsieur	Bertrand	DELTOUR
	Monsieur	Didier	LEFEBVRE
	Monsieur	Henri	MASCAUX
	Monsieur	Daniel	PARENTY
	Monsieur	Stéphane	ROLIN

**ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE DES PRETS DE LA
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Membres du Comité des prêts		
Identité des membres		
Monsieur	Bernard	PACORY
Monsieur	Thierry	CALAIS
Monsieur	José	DUBRULLE
Monsieur	Dominique	DUCROQUET
Monsieur	Bertrand	GOSSE de GORRE
Monsieur	Henri	MASCAUX
Monsieur	Jean-Pierre	ROSELEUR
Monsieur	Maurice	CAFFIERI
Monsieur	Gabriel	HOLLANDER
Monsieur	Philippe	TETTART
Monsieur	Philippe	TRUFFAUX
Madame	Marie-Madeleine	VION

ANNEXE 4 : LISTE DES 70 CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
AIRE SUR LA LYS	1 à 5 Rue d'Arras – BP 89 - 62922 AIRE SUR LA LYS
ARDRES – AUDRUICQ	9 Place Belle Roze – BP 8 – 62610 ARDRES
ARLEUX	34 Rue Fily – BP 9 – 59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32 Place Saint Vaast – 59280 ARMENTIERES
ARRAS	19 Grand Place – 62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7 Place Jean Jaurès – 59580 ANICHE
AUBIGNY	1 Place du Manoir – 62690 AUBIGNY EN ARTOIS
AULNOYE	7-9 Place de la Gare – 59620 AULNOYE
AVESNES – BEAUMETZ	77 Grand'Rue – BP 15 – 62810 AVESNES LE COMTE
AVESNES SUR HELPE	4 Rue Vauban – 59440 AVESNES SUR HELPE
AVION – BULLY	10-12 Rue Roger Salengro – BP 116 – 62160 BULLY LES MINES
BAILLEUL	16 Rue d'Ypres – 59270 BAILLEUL
BAPAUME – BERTINCOURT	16 Route de Douai – 62450 BAPAUME
BAVAY	40 Rue Pierre Mathieu – BP 94022 – 59570 BAVAY
BERGUES	26 Rue Nationale – 59380 BERGUES
BETHUNE	159 Place du Maréchal Joffre – BP 10015 – 62401 BETHUNE
BONDUES – MARCQ	1906 Avenue du Général de Gaulle – 59910 BONDUES
BOUCHAIN	222 Rue Léon Pierard – BP 36 – 59111 BOUCHAIN
BOULOGNE	85 Boulevard Mariette – 62311 BOULOGNE SUR MER
BOURBOURG	3 Place du Général de Gaulle – 59630 BOURBOURG
BRUAY LA BUISSIERE	422 Rue Jules Guesde – 62700 BRUAY LA BUISSIERE
BUCQUOY – PAS EN ARTOIS	18 Grand Place – 62760 PAS EN ARTOIS
CALAIS	77 Boulevard Lafayette – 62102 CALAIS
CAMBRAI	27 Rue de Nice – 59400 CAMBRAI
CARNIERES	9 Rue Karl Marx – 59129 AVESNES LEZ AUBERT
CARVIN – WINGLES	16 Rue du 8 mai 1945 – 62220 CARVIN
CASSEL	61 Rue Constant Moeneclaeys – 59670 CASSEL
CLARY	11 Rue Léon Gambetta – 59540 CAUDRY
CONDE SUR L'ESCAUT	47 Rue Léon Gambetta – 59163 CONDE SUR L'ESCAUT
CYSOING	42 Rue Léon Gambetta – 59830 CYSOING
DENAIN	1 Rue Lazare Bernard – 59220 DENAIN
DESVRES	10 rue des Potiers – 62240 DESVRES
DOUAI	179 Rue de Paris – 59505 DOUAI
DUNKERQUE	5-7 Rue Sainte Barbe – 59140 DUNKERQUE
FREVENT	2 Place Jean Jaurès – 62270 FREVENT
GUINES	29 Rue Georges Clémenceau – 62340 GUINES
HAUBOURDIN – RONCHIN	1 Rue Léon Gambetta – BP 30021 – 59481 HAUBOURDIN
HAUT PAYS	25 Place Jean Jaurès – 62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5 Rue de l'église – 59190 HAZEBROUCK
HENIN – HARNES	58 Rue Montpencher – BP 157 – 62253 HENIN BEAUMONT
HESDIN	1 Place d'Armes – BP 35 – 62140 HESDIN
LA BASSEE	5 Rue du Général Leclercq – 59480 LA BASSEE
LAMBERSART – LA MADELEINE	2 Avenue Henri Delecaux – 59130 LAMBERSART
LE CATEAU	36-38 Rue Jean Jaurès – 59360 LE CATEAU
LE QUESNOY	8-10-12 Rue Henri Weibel – 59530 LE QUESNOY
LENS – LIEVIN	99 Boulevard Basly – 62300 LENS

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
LILLE	71-73 Rue Nationale – 59800 LILLE
LILLERS	9 Rue du Commerce – 62193 LILLERS
MARCHIENNES	41 Rue Pasteur – 59490 SOMAIN
MARCOING	15 Rue de la République – 59159 MARCOING
MARQUISE	12 Rue Pasteur – 62250 MARQUISE
MAUBEUGE	40 Avenue de France – 59600 MAUBEUGE
MERVILLE	9 Place de la Libération – 59660 MERVILLE
MONTREUIL	32 Place du Général de Gaulle – 62170 MONTREUIL SUR MER
ORCHIES	1 Place Léon Gambetta – 59310 ORCHIES
PERNES	29 Grand Place – 62550 PERNES EN ARTOIS
PONT A MARCQ	102 Rue Nationale – 59710 PONT A MARCQ
QUESNOY SUR DEULE	3 Rue du Général Leclercq – 59890 QUESNOY SUR DEULE
ROUBAIX – CROIX – WASQUEHAL	52 Avenue Jean Jaurès – 59100 ROUBAIX
SAINT AMAND LES EAUX	34 Rue d’Orchies – 59230 SAINT AMAND LES EAUX
SAINT OMER	26 Place Foch – 62500 SAINT OMER
SAINT POL SUR TERNOISE	4 Place de Verdun – 62130 SAINT POL SUR TERNOISE
SECLIN	31 Place du Général de Gaulle – 59113 SECLIN
SOLESMES	53 Rue de la République – 59730 SOLESMES
STEENVOORDE	33 Place Norbert Segard – 59114 STEENVOORDE
TRELON	52 Rue Saint Louis – BP 20051 – 59612 FOURMIES
VALENCIENNES	15 Avenue d’Amsterdam – 59300 VALENCIENNES
VILLENEUVE D’ASCQ	30 Boulevard du Comte de Montalembert – 59650 VILLENEUVE D’ASCQ
WATTRELOS – TOURCOING	40 rue Carnot – 59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42 Place du Général de Gaulle – 59470 WORMHOUT



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

**Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L.225-235 du Code
de commerce, sur le rapport du
Président du conseil
d'administration de la Caisse
Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

Exercice clos le 31 décembre 2012
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 3 pages
Référence : AB13171



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : €.179 286 756

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

28 février 2013

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse Régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 28 février 2013

Courbevoie, le 28 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Arnaud Bourdeille

Anne Veaute



Associé



Associée



BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2012

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en date du 28 janvier 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 16 avril 2013.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	155
Présentation juridique de l'entité	155
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	156
Relations internes au Crédit agricole	158
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	163
Compte de Résultat	163
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	164
Bilan actif.....	166
Bilan passif	167
Tableau de variation des capitaux propres	168
Tableau des flux de trésorerie	169
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	172
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	172
1.1. Normes applicables et comparabilité	172
1.2. Format de présentation des états financiers	174
1.3. Principes et méthodes comptables	174
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	197
2. Informations significatives de l'exercice	202
2.1 Événements significatifs de la période.....	202
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	202
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	203
2.4 Participations non consolidées.....	204
2.5 Ecart d'acquisition.....	205
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	206
3.1. Risque de crédit	206
3.2. Risque de marché	213
3.3. Risque de liquidité et de financement.....	217
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	219
3.5. Risques opérationnels.....	220
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	220
4. Notes relatives au compte de résultat	222
4.1. Produits et charges d'intérêts	222
4.2. Commissions nettes	222
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	223
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	224
4.5. Produits et charges nets des autres activités	225
4.6. Charges générales d'exploitation	225
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	225
4.8. Coût du risque.....	226

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	226
4.10. Impôts	227
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	228
5. Informations sectorielles	229
5.1. Information par secteur opérationnel.....	230
5.2. Information sectorielle par zone géographique	230
6. Notes relatives au bilan.....	231
6.1. Caisse, banques centrales.....	231
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	231
6.3. Instruments dérivés de couverture	232
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	233
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	234
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	235
6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si l'entité est concernée).....	236
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	243
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	243
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	244
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	244
6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	245
6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	246
6.14. Immeubles de placement.....	246
6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	247
6.16. Provisions.....	248
6.17. Capitaux propres.....	250
6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	253
7. Avantages au personnel et autres rémunérations.....	254
7.1. Détail des charges de personnel.....	254
7.2. Effectif fin de période	254
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	255
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	255
7.5. Autres avantages sociaux	257
7.6. Rémunérations de dirigeants	257
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties	258
9. Reclassements d'instruments financiers	260
10. Juste valeur des instruments financiers.....	260
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	260
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	262
11. Événements postérieurs à la clôture	266
12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012	267

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

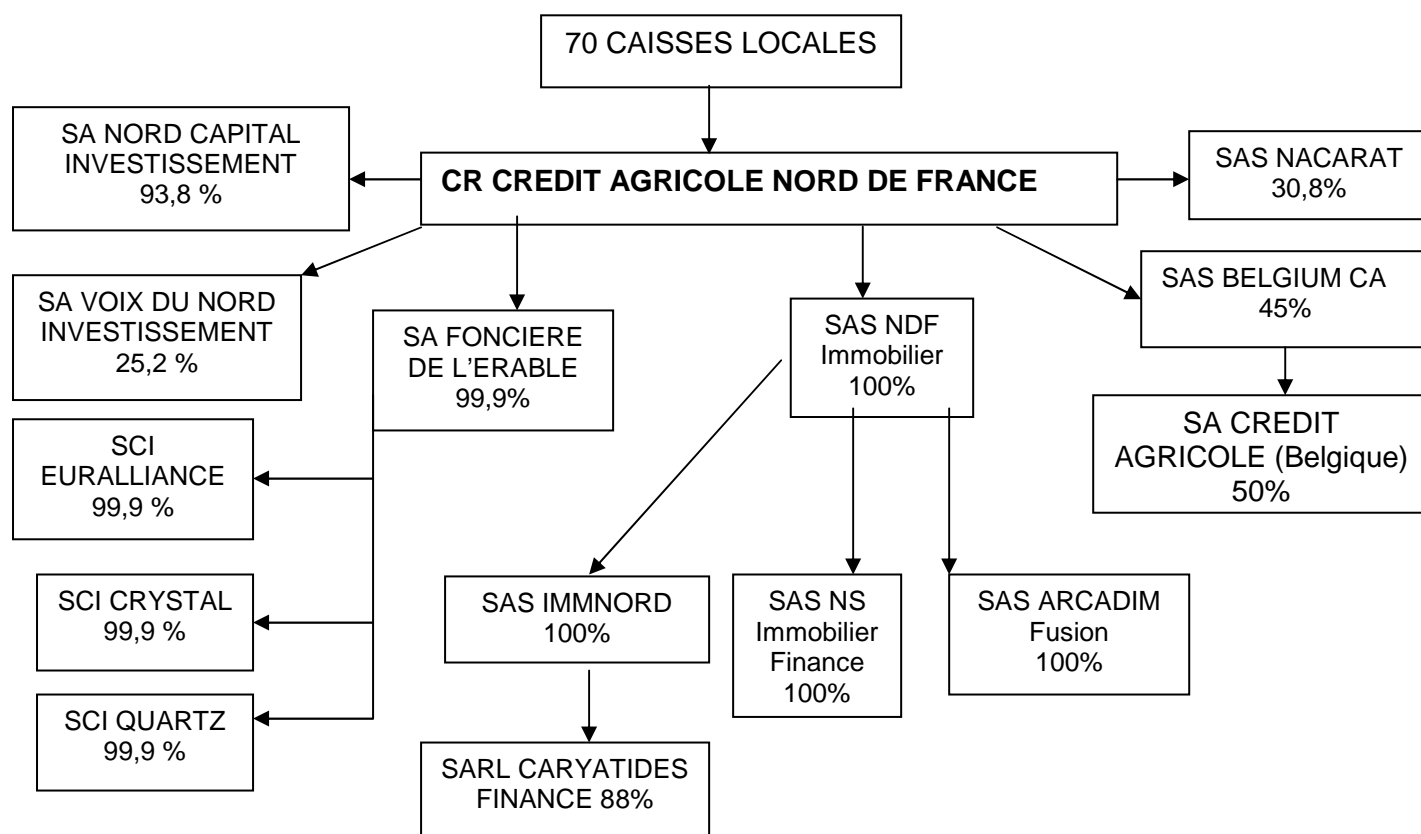
La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), SAS Belgium CA, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat, SA Voix du Nord Investissement et SAS NS Immobilier Finance).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



NB : Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 35,30% et de 95,47% dans la SA Nord Capital Investissement.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

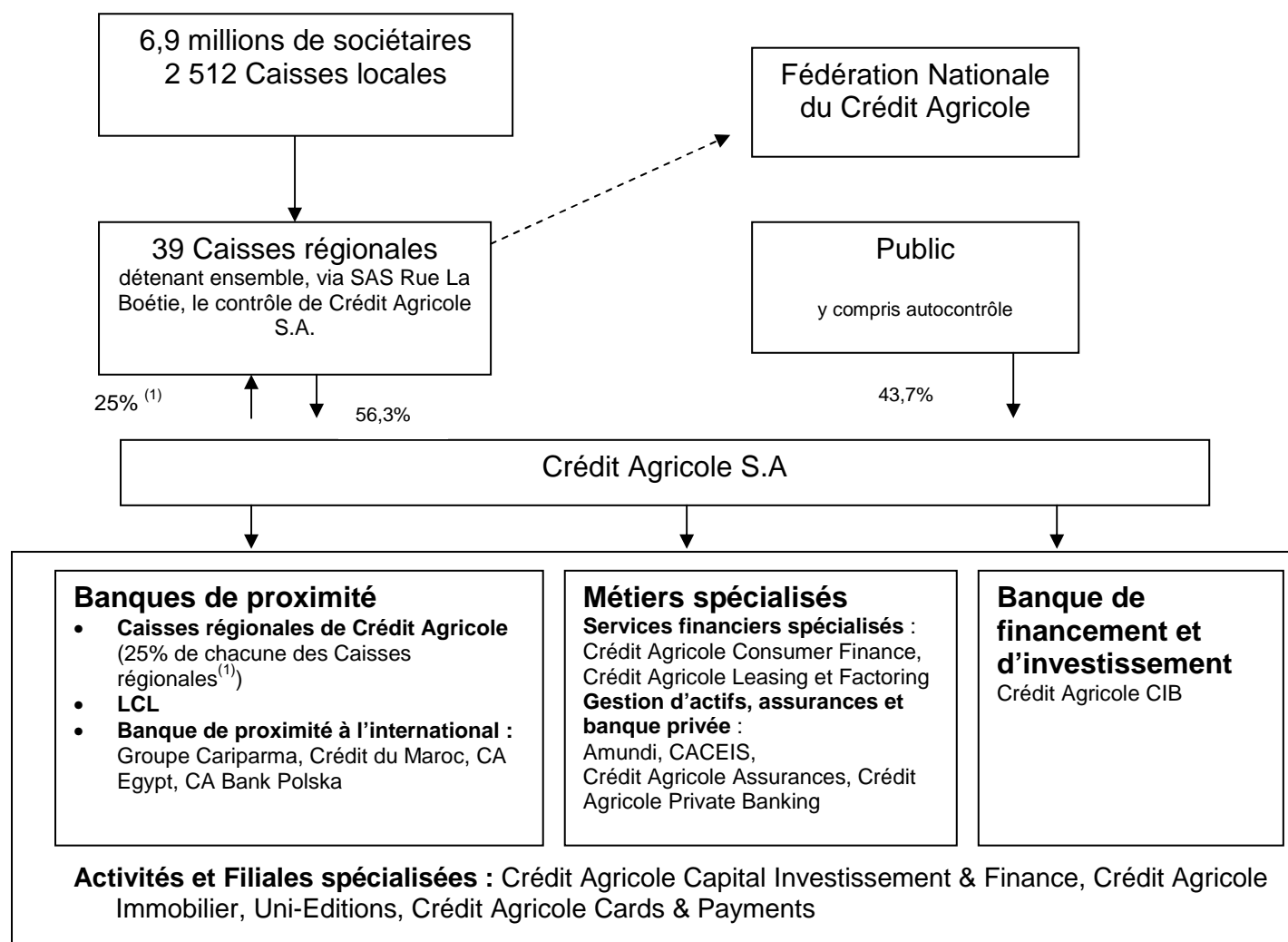
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2012 ⁽²⁾

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

(2) Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes

consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

➤ Informations relatives aux parties liées

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2012, identique au 31/12/2011. Les intérêts de l'année 2012 se sont élevés à 105 milliers d'euros. Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 45 millions d'euros, portant l'encours à 100,4 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la société Nord Capital Investissement pour un montant de 13,94 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SA Foncière de l'Erable pour un montant de 2,01 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation complémentaire dans la SA Voix du Nord Investissement et détient dorénavant 25,22% du capital, pour un montant de 33,74 millions d'euros.

La SAS Belgium CA a participé à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 14 millions d'euros.

Elle a également procédé au versement de 48,15 millions d'euros au profit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, au titre de la réduction de son capital.

Par ailleurs, elle a remboursé l'intégralité de son avance en compte courant, soit 3,5 millions d'euros.

La SA Crédit Agricole de Belgique a procédé à une réduction de capital social par remboursement d'actions C à hauteur de 125 millions d'euros, portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale Nord de France à 35,30%.

La SAS Nord de France Immobilier, en tant qu'actionnaire unique, a décidé des opérations suivantes :

- pour la SAS IMM-NORD : augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles pour un montant de 1,53 millions d'euros, suivie d'une réduction de capital par absorption des pertes pour un montant de 1 million d'euros ;
- pour la SAS ARCADIM FUSION : augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles pour un montant de 9 millions d'euros, suivie d'une réduction de capital par absorption des pertes pour un montant de 15 millions d'euros.

Le montant de l'avance en compte courant accordé à la SAS NACARAT s'élève à 2,3 millions d'euros, après capitalisation des intérêts 2011 et affectation de la moitié des dividendes 2011

Les intérêts du 4ème trimestre 2011 et du 1^{er}, 2^{ème} et 3ème trimestre 2012 de l'avance en compte courant consentie à la SAS NDFI, ont été capitalisés pour 0,87 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 24,30 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a comptabilisé les dividendes suivants :

- 0,93 millions d'euros de la SAS NACARAT,
- 2,02 millions d'euros de la Foncière de l'Erable,
- un acompte de 9,45 millions d'euros de la SAS BELGIUM CA.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1,47 millions d'euros de la SCI Euralliance.

➤ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réduit son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 85% du placement des excédents de fonds propres.

Position résiduelle sur titres CDO

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avait souscrit en 2005 au titre du placement de ses excédents de fonds propres, 60 Millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO).

Au 31 décembre 2012, la Caisse Régionale ne détient plus aucun CDO, le dernier étant arrivé à échéance en décembre 2012.

Les liquidations de fonds alternatifs commencées en 2009 se sont poursuivies en 2012.

Résiliations de swaps de taux

Il n'y a pas eu de résiliation de swaps en position ouverte isolée en 2012. Le stock résiduel au 31/12/2012 est de 76 millions d'euros en nominal.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis en 2012, 45 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 5 ans, générant une charge annuelle de 900 milliers d'euros.

La Caisse Régionale a procédé à la restructuration de 200 millions d'euros de BMTN structurés, permettant ainsi une comptabilisation en coût amorti, et a couvert 150 millions d'euros de BMTN structurés par des swaps payeur.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 108 586	1 083 550
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 681 884	- 669 230
Commissions (produits)	4.2	324 809	350 896
Commissions (charges)	4.2	- 54 184	- 76 541
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	- 60 879	37 333
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	- 13 108	19 037
Produits des autres activités	4.5	57 067	47 539
Charges des autres activités	4.5	- 14 588	- 16 215
PRODUIT NET BANCAIRE		665 819	776 369
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	- 447 704	- 410 031
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 22 283	- 23 262
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		195 832	343 076
Coût du risque	4.8	- 91 745	- 66 542
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 087	276 534
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	4 461	2 983
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	554	1 158
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	- 6 652	- 81
RESULTAT AVANT IMPOT		102 450	280 594
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 53 475	- 78 340
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		48 975	202 254
Intérêts minoritaires		10 524	7 419
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		38 451	194 835

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du groupe	38 451	194 835
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	57 100	- 17 779
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 112	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 1 959	1 202
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	55 029	- 16 577
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	55 029	- 16 577
<i>4.11</i>		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	93 480	178 258
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	10 215	7 514
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	103 695	185 772

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 18 129 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 12 497 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 5 632 milliers d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	417 764	254 436
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.7	273 001	215 992
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	16 103	18 755
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7	2 372 081	2 704 819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7	3 606 267	2 248 345
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7	23 830 723	24 352 628
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		417 011	325 149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	449 885	458 087
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	125	16 663
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	617 182	475 488
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13	11 105	42 113
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	92 104	77 607
Immeubles de placement	6.14	115 966	124 393
Immobilisations corporelles	6.15	158 116	174 062
Immobilisations incorporelles	6.15	10 432	9 757
Ecarts d'acquisition	2.5	68 977	78 540
TOTAL DE L'ACTIF		32 456 842	31 576 834

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	26	95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	340 117	441 284
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	542 763	446 481
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	12 355 208	13 058 647
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	11 142 019	10 293 525
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	3 459 116	2 863 152
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 316	23 686
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	41 506	44 241
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	420 910	418 912
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	81 208	77 760
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	734 012	745 306
TOTAL DETTES		29 139 201	28 413 089
CAPITAUX PROPRES		3 317 641	3 163 745
Capitaux propres - part du Groupe		3 074 964	2 954 604
Capital et réserves liées		676 064	601 826
Réserves consolidées		2 278 789	2 131 312
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		81 660	26 631
Résultat de l'exercice		38 451	194 835
Intérêts minoritaires		242 677	209 141
TOTAL DU PASSIF		32 456 842	31 576 834

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2011	261 911	429 602	- 92 464	2 118 575	43 208	42 003	2 802 835	126 779	2 929 614
Augmentation de capital	9 042	- 4 881					4 161		4 161
Variation des titres auto détenus			- 1 384				- 1 384		- 1 384
Dividendes versés en 2011						- 42 003	- 42 003	- 4 731	- 46 734
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 042	- 4 881	- 1 384			- 42 003	- 39 226	- 4 731	- 43 957
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 16 577		- 16 577	93	- 16 484
Variation de périmètre				12 321			12 321	79 924	92 245
Résultat au 31/12/2011						194 835	194 835	7 419	202 254
Autres variations				416			416	- 343	73
Capitaux propres au 31 décembre 2011	270 953	424 721	- 93 848	2 131 312	26 631	194 835	2 954 604	209 141	3 163 745
Affectation du résultat 2011				156 893		- 156 893			
Capitaux propres au 1er janvier 2012	270 953	424 721	- 93 848	2 288 205	26 631	37 942	2 954 604	209 141	3 163 745
Augmentation de capital	74 308						74 308		74 308
Variation des titres auto détenus			- 70				- 70		- 70
Dividendes versés en 2012						- 37 942	- 37 942	- 7 093	- 45 035
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	74 308		- 70			- 37 942	36 296	- 7 093	29 203
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					55 029		55 029	- 310	54 719
Variation de périmètre				- 3 319			- 3 319	30 411	27 092
Résultat au 31/12/2012						38 451	38 451	10 524	48 975
Autres variations				- 6 097			- 6 097		- 6 093
Capitaux propres au 1er janvier 2012	345 261	424 721	- 93 918	2 278 789	81 660	38 451	3 074 964	242 677	3 317 641

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 3,07 milliards d'euros contre 2,95 milliards au 31 décembre 2011. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (74,3 millions d'euros), résultat de l'exercice 2012 (38,45 millions d'euros) et des écarts de réévaluations (55 millions d'euros)
- distribution des dividendes de l'exercice 2011 (37,94 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	102 451	280 595
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	22 282	23 261
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6 652	81
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	147 364	81 671
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 4 461	- 2 983
Résultat net des activités d'investissement	- 1 352	- 822
Résultat net des activités de financement	35 282	34 713
Autres mouvements	- 36 739	2 369
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	169 028	138 290
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 1 936 559	596 258
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 287 418	176 833
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	866 236	- 492 428
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 118 414	- 123 928
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	931	931
Impôts versés	- 65 703	- 88 252
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	33 909	69 414
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	305 388	488 299
Flux liés aux participations (2)	- 41 354	37 007
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 10 517	- 24 940
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 51 871	12 067
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	86 606	- 84 690
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	- 38 082	90 977
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	48 524	6 287
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	302 041	506 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	600 865	94 212
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	254 267	161 160
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	346 598	- 66 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	902 906	600 865
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	417 724	254 267
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	485 182	346 598
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	302 041	506 653

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2012, ce montant correspond au versement des dividendes de la SAS NACARAT.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la cession d'une partie des titres de la Holding Saint Amand par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 16,80 millions d'euros;
- à la participation à l'augmentation de capital de la SA Nord Capital Investissement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 13,94 millions d'euros ;
- à la participation à l'augmentation du capital de la société Financière Sang et Or (ex GM Finance) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 15,23 millions d'euros ;
- à la participation à l'augmentation de capital de la SA Foncière de l'Erable par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 2,01 millions d'euros ;
- à la réduction de capital social du Crédit Agricole de Belgique à hauteur de 125 millions d'euros ;
- à la participation à l'augmentation de capital de la SA Crédit Agricole de Belgique par la SAS Belgium, pour un montant de 14 millions d'euros ;
- aux augmentations de capital souscrites par la SAS Nord de France Immobilier :
 - dans la SAS IMM-NORD : pour un montant de 1,53 millions d'euros ;
 - dans la SAS ARCADIM FUSION : pour un montant de 3,8 millions d'euros correspondant à la partie numéraire.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :
 - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires, à hauteur de 3,34 millions d'euros ;
 - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 19,68 millions d'euros ;
 - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 16,45 millions d'euros ;
- la souscription de parts sociales volontaires pour 74,31 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(4) Concerne essentiellement le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013

Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable,
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19),
- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40,
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs

dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour certains de ses titres d'investissement et de placement structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte, une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours dégradés.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent

être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour

une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de Prédica et d'ADICAM des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale Nord de France et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice,

relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans

la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du

compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

➤ Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;

- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquése ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Événements significatifs de la période

Conformément aux normes du groupe, les titres suivants ont été dépréciés durablement :

- titres Sacam International pour un montant de 13,88 millions d'euros,
- titres SAS Rue de la Boétie pour un montant de 18,13 millions d'euros,
- titres Financière Sang et Or (ex GM Finance) pour un montant de 28,32 millions d'euros,

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividendes de SAS Rue la Boétie au cours de l'année 2012 (un acompte sur dividende de 24,30 millions d'euros avait été perçu en 2011).

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation du capital de la société Financière Sang et Or (ex GM Finance) pour un montant de 15,23 millions d'euros.

Une avance en compte courant a également été mise en place avec cette dernière pour 5 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation du capital de la société Finorpa Mezzanine pour un montant de 1,13 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé une partie des titres de la Holding Saint Amand, pour un montant de 16,80 millions d'euros, générant une moins-value de cession de 0,46 millions d'euros.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat (1)
<u>Sociétés non financières :</u>						
SAS NACARAT	57 774		NC		9 413	3 813
SAS VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	34 330		NC		176	648
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	92 104				9 589	4 461

(1) La quote part de résultat 2012 intègre un complément de résultat de 914 k€ pour la SAS NACARAT et de 604 k€ pour la SAS VOIX DU NORD INVESTISSEMENT relatif à l'exercice précédent.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<u>Sociétés non financières :</u>						
SAS CRÉER (1)						10
SAS NACARAT	55 358		NC		6 786	2 940
SAS VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	22 249		NC		131	33
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	77 607				6 917	2 983

(1) La SAS CREER a été cédée en avril 2011, la quote part correspond au résultat du 1^{er} trimestre 2011.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Les participations supérieures à 50% mais ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie (1)	692 514	4,06	692 514	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam International (2)	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Avenir (3)	7 572	6,67	7 572	6,64
SAS FINORPA SCR	5 120	16,00	5 120	16,00
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	2 845	3,93
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00	2 600	100,00
SCI de la Seine	2 165	2,28	2 165	2,28
SAS Sacam Fia-Net Europe (3)	2 344	4,97	2 343	4,80
SAS FINORPA MEZZANINE	1 500	14,94		
SOCARENORD SA	1 304	99,98	1 304	99,98
CT CAM (3)	1 160	2,58	1 160	2,58
SAS Sacam Fireca (3) (4)	1 994	4,46	1 994	4,46
SAS CAPIMO NDF (ex CAPIMO GHI)	850	100,00	850	85,00
SA SEGAM (5)	2 490	99,99	2 490	99,99
SNC CAM 62 DEV (6)	1 174	100,00	1 174	99,99

- (1) 18 129 k€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (2) 13 885 k€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (3) ces participations sont valorisées au coût amorti
- (4) 958 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (5) 1 816 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (6) 1 174 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

2.5 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique (1)	50 791		- 2 809			- 211	47 771
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 650	109					21 759
SAS NS Immobilier Finance	1 910						1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 292						- 292
SAS NDFI	- 4 449			- 4 481			- 8 930
SAS ARCADIM FUSION				- 2 171			- 2 171
Total	78 540	109	- 2 809	- 6 652		- 211	68 977

(1) Diminution liée à la variation du pourcentage d'intérêt de 37,83 à 35,30%

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période (3)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique (1)	42 099	8 379				313	50 791
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 650						21 650
SAS NS Immobilier Finance (2)		1 910					1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 292						- 292
SAS NDFI	- 3 839			- 610			- 4 449
Total	68 548	10 289		- 610		313	78 540

(1) Augmentation de la part d'intérêt, passage de 30 à 37,83%

(2) Création de la SAS NS Immobilier Finance

(3) La charge de 81 milliers d'euros enregistrée en résultat correspond à la perte de valeur de 610 milliers d'euros constatée sur l'écart d'acquisition de la SAS NDFI et au badwill de 529 milliers d'euros lié à l'acquisition de CENTEA par le Crédit Agricole de Belgique

- **Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36.**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

- **Ecart d'acquisition Crédit Agricole de Belgique (montant net de 47,5 M€)**

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité d'Europabank et de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2012. Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2012, la diminution maximale de la valeur recouvrable serait de l'ordre de 20 % sans entraîner de dépréciation de l'UGT.

- **Ecart d'acquisition UGT Immobilier (montant net de 21,5 M€)**

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base de business plans couvrant une période allant de 2013 à 2019. Les business plans retenus dans le cadre de cet exercice sont fondés sur la notion de cycle économique appliqué à l'activité immobilière. Ils ont été élaborés à partir des hypothèses suivantes : hausse régulière de l'inflation et des taux longs, baisse des prix de l'immobilier ayant un effet bénéfique sur le volumes des transactions, augmentation des parts de marché grâce à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'activité immobilière de la Caisse. Le taux de croissance retenu à partir de 2019 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%. La pertinence de ces hypothèses de travail sera revue en 2013 au vu des performances réalisées et les business plans ajustés le cas échéant.

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Il a été constaté une perte de valeur de 6,7 million d'euros au cours de l'exercice 2012.

Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2012, une variation négative de 10% du résultat ou de 0,5% du taux de croissance, ou une variation positive du taux d'actualisation de 0,5% entraînerait une dépréciation complémentaire maximum de 2,3 millions d'euros.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	273 001	215 992
Instruments dérivés de couverture	16 103	18 755
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 409 855	1 655 124
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 341 947	1 126 876
Prêts et créances sur la clientèle	23 830 723	24 352 628
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	449 885	458 087
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	27 321 514	27 827 462
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	3 555 190	4 005 209
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	622 535	758 557
Provisions - Engagements par signature	- 2 981	- 3 371
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 174 744	4 760 395
Exposition maximale au risque de crédit	31 496 258	32 587 857

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 264 320	1 121 469
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		400 000
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	582 277	640 219

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	18 137				18 137
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 341 947				1 341 947
Institutions non établissements de crédit	2 224 814	10 240	- 6 869		2 217 945
Grandes entreprises	4 877 929	141 453	- 82 592	- 28 964	4 766 373
Clientèle de détail	17 184 450	548 913	- 264 430	- 91 752	16 828 268
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 647 277	700 606	- 353 891	- 120 716	25 172 670

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	18 698				18 698
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 126 875				1 126 875
Institutions non établissements de crédit	2 465 263	4 838	- 2 795		2 462 468
Grandes entreprises	5 578 317	134 664	- 72 167	- 12 204	5 493 946
Clientèle de détail	16 716 091	495 680	- 249 888	- 88 685	16 377 518
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 905 244	635 182	- 324 850	- 100 889	25 479 505

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 095 milliers d'euros

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 760	
Clientèle de détail		
Total Prêts et créances à la juste valeur	1 760	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

* la valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2011. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	779 477	884 776
Grandes entreprises	1 355 486	1 523 703
Clientèle de détail	1 352 250	1 592 805
Total Engagements de financement	3 487 213	4 001 284
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	45 701	159 523
Institutions non établissements de crédit	29 824	63 491
Grandes entreprises	525 750	561 408
Clientèle de détail	41 475	52 327
Total Engagements de garantie	642 750	836 749

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	23 312	15 445
Institutions non établissements de crédit	10 527	18 325
Grandes entreprises	2 861 302	2 269 652
Clientèle de détail	8 246 878	7 990 103
Total Dettes envers la clientèle	11 142 019	10 293 525

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 571 517	497 037	- 293 586	- 117 942	19 159 989
Autres pays de l'UE	6 033 747	203 088	- 60 006	- 2 774	5 970 967
Autres pays d'Europe	12 786	72	- 9		12 777
Amérique du Nord	11 254	289	- 262		10 992
Amériques Centrale et du Sud	1 356	23	- 8		1 348
Afrique et Moyen Orient	6 858	60	- 12		6 846
Asie et Océanie (hors Japon)	7 048	37	- 8		7 040
Japon	2 711				2 711
Organismes supranationaux					
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 647 277	700 606	- 353 891	- 120 716	25 172 670

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 695 243	414 198	- 262 463	- 97 626	19 335 154
Autres pays de l'UE	6 170 543	220 232	- 61 948	- 3 263	6 105 332
Autres pays d'Europe	9 230	152	- 33		9 197
Amérique du Nord	13 092	281	- 266		12 826
Amériques Centrale et du Sud	1 004	7	- 3		1 001
Afrique et Moyen Orient	5 514	40	- 9		5 505
Asie et Océanie (hors Japon)	7 170	270	- 128		7 042
Japon	3 448	2			3 448
Organismes supranationaux					
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	25 905 244	635 182	- 324 850	- 100 889	25 479 505

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 16 095 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 770 610	3 236 149
Autres pays de l'UE	714 897	763 570
Autres pays d'Europe	557	769
Amérique du Nord	64	57
Amériques Centrale et du Sud	59	13
Afrique et Moyen Orient	921	622
Asie et Océanie (hors Japon)	104	103
Japon	1	1
Total Engagements de financement	3 487 213	4 001 284
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	594 439	742 179
Autres pays de l'UE	48 309	92 489
Autres pays d'Europe		2 081
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	2	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	642 750	836 749

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	5 165 608	4 475 341
Autres pays de l'UE	5 933 229	5 776 772
Autres pays d'Europe	14 234	16 128
Amérique du Nord	4 779	4 540
Amériques Centrale et du Sud	2 381	1 772
Afrique et Moyen Orient	12 853	9 553
Asie et Océanie (hors Japon)	8 104	8 778
Japon	831	641
Organismes supra-nationaux		
Valeur au bilan	11 142 019	10 293 525

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						736 234	
Instruments de dette						18 762	
Administrations centrales						351	
Banques centrales							
Etablissements de crédit						14 894	
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						3 517	
Clientèle de détail							
Prêts et avances	960 077	158			960 235	346 715	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	226 953	133			227 086	3 371	
Grandes entreprises	306 485				306 485	58 861	
Clientèle de détail	426 639	25			426 664	284 483	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	960 077	158			960 235	1 101 711	
Garanties non affectées							

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						52 423	34 727	
Instruments de dette						10 562	19 159	
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit						9 900	18 090	
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises						662	1 069	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	1 136 935	21 354	39 454		1 197 743	310 331	425 739	
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	171 648				171 648	2 044	2 795	
Grandes entreprises	642 614	9 241	17 084		668 939	62 496	84 371	
Clientèle de détail	322 673	12 113	22 370		357 156	245 791	338 573	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	1 136 935	21 354	39 454		1 197 743	373 316	479 625	
Garanties non affectées								

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3	10		4	5	
Risques sur les autres contreparties	115	30		98	35	
Total Risques de contreparties	118	40		102	40	
Risques sur contrats de : - taux d'intérêt, change et matières premières - dérivés actions et sur indices - dérivés de crédit						
Total Risques sur contrats						
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation						
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	118	40		102	40	

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				2 031	8 668	5 404	16 103	18 755
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 031	8 484	1 253	11 768	14 189
. Options de taux					184	2 150	2 334	
. Caps-floors-collars						2 001	2 001	4 566
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				2 031	8 668	5 404	16 103	18 755
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				2 031	8 668	5 404	16 103	18 755

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				9 665	77 188	455 734	542 587	446 281
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				9 665	77 188	455 734	542 587	446 281
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				9 665	77 188	455 734	542 587	446 281
. Opérations de change à terme					41	135	176	199
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				9 665	77 229	455 869	542 763	446 480

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				4 744	53 538	87 470	145 752	126 033
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 839	50 448	84 966	138 253	117 476
. Options de taux					25	113	138	
. Caps-floors-collars				1 905	3 065	2 391	7 361	8 557
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				401			401	599
. Opérations fermes de change								
. Options de change				401			401	599
Autres instruments :								2 170
. Dérivés sur actions & indices boursiers								2 170
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				5 145	53 538	87 470	146 153	128 802
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				5 145	53 538	87 470	146 153	128 802

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				23 314	60 459	118 267	202 040	156 566
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				21 121	57 382	110 691	189 194	148 585
. Options de taux					12	51	63	
. Caps-floors-collars				2 193	3 065	7 525	12 783	7 981
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				357	55		412	393
. Opérations fermes de change								
. Options de change				357	55		412	393
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total				23 671	60 514	118 267	202 452	156 959
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif				23 671	60 514	118 267	202 452	156 959

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	3 960 728	11 680 303	4 788 912	10 442 098
. Futures				
. FRA	3 697	3 697	2 240	2 241
. Swaps de taux d'intérêts	3 286 063	8 630 139	3 194 552	7 496 491
. Options de taux	49 067	905 267	708 939	1 172 357
. Caps-floors-collars	621 901	2 141 200	883 181	1 771 009
. Autres instruments conditionnels				
<u>Instruments de devises et or :</u>	654 220	654 220	546 694	546 694
. Opérations fermes de change				
. Options de change	654 220	654 220	546 694	546 694
<u>Autres instruments :</u>	161 815	161 816	173 173	148 911
. Dérivés sur actions & indices boursiers			24 262	
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	161 815	161 816	148 911	148 911
Sous total	4 776 763	12 496 339	5 508 779	11 137 703
. Opérations de change à terme	489 765	489 704	329 001	328 958
Total Notionnels	5 266 528	12 986 043	5 837 780	11 466 661

Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	32 267 326	32 261 246	31 271 359	31 271 914
Autres devises de l'UE	32 690	31 265	48 760	46 032
USD	109 419	115 442	188 709	189 560
JPY	195	205	150	176
Autres devises	47 212	48 684	67 856	69 152
Total bilan	32 456 842	32 456 842	31 576 834	31 576 834

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	2 739	732 489	1 518	4 724	742 175	3 127
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total	2 739	732 489	1 518	4 724	742 175	3 127

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 230 673	370 482	814 444	1 190 668		3 606 267
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 183 024	2 037 097	7 142 308	12 942 904		24 305 333
Total	3 413 697	2 407 579	7 956 752	14 133 572		27 911 600
Dépréciations						- 474 610
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						27 436 990

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 244 118	399 398	333 432	271 397		2 248 345
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 372 496	1 892 900	7 532 710	12 980 261		24 778 367
Total	3 616 614	2 292 298	7 866 142	13 251 658		27 026 712
Dépréciations						- 425 739
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						26 600 973

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 275 162	2 419 653	3 755 894	3 904 499		12 355 208
Dettes envers la clientèle	4 946 219	563 173	985 104	4 647 523		11 142 019
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	7 221 381	2 982 826	4 740 998	8 552 022		23 497 227

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 092 545	2 849 119	3 701 818	4 415 165		13 058 647
Dettes envers la clientèle	4 653 704	347 667	695 651	4 596 503		10 293 525
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	6 746 249	3 196 786	4 397 469	9 011 668		23 352 172

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	58 789	104 929	799 615	48 468		1 011 801
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	1 114 227	483 670	90 316	755 961		2 444 174
Emprunts obligataires	5			2 734		2 739
Autres dettes représentées par un titre				402		402
Total Dettes représentées par un titre	1 173 021	588 599	889 931	807 565		3 459 116
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	18 190	3 451	186 098	524 750		732 489
Dettes subordonnées à durée indéterminée	18			1 500		1 518
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5					5
Titres et emprunts participatifs						
Total Dettes subordonnées	18 213	3 451	186 098	526 250		734 012

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	126 588	283 800	579 950	115 294		1 105 632
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	1 025 691	51 304	100 478	575 172		1 752 645
Emprunts obligataires	12			4 712		4 724
Autres dettes représentées par un titre				151		151
Total Dettes représentées par un titre	1 152 291	335 104	680 428	695 329		2 863 152
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 516	9 256	20 740	697 663		742 175
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 613			1 514		3 127
Dépôt de garantie à caractère mutuel	4					4
Titres et emprunts participatifs						
Total Dettes subordonnées	16 133	9 256	20 740	699 177		745 306

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	16 103	542 763	5 261 399	18 755	446 481	7 702 006
Taux d'intérêt	16 103	542 587	4 937 768	18 755	446 282	7 404 184
Capitaux propres						
Change		176			199	
Crédit						
Matières premières						
Autres			323 631			297 822
Couverture de flux de trésorerie						
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	16 103	542 763	5 261 399	18 755	446 481	7 702 006

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé ; cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Fonds propres de base (tier 1)	2 764*	2 515
Fonds propres complémentaires (tier 2)	690*	713
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions	- 171*	- 103
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	3 283*	3 125

* chiffres provisoires en attente de validation par Crédit Agricole SA

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	22 306	18 047
Sur opérations internes au Crédit Agricole	65 254	29 338
Sur opérations avec la clientèle	908 293	896 076
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	36 860	47 052
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 246	15 616
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	59 490	77 043
Sur opérations de location-financement	1 137	378
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	1 108 586	1 083 550
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 19 043	- 18 184
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 246 322	- 275 961
Sur opérations avec la clientèle	- 129 532	- 103 203
Sur dettes représentées par un titre	- 87 978	- 93 203
Sur dettes subordonnées	- 35 204	- 34 589
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 161 967	- 142 835
Sur opérations de location-financement	- 1 843	- 1 251
Autres intérêts et charges assimilées	5	- 4
Charges d'intérêts	- 681 884	- 669 230

(1) dont 9 788 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 9 910 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 7 551 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 6 932 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	940	- 100	840	877	- 117	760
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44 196	- 35 095	9 101	50 436	- 50 281	155
Sur opérations avec la clientèle	112 352	- 1 330	111 022	114 067	- 1 230	112 837
Sur opérations sur titres		- 179	- 179		- 204	- 204
Sur opérations de change	397	- 1	396	127		127
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	656	- 27	629	15 149	- 3 571	11 578
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	155 761	- 17 371	138 390	161 260	- 21 137	140 123
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	10 507	- 81	10 426	8 980	- 1	8 979
Produits nets des commissions	324 809	- 54 184	270 625	350 896	- 76 541	274 355

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 37 859	- 14 608
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	- 26 204	48 554
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 801	2 697
Résultat de la comptabilité de couverture	383	690
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 60 879	37 333

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	95 437	- 95 414	23
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	53 032	- 42 588	10 444
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	42 405	- 52 826	- 10 421
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	421 605	- 421 627	- 22
Variations de juste valeur des éléments couverts	263 359	- 158 980	104 379
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	158 246	- 262 647	- 104 401
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	382		382
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	382		382
Total Résultat de la comptabilité de couverture	517 424	- 517 041	383

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	70 183	- 70 182	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	42 341	- 27 842	14 499
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	27 842	- 42 340	- 14 498
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	324 752	- 324 063	689
Variations de juste valeur des éléments couverts	254 099	- 74 487	179 612
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	70 653	- 249 576	- 178 923
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	394 935	- 394 245	690

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	3 880	29 217
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	47 459	14 578
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	- 64 447	- 24 760
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 13 108	19 037

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) - Ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente » :

« dont 12 497 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue la Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre. »

- Ligne « Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) » :

« dont 18 129 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros. »

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 6 342	- 10 842
Autres produits (charges) nets	48 821	42 166
Produits (charges) des autres activités	42 479	31 324

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	226 264	212 701
Impôts et taxes	25 482	19 744
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	195 958	177 586
Charges générales d'exploitation	447 704	410 031

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2012						2011
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	238	115	134		20	507	650
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			3			3	135
Total	238	115	137		20	510	785

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	- 22 509	- 23 238
- immobilisations corporelles	- 21 321	- 21 325
- immobilisations incorporelles	- 1 188	- 1 913
Dotations aux dépréciations	226	- 24
- immobilisations corporelles	226	- 591
- immobilisations incorporelles		567
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 22 283	- 23 262

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 176 175	- 141 251
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 1 650	- 2 575
Prêts et créances	- 162 260	- 129 217
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		- 59
Autres actifs	- 1 519	- 472
Engagements par signature	- 2 889	- 2 911
Risques et charges	- 7 857	- 6 017
Reprises de provisions et de dépréciations	91 267	89 554
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	5 392	5 486
Prêts et créances	62 967	71 310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 003	
Autres actifs	468	650
Engagements par signature	3 279	2 440
Risques et charges	8 158	9 668
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 84 908	- 51 697
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	- 3 718	- 5 402
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 4 486	- 9 783
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 610	1 065
Décotes sur crédits restructurés	- 243	- 463
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		- 262
Coût du risque	- 91 745	- 66 542

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	554	63
Plus-values de cession	1 281	239
Moins-values de cession	- 727	- 176
Titres de capitaux propres consolidés		1 095
Plus-values de cession		1 095
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	554	1 158

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	- 82 135	- 58 195
Charge d'impôt différé	28 660	- 20 145
Charge d'impôt de la période	- 53 475	- 78 340

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	104 641	36,10%	37 775
Effet des différences permanentes			5 948
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 900
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 710
Effet de l'imposition à taux réduit			8 870
Effet des autres éléments			- 928
Taux et charge effectif d'impôt		51,10%	53 475

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	277 693	36,10%	100 247
Effet des différences permanentes			- 9 693
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 623
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 147
Effet de l'imposition à taux réduit			- 3 785
Effet des autres éléments			- 9 953
Taux et charge effectif d'impôt		28,21%	78 340

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		33 850	- 112		33 738
Transfert en compte de résultat (2)		23 250			23 250
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 1 959	- 1 959
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)		57 100	- 112	- 1 959	55 029
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)		-302	- 7		- 309
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)		56 798	- 119	- 1 959	54 720

Variation de juste valeur		- 31 305			- 31 305
Transfert en compte de résultat		13 526			13 526
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				1 202	1 202
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)		- 17 779		1 202	- 16 577
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)		93			93
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)		- 17 686		1 202	- 16 484

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	83 736	- 20 141
Impôt	- 26 938	2 455
Total net des gains ou pertes	56 798	- 17 686

(2) « dont 18 129 milliers d'euros de pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie ».

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	665 819	776 369
Charges d'exploitation	- 469 987	- 433 293
Résultat brut d'exploitation	195 832	343 076
Coût du risque	- 91 745	- 66 542
Résultat d'exploitation	104 087	276 534
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	4 461	2 983
Gains ou pertes nets sur autres actifs	554	1 158
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 6 652	- 81
Résultat avant impôt	102 450	280 594
Impôts sur les bénéficiaires	- 53 475	- 78 340
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
Résultat net de l'exercice	48 975	202 254
Intérêts minoritaires	- 10 524	- 7 419
Résultat Net part du groupe	38 451	194 835
Actifs sectoriels	32 456 842	31 576 834
Passifs sectoriels	29 343 425	28 427 395

En 2012, la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 293 306 milliers d'euros.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	23 138	509 321	24 765 110	180 965	646 073	23 778 198
Autres pays de l'Union européenne	15 313	156 498	7 691 732	13 870	130 296	7 798 636
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	38 451	665 819	32 456 842	194 835	776 369	31 576 834

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	107 121		115 398	
Banques centrales	310 643	26	139 038	95
Valeur au bilan	417 764	26	254 436	95

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	146 153	128 802
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	126 848	87 190
Valeur au bilan	273 001	215 992
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	146 153	128 802
Valeur au bilan	146 153	128 802

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle	1 760	1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	125 088	85 278
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	125 088	85 278
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	126 848	87 190

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	202 452	156 959
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	137 665	284 325
Valeur au bilan	340 117	441 284

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	202 452	156 959
Valeur au bilan	202 452	156 959

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dettes	137 665	- 12 335	284 325	- 65 675
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	137 665	- 12 335	284 325	- 65 675

Au 31/12/2012, le montant cumulé de la variation de la juste valeur provenant de la variation du risque de crédit s'élève à 10 745 milliers d'euros.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	52 670	1 320	1 017 968	16 295	5 539
Obligations et autres titres à revenu fixe	744 069	27 574	6 519	637 156	12 663	29 740
Actions et autres titres à revenu variable (2)	103 963	19 585	1 023	176 914	20 836	4 020
Titres de participation non consolidés	858 263	33 099	8 163	872 781	45 600	23 926
Total des titres disponibles à la vente	2 372 081	132 928	17 025	2 704 819	95 394	63 225
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 372 081	132 928	17 025	2 704 819	95 394	63 225
Impôts		- 34 540	- 2 918		- 18 001	- 13 318
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		98 388	14 107		77 393	49 907

(1) dont 56 932 milliers € comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 686 881 milliers d'euros.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 336 677	1 121 667
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	70 049	79 711
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	335 885	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	5 270	5 209
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	1 341 947	1 126 876
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 341 947	1 126 876
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	107 808	280 589
Comptes et avances à terme	2 156 512	840 880
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	2 264 320	1 121 469
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 264 320	1 121 469
Valeur au bilan	3 606 267	2 248 345

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	16 947	15 535
Autres concours à la clientèle	23 735 114	24 222 568
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	15 685	15 685
Titres non cotés sur un marché actif	4 573	4 583
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	145 206	142 764
Comptes ordinaires débiteurs	343 246	329 775
Valeur brute	24 260 771	24 730 910
Dépréciations	- 473 356	- 424 297
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	23 787 415	24 306 613
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	44 562	47 457
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	44 562	47 457
Dépréciations	- 1 254	- 1 442
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	43 308	46 015
Valeur-au bilan	23 830 723	24 352 628

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	424 297	- 6 673	167 991	- 112 260			473 356
dont dépréciations collectives	100 890	- 218	20 312	- 267			120 717
Opérations de location financement	1 442	- 96	1 045	- 1 137			1 254
Titres détenus jusqu'à l'échéance	11 003			- 11 003			
Actifs disponibles à la vente (1)	42 883	- 455	66 097	- 20 801		- 30 792	56 932
Autres actifs financiers	834		1 518	- 486			1 866
Total Dépréciations des actifs financiers	480 461	- 7 224	236 651	- 145 687		- 30 792	533 408

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 18 129 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	368 018	32 395	134 294	- 104 124		- 6 285	424 298
dont dépréciations collectives	83 441	666	19 887	- 3 104			100 890
Opérations de location financement	1 114	291	1 251	- 378		- 835	1 443
Titres détenus jusqu'à l'échéance	10 944		59				11 003
Actifs disponibles à la vente	22 696	1 444	27 334	- 8 591			42 883
Autres actifs financiers	1 285		471	- 675		- 247	834
Total Dépréciations des actifs financiers	404 057	34 130	163 409	- 113 768		- 7 367	480 461

6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Activité bancaire

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
(en milliers d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 865		41 814		46 679	- 3 530	43 149
Espagne								
Total		4 865		41 814		46 679	- 3 530	43 149

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2011	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								
Irlande		70				70		70
Portugal								
Italie		4 193		42 322		46 515		46 515
Espagne				1 593		1 593		1 593
Total		4 263		43 915		48 178		48 178

(1) hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Dettes souveraines brutes de couverture activité banque et assurance - Maturité

Banque (portefeuille bancaire)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2012	31/12/2011
Grèce	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Grèce		
Irlande	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		70
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Irlande		70
Portugal	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Portugal		
Italie	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans	41 814	
	Cinq ans		42 322
	Dix ans		
	Dix ans et plus	4 865	4 193
	Total Italie	46 679	46 515
Espagne	Un an		1 593
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Espagne		1 593
	Total général Expositions brutes	46 679	48 178

Dettes souveraines activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Effet de périmètre	Solde au 31 décembre 2012
Grèce										
Irlande										
Portugal										
Italie	42 322			- 508						41 814
Espagne	1 593			24		- 1 617				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43 915			- 484		- 1 617				41 814
Grèce										
Irlande	70	8		- 3			- 70		- 5	
Portugal										
Italie	4 193	1 070		- 85					- 313	4 865
Espagne										
Actifs financiers disponibles à la vente	4 263	1 078		- 88			- 70		- 318	4 865
Grèce										
Irlande										
Portugal										
Italie										
Espagne										
Prêts et créances										
Grèce										
Irlande										
Portugal										
Italie										
Espagne										
Portefeuille de négociation (hors dérivés)										
Total Activité Banque	48 178	1 078		- 572		- 1 617	- 70		- 318	46 679

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 30 juin 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2011
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	42 570							- 248	42 322
Espagne	1 545							48	1 593
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	44 115							- 200	43 915
Grèce									
Irlande	54	16							70
Portugal									
Italie	49 632						- 45 439		4 193
Espagne	17 547						- 17 547		
Actifs financiers disponibles à la vente	67 233	16					- 62 986		4 263
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Prêts et créances									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
Portefeuille de négociation (hors dérivés)									
Total Activité Banque	111 294						- 62 986	- 200	48 178

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					31/12/2011
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	565	112	34	31,50%	531	697
Banque						
Clientèle de détail	462	9	2	0,43%	460	589
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	103	103	32	31,07%	71	108
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	775	122	69	28,76%	706	642
Banque						
Clientèle de détail	537	7	1	0,19%	536	394
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	238	115	68	28,57%	170	248
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	3 497	235	75	5,09%	3 422	3 717
Banque						
Clientèle de détail	2 060	37	6	0,29%	2 054	2 112
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 437	198	69	4,80%	1 368	1 605
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	6 628	167	21	0,94%	6 607	6 012
Banque						
Clientèle de détail	4 865	128	7	0,14%	4 858	4 786
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 763	39	14	0,79%	1 749	1 226
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	2 386	148	54	5,57%	2 332	2 169
Banque						
Clientèle de détail	969	148	54	5,57%	915	893
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 417				1 417	1 276
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	1			0,00%	1	4
Banque						
Clientèle de détail	1				1	4
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	13 852	784	253	71,86%	13 599	13 241

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011	
	(en milliers d'euros)	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Grèce (y compris Chypre)		65		65	
Banque					
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		65		65	
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Irlande		9 238		9 238	11 280
Banque		5 073		5 073	7 357
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		4 165		4 165	3 923
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Italie		17 110		17 110	17 179
Banque		6 687		6 687	6 550
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		10 423		10 423	10 629
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Espagne		32 738		32 738	35 997
Banque		5 438		5 438	5 211
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		27 300		27 300	30 786
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Portugal		2 214		2 214	5 312
Banque		1 782		1 782	4 235
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques		432		432	1 077
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Hongrie					
Banque					
Clientèle de détail					
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques					
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes		61 365		61 365	69 768

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 037 792	938 307
dont comptes ordinaires créditeurs	5 167	1 356
dont comptes et emprunts au jour le jour		2
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 037 792	938 307
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	23 357	12 181
Comptes et avances à terme	11 294 059	12 108 159
Total	11 317 416	12 120 340
Valeur au bilan	12 355 208	13 058 647

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	4 371 739	4 067 828
Comptes d'épargne à régime spécial	4 629 128	4 631 730
Autres dettes envers la clientèle	2 141 152	1 593 967
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	11 142 019	10 293 525

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	333 861	225 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	116 024	243 462
Total	449 885	469 090
Dépréciations		- 11 003
Valeur au bilan	449 885	458 087

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 011 801	1 105 633
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	2 444 174	1 752 644
Emprunts obligataires	2 739	4 724
Autres dettes représentées par un titre	402	151
Valeur au bilan	3 459 116	2 863 152
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	732 489	742 175
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 518	3 127
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	4
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	734 012	745 306

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis des TSR pour un montant de 14 millions d'euros.

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	125	4 589
Impôts différés		12 074
Total Actifs d'impôts courants et différés	125	16 663
Impôts courants	11 991	434
Impôts différés	29 515	43 807
Total Passifs d'impôts courants et différés	41 506	44 241

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	61 772	67 577	64 255	83 847
Charges à payer non déductibles	-2 630		3 881	
Provisions pour risques et charges non déductibles	48 569		41 739	
Autres différences temporaires	15 833	67 577	18 635	83 847
Impôts différés / Réserves latentes	569	25 686	533	1 005
Actifs disponibles à la vente		25 686	143	1 005
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	569		390	
Impôts différés / Résultat	197 780	196 374	147 995	159 664
Total Impôts différés	260 121	289 637	212 783	244 516

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	218 184	228 007
Comptes de stocks et emplois divers	1 245	915
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	210 165	221 776
Comptes de règlements	6 774	5 316
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	398 998	247 481
Comptes d'encaissement et de transfert	235 815	121 419
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	61	43
Produits à recevoir	87 468	94 228
Charges constatées d'avance	4 311	5 452
Autres comptes de régularisation	71 343	26 339
Valeur au bilan	617 182	475 488

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	199 970	191 362
Comptes de règlements	4 329	3 629
Créditeurs divers	181 835	168 390
Versement restant à effectuer sur titres	13 806	19 343
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	220 940	227 550
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	26 776	29 892
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	5
Produits constatés d'avance	79 131	79 295
Charges à payer	95 880	106 969
Autres comptes de régularisation	19 148	11 389
Valeur au bilan	420 910	418 912

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants destinés à être cédés	11 105	42 113
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

* La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détenait depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Suite à la signature d'un protocole d'accord avec un acquéreur en janvier 2012, la Caisse Régionale a cédé en juin 2012 une part minoritaire du capital de l'entreprise. En conséquence, la participation dans cette société est désormais de 17,31%. Les titres détenus par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement, ont été cédés en totalité en juin 2012.

*La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient une participation, à hauteur de 98,92%, dans la société Financière Sang et Or (ex GM Finances), à la suite d'une augmentation de capital réalisée en décembre 2012. Elle détient également indirectement 0,25% de cette société, par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement. La Caisse Régionale, n'ayant pas vocation à rester actionnaire de cette société, a donné mandat à un intermédiaire financier fin 2012, afin de céder cette participation.

6.14. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	173 519		3 574	- 5 675			171 418
Amortissements et dépréciations	- 49 126		- 7 966	2 194		- 554	- 55 452
Valeur au bilan (1)	124 393		- 4 392	- 3 481		- 554	115 966

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	159 668		16 421	- 2 570			173 519
Amortissements et dépréciations	- 38 423		- 11 659	956			- 49 126
Valeur au bilan (1)	121 245		4 762	- 1 614			124 393

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 147 598 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 220 382 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	408 574	- 3 345	10 672	- 7 001		30	408 930
Amortissements et dépréciations (1)	- 234 512	1 903	- 21 320	3 145		- 30	- 250 814
Valeur au bilan	174 062	- 1 442	- 10 648	- 3 856			158 116
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	24 502	- 916	23 976	- 20 180		- 2 301	25 081
Amortissements et dépréciations	- 14 745	652	- 1 258	753		- 51	- 14 649
Valeur au bilan	9 757	- 264	22 718	- 19 427		- 2 352	10 432

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	384 598	22 208	20 467	- 18 699			408 574
Amortissements et dépréciations (1)	- 218 301	- 12 288	- 21 915	17 992			- 234 512
Valeur au bilan	166 297	9 920	- 1 448	- 707			174 062
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	13 233	6 900	5 382	- 1 013			24 502
Amortissements et dépréciations	- 11 748	- 2 569	- 2 190	1 762			- 14 745
Valeur au bilan	1 485	4 331	3 192	749			9 757

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.16. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	13 212				- 1 771		11 441
Risques d'exécution des engagements par signature	3 371		2 889		- 3 279		2 981
Risques opérationnels	6 497		569	- 31	- 1 556		5 479
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 797	- 473	1 342	- 80	- 642	- 99	10 845
Litiges divers	27 010	- 16	3 512	- 546	- 4 170		25 790
Participations							
Restructurations							
Autres risques	16 873	- 563	15 737	- 3 507	- 2 849	- 1 019	24 672
Total	77 760	- 1 052	24 049	- 4 164	- 14 267	- 1 118	81 208

(1) Dont 9 150 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 695 K€ au titre de la provision pour médailles du travail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	15 542				- 2 330		13 212
Risques d'exécution des engagements par signature	2 900		2 911		- 2 440		3 371
Risques opérationnels	6 488		256	- 232	- 15		6 497
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	15 870	2 757	750	- 6 743	- 1 987	150	10 797
Litiges divers	29 208	287	4 475	- 512	- 6 448		27 010
Participations							
Restructurations							
Autres risques	13 184	2 680	7 788	- 2 098	- 4 685	4	16 873
Total	83 192	5 724	16 180	- 9 585	- 17 905	154	77 760

(1) Dont 9 320 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 476 K€ au titre de la provision pour médailles du travail.

L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	284 697	97 107
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 086 469	2 007 795
Ancienneté de plus de 10 ans	1 351 781	661 603
Total plans d'épargne-logement	2 722 947	2 766 505
Total comptes épargne-logement	385 273	402 136
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 108 220	3 168 641

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	25 380	29 764
Comptes épargne-logement	95 140	103 958
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	120 520	133 722

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9	1 533
Ancienneté de plus de 10 ans	10 820	9 809
Total plans d'épargne-logement	10 829	11 342
Total comptes épargne-logement	612	1 870
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	11 441	13 212

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 342		513		10 829
Comptes épargne-logement	1 870		1 258		612
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	13 212		1 771		11 441

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.17. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818			17 109 818	29,11%	
Dont part du Public	16 357 947			16 344 205	27,81%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	11 287			11 287	0,02%	
Dont part Auto-détenue	740 584			754 326	1,28%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Parts sociales	27 371 910			27 371 910	46,56%	
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505			27 371 505	46,56%	95,53%
Dont 24 administrateurs de la CR	395			395	NS	3,70%
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10	NS	0,77%
Total	58 782 543			58 782 543	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est 179 287 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009	1,25	1,25	0,12
2010	1,30	1,30	0,10
2011	1,15	1,15	0,11
Projet 2012	0,60	0,60	0,08

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 37 942 milliers d'euros en 2012.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 16 Avril 2013.

Le projet des résolutions est en cours de validation.

6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	417 764					417 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 645	6 048	117 820	129 164	17 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	1 238	792	8 669	5 404		16 103
Actifs financiers disponibles à la vente	65 731	69 747	617 273	656 145	963 185	2 372 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 230 673	370 482	814 444	1 190 558	110	3 606 267
Prêts et créances sur la clientèle	2 014 647	1 902 681	7 081 351	12 763 272	68 772	23 830 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					417 011	417 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 819	27 596	242 969	160 501		449 885
Total Actifs financiers par échéance	3 751 517	2 377 346	8 882 526	14 905 044	1 466 402	31 382 835
Banques centrales	26					26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	239	23 432	60 514	255 932		340 117
Instruments dérivés de couverture	1 155	8 510	77 229	455 869		542 763
Dettes envers les établissements de crédit	2 275 162	2 419 653	3 755 894	3 904 500		12 355 209
Dettes envers la clientèle	4 946 220	563 173	985 104	157 830	4 489 692	11 142 019
Dettes représentées par un titre	1 173 021	588 599	889 930	812 909	- 5 343	3 459 116
Dettes subordonnées	18 213	3 451	186 098	524 749	1 501	734 012
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					22 316	22 316
Total Passifs financiers par échéance	8 414 036	3 606 818	5 954 769	6 111 789	4 508 166	28 595 578

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales					254 436	254 436
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	986	9 175	62 417	128 686	14 728	215 992
Instruments dérivés de couverture	953	1 404	6 734	9 664		18 755
Actifs financiers disponibles à la vente	60 699	75 313	767 540	743 000	1 058 267	2 704 819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 244 118	399 397	333 432	266 210	5 188	2 248 345
Prêts et créances sur la clientèle	2 200 709	1 780 687	7 479 669	12 822 722	68 840	24 352 628
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					325 148	325 149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 091	173 440	82 773	192 783		458 087
Total Actifs financiers par échéance	3 516 556	2 439 416	8 732 565	14 163 065	1 726 607	30 578 211
Banques centrales	95					95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	182	8 829	69 948	362 325		441 284
Instruments dérivés de couverture	1 635	10 304	67 125	367 417		446 481
Dettes envers les établissements de crédit	2 092 545	2 849 119	3 701 818	4 415 161	4	13 058 647
Dettes envers la clientèle	4 653 704	347 667	695 651	83 183	4 513 320	10 293 525
Dettes représentées par un titre	1 152 291	335 104	680 428	650 470	44 859	2 863 152
Dettes subordonnées	16 133	9 256	20 741	697 044	2 132	745 306
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					23 686	23 686
Total Passifs financiers par échéance	7 916 585	3 560 279	5 235 711	6 575 600	4 584 001	27 872 176

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	134 491	110 734
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 376	9 662
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	4 480	12 601
Autres charges sociales	50 844	46 011
Intéressement et participation	10 038	20 372
Impôts et taxes sur rémunération	17 035	13 321
Total Charges de personnel	226 264	212 701

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 539 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 448 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Dont médailles du travail pour 134 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 140 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	2 931	3 105
Etranger	486	518
Total	3 417	3 623

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	48 930	46 920	40 211	37 445	48 510
	Ecart de change	2 919	2 712	2 760	1 992	2 230
	Coût des services rendus sur la période					
	Coût financier	2 312	1 934	1 895	2 080	2 403
	Cotisations employés	85	94	72	75	71
	Modifications, réductions et liquidations de régime				452	- 12 302
	Variation de périmètre	161	2 249			
	Prestations versées (obligatoire)	- 3 086	- 2 514	- 3 368	- 2 038	- 2 335
	(Gains) / pertes actuariels	3 694	- 1 003	1 477	458	- 1 133
	Dette actuarielle au 31/12/N	55 015	50 392	43 047	40 464	37 444
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	2 919	2 712	2 760	1 992	2 230
	Coût financier	2 312	1 934	1 895	2 080	2 403
	Rendement attendu des actifs	- 1 475	- 1 237	- 1 064	- 1 083	- 1 434
	Amortissement du coût des services passés	36	33		38	
	Gains / (pertes) actuariels net			439	1 338	- 3 383
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime					
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	3 792	3 442	4 030	4 365	- 184
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	40 871	32 919	28 578	27 474	35 057
	Ecart de change	1 475	1 237	1 064	1 083	1 434
	Rendement attendu des actifs					
	Gains / (pertes) actuariels	604	- 765	77	- 879	2 250
	Cotisations payées par l'employeur	6 389	9 308	3 089	2 502	3 020
	Cotisations payées par les employés	85	94	72	75	71
	Modifications, réductions et liquidations de régime					- 12 302
	Variation de périmètre	161	1 542			
	Prestations payées par le fonds	- 3 040	- 2 393	- 3 079	- 1 678	- 2 058
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	46 545	41 942	29 801	28 577	27 472

		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Position nette	Dette actuarielle fin de période	- 55 015	- 50 392	- 43 047	- 40 464	- 37 445
	Coût des services passés non reconnus	307	343	376	414	
	Impact de la limitation d'actifs					
	Juste valeur des actifs fin de période	46 545	41 942	29 801	28 577	27 474
Position nette (passif) / actif fin de période		- 8 163	- 8 107	- 12 870	- 11 473	- 9 971

L'écart à l'ouverture de période est lié à la diminution du taux d'intérêt du CA de Belgique passant de 37,83% à 35,30%.

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	3 090	- 238
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	3 090	- 238
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année (1)	2 710	- 363

(1) Au 31/12/2011, le stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE est de - 380k€ suite au changement de taux d'intérêt du CA de Belgique.

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Composition des actifs					
-% d'obligations	86,2%	85,9%	83,6%	77%	81%
-% d'actions	7,9%	7,4%	9,6%	15,70%	9%
-% autres actifs	5,9%	6,7%	6,8%	7,30%	10%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation (2)	2,85%	5,40%	3,94%	5,09%	5,20%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,90%	4,50%	4,50%	4,50%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,90%	4,50%	4,50%	4,50%	4,15%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,90%	3,21%	2,80%	2,90%	3,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux					

- (1) calculé sur la base de 191,5 milliards d'euros d'actifs sur le périmètre du groupe Crédit Agricole
- (2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le groupe Crédit Agricole SA et sur la base des durées résiduelles d'engagements
- (3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

- **Pour le régime des IFC Salariés :**
 au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,20%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,68%.

- **Pour le régime du Fomugei :**
 au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,83%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,88%.

- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**
 au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,30%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,52%.

- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**
 au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,45%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,87%.

7.5. Autres avantages sociaux

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 15 928 K€ à la fin de l'exercice 2012.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 351 401 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 555 190	4 405 208
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	67 977	403 925
. Engagements en faveur de la clientèle	3 487 213	4 001 283
Ouverture de crédits confirmés	2 919 885	3 387 402
- Ouverture de crédits documentaires	39 629	35 515
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 880 256	3 351 887
Autres engagements en faveur de la clientèle	567 328	613 881
Engagements de garantie	1 204 812	1 398 776
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 062	562 027
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	562 062	562 027
. Engagements d'ordre de la clientèle	642 750	836 749
Cautions immobilières	325 323	388 171
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	317 427	448 578
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 056 971	1 318 123
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 056 971	1 318 123
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	8 359 553	8 417 312
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 275 134	1 192 193
. Engagements reçus de la clientèle	7 084 419	7 225 119
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	945 531	873 817
Autres garanties reçues	6 138 888	6 351 302

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 192 544 milliers d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent à 562 millions d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	8 180 202	7 652 416
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	10 805	13 700
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie de passifs	8 191 007	7 666 116
Juste valeur des instruments reçus en garantie d'actifs et réutilisables		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie d'actifs et réutilisables		

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 7 548 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 946 millions d'euros en 2011. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 3 451 436 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 163 708 milliers d'euros en 2011;
- 538 051 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 939 455 milliers d'euros en 2011;
- 1 874 410 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 376 011 milliers d'euros en 2011;
- 1 683 906 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 466 365 milliers d'euros en 2011.

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garantie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (Immeubles à réaliser)	1 260	984
Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie	1 260	984

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2011 ni en 2012, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 606 267	3 679 940	2 248 345	2 248 418
Prêts et créances sur la clientèle	23 830 723	24 467 262	24 352 628	24 581 561
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	449 885	474 274	458 087	457 332
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	12 355 208	12 551 567	13 058 647	13 147 312
Dettes envers la clientèle	11 142 019	11 169 424	10 293 525	10 294 774
Dettes représentées par un titre	3 459 116	3 729 065	2 863 152	2 968 168
Dettes subordonnées	734 012	697 852	745 306	708 748

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	146 153		145 419	734
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	146 153		145 419	734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	126 848		108 278	18 570
Créances sur la clientèle	1 760			1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	125 088		108 278	16 810
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 088		108 278	16 810
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 372 081	971 112	682 309	31 779
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	665 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	744 069	278 266	436 690	29 113
Actions et autres titres à revenu variable (1)	962 226	27 060	245 619	2 666
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	16 103		16 103	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 661 185	971 112	952 109	51 083

(1) Hors 686 881 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	128 802		128 135	667
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	128 802		128 135	667
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 190		83 723	3 467
Créances sur la clientèle	1 912			1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	85 278		83 723	1 555
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 278		83 723	1 555
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 704 819	1 239 000	1 384 645	81 164
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	994 318	20 921	2 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	637 156	212 429	348 922	75 805
Actions et autres titres à revenu variable	1 049 695	32 253	1 014 802	2 630
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	18 755		18 755	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 939 566	1 239 000	1 615 258	85 298

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	202 452		202 452	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	202 452		202 452	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	137 665		137 665	
Instruments dérivés de couverture	542 763		542 763	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	882 880		882 880	

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	156 959		156 959	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	156 959		156 959	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	284 325		284 325	
Instruments dérivés de couverture	446 481		446 481	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	887 765		887 765	

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Solde d'ouverture (01/01/2012)	85 298			667	1 912	1 555	1 555	1 555	2 729	75 805	2 630		
Gains /pertes de la période (1)	2 015			112	- 24	17	17	17	308	1 602			
Comptabilisés en résultat	- 5 480			112	- 24	17	17		- 1	- 5 584			
Comptabilisés en capitaux propres	7 495								309	7 186			
Achats de la période	26 026					15 342	15 342	15 342	10 463	221			
Ventes de la période	- 14 331								- 14 322	- 9			
Emissions de la période													
Dénouements de la période	- 5 706			- 45	- 128	- 104	- 104	- 104	- 183	- 5 070	- 176		
Variations liées au périmètre de la période	- 42 219								- 2 854	- 39 365			
Transferts	538									538			
Transferts vers niveau 3	- 42 757								- 2 854	- 39 903			
Transferts hors niveau 3													
Solde de clôture (31/12/2012)	51 083	734			1 760	16 810	16 810	16 810	29 113	2 666			

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	2 381
Comptabilisés en résultat	- 5 366
Comptabilisés en capitaux propres	7 747

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur significatif n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Établissements bancaires et financiers							
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France	France		Société mère	100	100	100	100
Caisses locales (70)	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Belgium CA	France		Intégration proportionnelle	45	45	45	45
SA Crédit Agricole de Belgique	Belgique		Intégration proportionnelle	22,5	22,5	35,3	37,83
Sociétés d'investissement							
SA Nord Capital Investissement	France		Intégration globale	93,77	92,49	95,47	94,03
SA Voix du Nord Investissement	France		Mise en équivalence	25,2	25	25,2	25
Pôle Immobilier							
SA Foncière de l'Erable	France		Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Nord de France Immobilier	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS IMMNOORD	France		Intégration globale	100	100	100	100
SARL Caryatides Finance	France		Intégration globale	88	88	88	88
SAS Arcadim Fusion	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS NS Immobilier Finance	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarar	France		Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables
Capital Social de 179 286 756 €
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.6 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Les notes 1.4 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 28 février 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Arnaud Bourdeille

MAZARS

Anne Veaute



COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2012



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2012

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de
en date du ~~28~~ 28 janvier 2013**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	281
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	283
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012	284
Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.....	285
Note 2 : Principes et méthodes comptables	292
Note 3 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle.....	306
Note 4 : Opérations avec la clientèle	307
Note 5 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	308
Note 6 : Titres de participation et de filiales.....	311
Note 7 : Variation de l'actif immobilisé.....	314
Note 8 : Actions propres	315
Note 9 : Comptes de régularisation et actifs divers.....	315
Note 10 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	316
Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	316
Note 12 : Comptes créditeurs de la clientèle	317
Note 13 : Dettes représentées par un titre	318
Note 14 : Comptes de régularisation et passifs divers	318
Note 15 : Provisions.....	319
Note 16 : Epargne logement	320
Note 17 : Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	322
Note 18 : Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	325
Note 19 : Variation des capitaux propres (avant répartition).....	326
Note 20 : Composition des fonds propres.....	327
Note 21 : Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.....	327
Note 22 : Transactions effectuées avec les parties liées	327
Note 23 : Opérations de change, prêts et emprunts en devises	328
Note 24 : Opérations sur instruments financiers à terme	329
Note 25 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	332
Note 26 : Engagements de financement et de garantie et autres garanties	333
Note 27 : Actifs donnés et reçus en garantie	334
Note 28 : Informations relatives au suivi du risque de taux d'intérêt global	334
Note 29 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.....	335
Note 30 : Revenus des titres	336
Note 31 : Produit net des commissions.....	336
Note 32 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	337
Note 33 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	337
Note 34 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire	337
Note 35 : Charges générales d'exploitation	338
Note 36 : Coût du risque.....	339
Note 37 : Résultat net sur actifs immobilisés.....	340
Note 38 : Impôt sur les bénéfices	341
Note 39 : Informations relatives aux résultats des activités bancaires.....	341
Note 40 : Evénements postérieurs à la clôture susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation	341
Note 41 : Affectation des résultats.....	342
Note 42 : Implantation dans des états ou territoires non coopératifs.....	342
Note 43 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.....	342
Note 44 : Publicité du rapport de gestion et du rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière.....	342

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		980 535	889 625
Caisse, banques centrales		112 018	115 197
Effets publics et valeurs assimilées	5	333 861	225 628
Créances sur les établissements de crédit	3	534 656	548 800
Opérations internes au Crédit Agricole	3	2 293 333	1 134 864
Opérations avec la clientèle	4	18 513 794	18 765 317
Opérations sur titres		660 710	758 209
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	264 739	371 166
Actions et autres titres à revenu variable	5	395 971	387 043
Valeurs immobilisées		1 549 997	1 622 563
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	1 132 638	1 191 597
Parts dans les entreprises liées	6,7	278 027	279 778
Immobilisations incorporelles	7	2	8
Immobilisations corporelles	7	139 330	151 180
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8	12 580	12 487
Comptes de régularisation et actifs divers		581 001	437 873
Autres actifs	9	175 422	174 732
Comptes de régularisation	9	405 579	263 141
TOTAL ACTIF		24 591 950	23 620 938

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		903 767	647 920
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	903 767	647 920
Opérations internes au Crédit Agricole	11	11 394 446	12 164 862
Comptes créditeurs de la clientèle	12	5 577 356	4 719 301
Dettes représentées par un titre	13	2 757 292	2 213 368
Comptes de régularisation et passifs divers		364 459	362 854
Autres passifs	14	100 555	89 677
Comptes de régularisation	14	263 904	273 177
Provisions et dettes subordonnées		863 090	832 117
Provisions	15,16,17	254 081	223 111
Dettes subordonnées	18	609 009	609 006
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	19	2 731 540	2 680 516
Capital souscrit		179 287	179 287
Primes d'émission		429 601	429 601
Réserves		2 032 517	1 899 220
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		90 135	172 408
TOTAL PASSIF		24 591 950	23 620 938

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES		4 034 028	5 008 921
Engagements de financement	26	2 851 440	3 652 763
Engagements de garantie	26	1 167 280	1 344 729
Engagements sur titres	26	15 308	11 429

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS RECUS		3 670 303	3 923 564
Engagements de financement	26	1 000 152	1 307 152
Engagements de garantie	26	2 662 843	2 604 983
Engagements sur titres	26	7 308	11 429

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	29	783 969	784 137
Intérêts et charges assimilés	29	-496 408	-504 268
Revenus des titres à revenu variable	30	23 516	66 703
Commissions (produits)	31	300 273	315 030
Commissions (charges)	31	-52 489	-72 210
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	390	-789
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	26 158	-7 264
Autres produits d'exploitation bancaire	34	3 087	2 084
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-3 379	-3 062
Produit net bancaire		585 117	580 361
Charges générales d'exploitation	35	-290 010	-276 830
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-16 778	-19 779
Résultat brut d'exploitation		278 329	283 752
Coût du risque	36	-77 895	-47 637
Résultat d'exploitation		200 434	236 115
Résultat net sur actifs immobilisés	37	-41 240	-16 664
Résultat courant avant impôt		159 194	219 451
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	38	-69 059	-47 043
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90 135	172 408

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29% de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés et 0,07% des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur

contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2012

La Caisse Régionale a réduit son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 85% du placement des excédents de fonds propres.

Position résiduelle sur titres CDO

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avait souscrit en 2005 au titre du placement de ses excédents de fonds propres, 60 millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO). Au 31 décembre 2012, la Caisse Régionale ne détient plus aucun CDO, le dernier étant arrivé à échéance en décembre 2012.

Les liquidations de fonds alternatifs commencées en 2009 se sont poursuivies en 2012.

Résiliations de swaps de taux

Il n'y a pas eu de résiliation de swaps en position ouverte isolée en 2012. Le stock résiduel au 31/12/2012 est de 76 millions d'euros en nominal.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse Régionale, en 2012, a émis 45 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 5 ans, générant une charge annuelle de 900 milliers d'euros.

La Caisse Régionale a procédé à la restructuration de 200 millions d'euros de BMTN structurés, permettant ainsi une comptabilisation en coût amorti, et a couvert 150 millions d'euros de BMTN structurés par des swaps payeur.

Les principaux événements entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les sociétés inclus dans son portefeuille de participations sont les suivants :

Prise et Accroissement de participation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé aux augmentations de capital suivantes :

- à hauteur de 15,23 millions d'euros dans la société Financière Sang et Or portant son pourcentage de détention à 98,92%,
- à hauteur de 13,94 millions d'euros dans la société Nord Capital Investissement portant son pourcentage de détention à 95,47%,
- à hauteur de 1,13 millions d'euros dans la société FINORPA Mezzanine portant son pourcentage de détention à 14,94%.

La SA Foncière de l'Erable a procédé à une augmentation de capital souscrite en totalité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 2,01 millions d'euros, son pourcentage de détention restant inchangé.

Opérations sur les avances en compte courant

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant de 5 millions d'euros à la Financière Sang et Or.

La SAS Belgium CA a remboursé l'intégralité de son avance accordée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Les intérêts du 4^{ème} trimestre 2011 et des 3 premiers trimestres de 2012 de l'avance en compte courant accordée à la SAS Nord de France Immobilier d'un montant de 866 milliers d'euros ont été capitalisés. Au cours de l'année 2012, deux nouvelles avances d'un montant total de 0,13 millions d'euros ont été accordées portant l'encours global à 24,30 millions d'euros.

Le montant de l'avance en compte courant accordé à la SAS NACARAT s'élève à 2,3 millions d'euros, après capitalisation des intérêts 2011 et affectation de la moitié des dividendes 2011.

Après capitalisation des intérêts 2011 et de la quote-part de résultat 2011, la SCI Agora a procédé au remboursement partiel de l'avance accordée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 3,26 millions d'euros ramenant l'encours à 17 milliers d'euros.

Caisses Locales

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2012, identique au 31/12/2011. Les intérêts de l'année 2012 se sont élevés à 105 milliers d'euros.

Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 45 millions d'euros, portant l'encours à 100,4 millions d'euros.

Divers

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a acheté par l'intermédiaire de deux calls, 6 000 titres Voix du Nord pour 15,14 millions d'euros, ainsi que 1 185 titres Voix du Nord Investissement pour 11,29 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a échangé les 6 000 titres Voix du Nord pour un montant de 13,90 millions d'euros, contre 1 590 titres Voix du Nord Investissement, générant une moins-value de 1,24 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a ensuite cédé 1 715 titres Voix du Nord Investissement pour 15 millions d'euros, générant une plus-value de 1,34 millions d'euros.

Au terme de ces opérations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient 3 849 titres Voix du Nord Investissement représentant 25,22% du capital pour un montant de 33,74 millions d'euros.

Cession de titres

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé la totalité de ses titres VAUBAN PARTENAIRES et réalisé une plus-value de 251 milliers d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé 2 100 000 titres de la SAS Holding Saint Amand pour un montant de 16,80 millions d'euros, dégagant une moins-value de 462 milliers d'euros.

Par ailleurs, la SAS Belgium CA a procédé à une réduction de son capital à hauteur de 107 millions d'euros, dont 48,15 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, ramenant la participation de la Caisse régionale à 125,31 millions d'euros.

Produits des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a comptabilisé les dividendes suivants :

- 2,02 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 931 milliers d'euros de la SAS Nacarat,
- 811 milliers d'euros de la SCI de la Seine,
- 400 milliers d'euros de la société IM2,
- 170 milliers d'euros de la société RADIANT,
- 102 milliers d'euros de la SCI Sainte Barbe,
- un acompte de 9,45 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas reçu de dividendes de la SAS Rue la Boétie au cours de l'année 2012 (acompte sur dividende de 24,30 millions d'euros perçu en 2011).

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1er janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N° 2012-01	1er janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N° 2012-02	1er janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1er janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1er janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1er janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N° 2012-07	1er janvier 2012

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 26 518 milliers d'euros, dont 19 016 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz au 31 décembre 2012 contre 29 211 milliers d'euros, dont 21 749 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 724 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la

créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil
- ~~résultat de hausse de bénéfices à long terme~~ de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une

ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture

économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif / Linéaire	3 à 9ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments, dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations, lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- ~~Comptes~~ d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge)

net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune

obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.11.1 Engagements sociaux externalisés

Par ailleurs, les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont couverts auprès de PREDICA et d'ADICAM pour un total de 34 424 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2012, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 3 857 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

2.11.2 Engagements sociaux non externalisés

A compter de 2011, l'intégralité des engagements sociaux ont été externalisés.

2.12 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la nouvelle contribution de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR
DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total				Total
Etablissements de crédit									
Comptes et prêts :									
à vue	3 664				3 664		3 664		13 697
à terme	162 002	357 004	6		519 012	6 710	525 722		529 894
Valeurs reçues en pension									
Titres reçus en pension livrée									
Prêts subordonnés				5 247	5 247	23	5 270		5 209
Total	165 666	357 004	6	5 247	527 923	6 733	534 656		548 800
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							534 656		548 800
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	136 786				136 786	35	136 821		293 984
Comptes et avances à terme	243 990	13 422	688 240	1 178 504	2 124 156	32 356	2 156 512		840 880
Titres reçus en pension livrée									
Prêts subordonnés									
Total	380 776	13 422	688 240	1 178 504	2 260 942	32 391	2 293 333		1 134 864
Dépréciations									
VALEUR NETTE AU BILAN							2 293 333		1 134 864
TOTAL							2 827 989		1 683 664

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 5 247 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 26 495 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	16 004	676			16 680	269	16 949	15 534
Autres concours à la clientèle	1 446 021	1 778 196	6 054 499	9 076 200	18 354 916	108 226	18 463 142	18 688 066
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	316 425				316 425	784	317 209	322 576
Dépréciations							-283 506	-260 859
VALEUR NETTE AU BILAN							18 513 794	18 765 317

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 15 685 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle 3 301,26 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 2 935,15 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Total Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Total Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	8 509 733	177 694	95 544	-109 449	-66 542	8 222 419	172 518	87 947	-105 310	-62 030
Agriculteurs	1 688 145	28 588	19 931	-20 581	-15 818	1 678 980	34 598	22 379	-24 308	-17 843
Autres professionnels	1 755 642	115 694	83 979	-76 247	-59 531	1 782 138	115 097	85 278	-70 941	-56 641
Clientèle financière	474 723	6 042	2 234	-3 292	-1 274	521 720	5 779	1 919	-3 375	-1 088
Entreprises	4 450 133	146 112	55 142	-72 359	-36 080	4 750 627	85 376	43 325	-56 683	-35 231
Collectivités publiques	1 757 057					1 996 067				
Autres agents économiques	161 867	10 522	205	-1 578	-72	74 225	376	343	-242	-219
TOTAL	18 797 300	484 652	257 035	-283 506	-179 317	19 026 176	413 744	241 191	-260 859	-173 052

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT
ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Inves-tissement	TOTAL	TOTAL
Actions propres	562				562	685
Créances rattachées						
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN	562				562	685
Effets publics et valeurs assimilées :				328 154	328 154	220 469
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						-36
Créances rattachées				5 707	5 707	5 159
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				333 861	333 861	225 628
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		129 525		141 571	271 096	405 804
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir		-2		-382	-384	-58 154
Créances rattachées		1 440		3 814	5 254	6 055
Dépréciations		-11 611			-11 611	-40 693
VALEUR NETTE AU BILAN		119 354		145 385	264 739	371 166
Actions et autres titres à revenu variable		402 719			402 719	418 345
Créances rattachées						
Dépréciations		-6 748			-6 748	-31 302
VALEUR NETTE AU BILAN		395 971			395 971	387 043
TOTAL	562	515 325		479 246	995 133	984 522
Valeurs estimatives		541 254		496 819	1 038 073	1 009 430

(1) dont 26 495 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 26 497 milliers d'euros au 31 décembre 2011

dont :

- titres négociables sur un marché actif : 396 478 milliers d'euros
- autres : 135 766 milliers d'euros.

Commentaires :

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 26,96 millions d'euros au 31/12/2012, contre 28,10 millions d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 28,96 millions d'euros au 31/12/2012, contre 8,07 millions d'euros au 31/12/2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics): ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	97 063	270 365
Clientèle financière	433 036	440 167
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	143 716	113 617
Divers et non ventilés		
Total en principal	673 815	824 149
Créances rattachées	5 254	6 055
Dépréciations	-18 359	-71 995
VALEUR NETTE AU BILAN	660 710	758 209

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	271 096	328 154	402 719	1 001 969	405 804	220 469	418 345	1 044 618
dont titres cotés	140 632	328 154		468 786	118 812	220 469		339 281
dont titres non cotés (1)	130 464		402 719	533 183	286 992		418 345	705 337
Créances rattachées	5 254	5 707		10 961	6 055	5 159		11 214
Dépréciations	-11 611		-6 748	-18 359	-40 693		-31 302	-71 995
VALEUR NETTE AU BILAN	264 739	333 861	395 971	994 571	371 166	225 628	387 043	983 837

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 391 688 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 390 532 milliers d'euros

OPCVM étrangers 4 283 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 283 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	153 631	160 565
OPCVM obligataires	161 860	167 610
OPCVM actions	44 888	57 559
OPCVM autres	42 339	37 140
TOTAL	402 718	422 874

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	10 035	33 011	123 131	104 919	271 096	5 254	276 350	411 859
Dépréciations							-11 611	-40 693
VALEUR NETTE AU BILAN							264 739	371 166
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			184 498	143 656	328 154	5 707	333 861	225 628
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					328 154	5 707	333 861	225 628

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- <u>TITRES DE PARTICIPATIONS</u>									
BELGIUM CA SAS (31/12/2011)	278 460	4 389	45,00%	125 307	125 307			23 360	9 450
SCI DE LA SEINE (31/12/2011)	78 233	10	2,28%	2 165	2 165			35 609	811
SAS SACAM Avenir (31/12/2011)	113 464	-21	6,67%	7 572	7 572		297	-11	
SAS SACAM PARTICIPATIONS (31/12/2011)	62 558	4 500	3,93%	2 845	2 845			1 570	
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2011)	2 480 628	14 896 652	4,06%	692 514	692 514	38 883		595 827	
SACAM DEVELOPEMENT (31/12/2011)	730 622	12 719	3,97%	29 008	29 008	13 566		-17 894	
SACAM FIRECA (31/12/2011)	22 510	692	4,46%	1 994	1 036			-6	68
FINORPA FINANCEMENT SAS (31/12/2010)	36 603	8 085	13,80%	5 064	5 064			1 665	
FINORPA SCR (31/12/2011)	32 000	1 923	16,00%	5 120	5 120			-893	
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2011)	778 835	424	4,06%	36 540	22 655			-146 935	
SAS NACARAT (31/12/2011)	10 076	85 829	30,80%	49 670	49 670	2 302	47 949	-15 100	931
VOIX DU NORD INVESTISSEMENT (31/12/2011)	4 250	17 169	25,22%	33 745	33 745				
SACAM FIA NET EUROPE (31/12/2011)	47 185	-4	4,97%	2 344	1 634			-14	

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	245 882	216 053	214 705	216 828
Titres cotés				
Avances consolidables	85 336	73 683	79 510	79 510
Créances rattachées	1 044	1 044	255	255
Dépréciations	-54 235		-14 692	
VALEUR NETTE AU BILAN	278 027	290 780	279 778	296 593
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 003 060	1 276 092	1 038 554	1 425 977
Titres cotés	30	36	30	38
Avances consolidables	59 289	59 289	64 139	64 140
Créances rattachées	378	378	388	387
Dépréciations	-16 234		-12 421	
Sous-total titres de participation	1 046 523	1 335 795	1 090 690	1 490 542
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	19 571	20 295	36 642	36 839
Titres cotés				
Avances consolidables	66 661	66 661	64 866	64 866
Créances rattachées	213	213	202	202
Dépréciations	-330		-803	
Sous-total autres titres détenus à long terme	86 115	87 169	100 907	101 907
VALEUR NETTE AU BILAN	1 132 638	1 422 964	1 191 597	1 592 449
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 410 665	1 713 744	1 471 375	1 889 042

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 268 513		1 289 901	
Titres cotés	30		30	
TOTAL	1 268 543		1 289 931	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>			Diminutions		
	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	214 705	31 183	6		245 882
Avances consolidables	79 510	6 043	200	-17	85 336
Créances rattachées	255	4 287	3 498		1 044
Dépréciations	-14 692	-39 802	-259		-54 235
VALEUR NETTE AU BILAN	279 778	1 715	3 449	-17	278 027
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	1 038 584	41 495	76 989		1 003 090
Avances consolidables	64 139	2 951	7 801		59 289
Créances rattachées	388	5 569	5 579		378
Dépréciations	-12 421	-3 831	-18		-16 234
Sous-total titres de participation	1 090 690	46 184	90 351		1 046 523
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes-	36 642	250	17 321		19 571
Avances consolidables	64 866	1 795			66 661
Créances rattachées	202	1 004	993		213
Dépréciations	-803		-473		-330
Sous-total autres titres détenus à long terme	100 907	3 049	17 841		86 115
VALEUR NETTE AU BILAN	1 191 597	49 233	108 192		1 132 638
TOTAL	1 471 375	50 948	111 641	-17	1 410 665

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>			Diminutions		
	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	(cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	337 960	5 857	1 717		342 100
Amortissements et dépréciations	-186 780	-16 935	-945		-202 770
VALEUR NETTE AU BILAN	151 180	-11 078	772		139 330
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	9 447	17	180		9 284
Amortissements et dépréciations	-9 439	-23	-180		-9 282
VALEUR NETTE AU BILAN	8	-6			2
TOTAL	151 188	-11 084	772		139 332

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	46 591		707 735	754 326	740 584
Valeurs comptables	562		12 018	12 580	12 487
Valeurs de marché	562		8 535	9 097	10 346

Valeur nominale de l'action : 3,05 euros

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	10 053	4 305
Comptes de stock et emplois divers	1 106	804
Débiteurs divers	157 957	164 307
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	6 306	5 316
VALEUR NETTE AU BILAN	175 422	174 732
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	235 372	118 830
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	61	43
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	85	95
Charges constatées d'avance	2 550	3 182
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	9 788	21 605
Autres produits à recevoir	86 220	92 863
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	156	183
Autres comptes de régularisation	71 347	26 340
VALEUR NETTE AU BILAN	405 579	263 141
TOTAL	581 001	437 873

(1) les montants incluent les créances rattachées

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	260 859	119 660	-91 280	-5 733		283 506
Sur opérations sur titres	71 995	9 858	-63 493		-1	18 359
Sur valeurs immobilisées	33 157	43 633	-929		1	75 862
Sur autres actifs	220	67	-94			193
TOTAL	366 231	173 218	-155 796	-5 733		377 920

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								647 920
· à vue	2 553				2 553		2 553	157
· à terme	167 247	357 000	362 604	5 000	891 851	9 363	901 214	647 763
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	169 800	357 000	362 604	5 000	894 404	9 363	903 767	647 920
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	72 753				72 753	141	72 894	27 958
Comptes et avances à terme	1 810 890	2 057 782	3 516 083	3 900 146	11 284 901	36 651	11 321 552	12 136 904
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 883 643	2 057 782	3 516 083	3 900 146	11 357 654	36 792	11 394 446	12 164 862
TOTAL	2 053 443	2 414 782	3 878 687	3 905 146	12 252 058	46 155	12 298 213	12 812 782

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 600 325				3 600 325	690	3 601 015	3 282 679
Comptes d'épargne à régime spécial :	73 937				73 937		73 937	65 572
· à vue	73 937				73 937		73 937	65 572
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	333 062	521 948	882 160	107 779	1 844 949	57 455	1 902 404	1 371 050
· à vue	16 633				16 633		16 633	46 907
· à terme	316 429	521 948	882 160	107 779	1 828 316	57 455	1 885 771	1 324 143
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	4 007 324	521 948	882 160	107 779	5 519 211	58 145	5 577 356	4 719 301

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	2 091 240	2 018 286
Agriculteurs	249 634	244 547
Autres professionnels	329 552	266 696
Clientèle financière	167 245	125 862
Entreprises	2 404 970	1 853 092
Collectivités publiques	33 433	21 520
Autres agents économiques	243 137	141 168
Total en principal	5 519 211	4 671 171
Dettes rattachées	58 145	48 130
VALEUR AU BILAN	5 577 356	4 719 301

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	110	6 150	5 040		11 300	444	11 744	22 265
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	1 108 980	487 200	201 403	940 566	2 738 149	7 399	2 745 548	2 191 103
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR AU BILAN	1 109 090	493 350	206 443	940 566	2 749 449	7 843	2 757 292	2 213 368

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1 016	1 303
Comptes de règlement et de négociation	4 329	3 629
Créditeurs divers	83 029	67 027
Versements restant à effectuer sur titres	12 181	17 718
VALEUR AU BILAN	100 555	89 677
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	26 776	29 892
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	17 336	20 932
Produits constatés d'avance	78 544	78 848
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	26 447	29 480
Autres charges à payer	95 660	102 612
Autres comptes de régularisation	19 136	11 408
VALEUR AU BILAN	263 904	273 177
TOTAL	364 459	362 854

(1) les montants incluent les dettes rattachées

NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts	Solde au 31/12/2012
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies) (4)	2 246	1 611				3 857
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 476	249	-30			1 695
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 372	2 888		-3 279		2 981
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	24 591	3 335	-545	-2 329		25 052
- <i>risques fiscaux</i>						
- <i>Autres litiges</i>	1 246		-50	-30		1 166
- <i>Risques affaires crédit</i>	19 904	2 935	-376	-1 292	195	21 366
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	3 441	400	-119	-1 007	-195	2 520
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	97 626	20 312				117 938
- Provisions pour risques opérationnels (2)	6 497	569	-31	-1 556		5 479
- Autres provisions pour risques et charges (1)	74 091	16 766	-3 507	-1 712		85 638
- <i>Pertes sur swaps</i>	1 589	2 120		-1 326		2 383
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	66 303	1 274				67 577
- <i>autres</i>	6 199	13 372	-3 507	-386		15 678
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	13 212			-1 771		11 441
Total Provisions Passif	223 111	45 730	-4 113	-10 647		254 081

- (1) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.
- (2) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 16)
- (4) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Informations sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2012, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 170 490 heures.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	284 697	97 107
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 086 469	2 007 795
Ancienneté de plus de 10 ans	1 351 781	661 603
Total plans d'épargne-logement	2 722 947	2 766 505
Total comptes épargne-logement	385 273	402 136
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 108 220	3 168 641

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	25 380	29 764
Comptes épargne-logement	95 140	103 958
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	120 520	133 722

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9	1 533
Ancienneté de plus de 10 ans	10 820	9 809
Total plans d'épargne-logement	10 829	11 342
Total compte épargne-logement	612	1 870
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 441	13 212

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	11 342		513	10 829
Compte épargne-logement	1 870		1 258	612
Total provision au titre des contrats épargne-logement	13 212		1 771	11 441

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 524	22 474
	Coûts des services rendus sur la période	1 992	1 693
	Coût financier	1 411	1 095
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	161	5 817
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 185	-1 137
	(Gains) / pertes actuariels	3 521	-1 418
	DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	34 424	28 524

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 992	1 693
	Coût financier	1 411	1 095
	Rendement attendu des actifs	-862	-659
	Amortissement du coût des services passés	36	33
	Gains / (pertes) actuariels net	3 927	-2 109
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	6 504

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	25 935	17 852
	Rendement attendu des actifs	862	659
	Gains / (pertes) actuariels	-406	691
	Cotisations payées par l'employeur	4 893	7 870
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	161	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 185	-1 137
		JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	30 260

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-2 246	-4 246
	Cotisations payées par l'employeur	4 893	7 870
	Variation de périmètre		-5 817
	Paievements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-6 504	-53
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-3 857	-2 246

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 254 milliers d'euros
- FOMUGEI : 41 milliers d'euros
- ADICAM : 567 milliers d'euros

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
De 1 à 3 ans	0,70%
De 3 à 5 ans	1,00%
De 5 à 7 ans	1,40%
De 7 à 10 ans	2,00%
10 ans et plus	2,70%

- **Pour le régime des IFC Salariés :**

au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :

- une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,20%.
- une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,68%.

- **Pour le régime du Fomugei :**

au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :

- une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,83%.
- une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,88%.

- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**
au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,30%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,52%.
- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**
au 31/12/2012, les taux de sensibilités démontrent que :
 - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,45%.
 - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,87%.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme en euros :			160 000	435 000	595 000	10 794	605 794	605 773
- taux fixe			160 000	375 000	535 000	9 597	544 597	544 582
- taux variable				60 000	60 000	1 197	61 197	61 191
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				3 110	3 110	105	3 215	3 233
C/C bloqués des Caisses Locales				3 089	3 089	105	3 194	3 212
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				21	21		21	21
VALEUR AU BILAN			160 000	438 110	598 110	10 899	609 009	609 006

(1) Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 29,54 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 29,04 millions d'euros au 31 décembre 2011.

DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2012	31.12.2011		
<u>DETTES SUBORDONNEES</u>	609 009	609 006		
- Dettes Subordonnées à terme	595 000	595 000		
<i>TSR 06/05</i>	60 000	60 000	Variable	2020
<i>TSR 11/05</i>	20 000	20 000	Fixe	2017
<i>TSR 11/06</i>	20 000	20 000	Fixe	2018
<i>TSR 12/06</i>	100 000	100 000	Fixe	2016
<i>TSR 07/07</i>	40 000	40 000	Fixe	2017
<i>BMTN 12/08</i>	50 000	50 000	Fixe	2018
<i>BMTN 06/09</i>	125 000	125 000	Fixe	2019
<i>BMTN 12/09</i>	80 000	80 000	Fixe	2019
<i>BMTN 01/11</i>	100 000	100 000	Fixe	2021
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	3 089	3 089		
- Dettes rattachées	10 899	10 896		
- Dépôt de garantie	21	21		

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres			
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2010	179 287	2 170 075	202 401	2 551 763
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010				
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		158 746		158 746
Affectation du résultat social 2010			-202 401	-202 401
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2011			172 408	172 408
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2011	179 287	2 328 821	172 408	2 680 516
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011				
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		133 297		133 297
Affectation du résultat social 2011			-172 408	-172 408
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2012			90 135	90 135
Autres variations				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	179 287	2 462 118	90 135	2 731 540

(1) Détail des primes et réserves

	31/12/2012	31/12/2011
Prime d'émission	33 645	33 645
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 843 769	1 710 472
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable		
TOTAL	2 462 118	2 328 821

VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2012 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	27 371 910	83 484 325,50	83 484
CCI	17 109 818	52 184 944,90	52 185
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 618
Total	58 782 543	179 286 756,15	179 287

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	2 731 540	2 680 516
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	608 988	608 985
Dépôts de garantie à caractère mutuel	21	21
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 340 549	3 289 522

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	2	677
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle	2	677
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	19 490	18 266
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	19 490	18 266
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	1 510	1 510
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 510	1 510
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	489 765	489 703	329 001	328 958
Devises	249 190	249 190	173 948	173 948
Euros	240 575	240 513	155 053	155 010
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	489 765	489 703	329 001	328 958

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	5 216 514	3 864 035	9 080 549	7 936 679
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	5 216 514	3 864 035	9 080 549	7 936 679
Swaps de taux d'intérêt	5 216 514	3 864 035	9 080 549	7 936 679
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	1 110 938	1 870 952	2 981 890	2 492 749
Opérations sur marchés organisés				24 262
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				24 262
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	1 110 938	1 870 952	2 981 890	2 468 487
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
CAP				
Achetés	1 110 938	273 256	1 384 194	869 784
Vendus		22 956	22 956	135 015
Floor				
Achetés		258 300	258 300	362 300
Vendus		8 000	8 000	8 000
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		654 220	654 220	546 694
Vendus		654 220	654 220	546 694
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	6 327 452	5 734 987	12 062 439	10 429 428

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 308 439			1 308 439					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 502 438	5 155 584	2 422 527	1 502 438	5 155 584	2 422 527			
Caps, Floors, Collars	622 498	221 311	829 640	622 498	221 311	829 640			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	3 433 375	5 376 895	3 252 167	3 433 375	5 376 895	3 252 167			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	972 285	7 183		972 285	7 183				
Sous total	972 285	7 183		972 285	7 183				
TOTAL	4 405 660	5 384 078	3 252 167	4 405 660	5 384 078	3 252 167			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 093 388			1 093 388					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	2 688 876	2 985 456	2 262 347	2 688 876	2 985 456	2 262 347			
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	479 031	862 663	33 405	479 031	862 663	33 405			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices		24 262			24 262				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	4 261 295	3 872 381	2 295 752	4 261 295	3 872 381	2 295 752			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	654 479	3 480		654 479	3 480				
Sous total	654 479	3 480		654 479	3 480				
TOTAL	4 915 774	3 875 861	2 295 752	4 915 774	3 875 861	2 295 752			

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		1 308 439		1 093 388
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-323 374	9 080 549	-231 918	7 936 679
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	-6 083	1 673 449	-672	1 375 099
Opérations conditionnelles sur actions et indices			2 170	24 262
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-329 457	12 062 437	-230 420	10 429 428
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		979 468		657 959
Sous total		979 468		657 959
TOTAL	-329 457	13 041 905	-230 420	11 087 387

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	3 823 974	429 907	4 786 605	
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Classification au 31/12/2012			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Nouveau portefeuille				
Ancien portefeuille				
Position ouverte isolée				
Micro-couverture	62 333		810 938	
Macro-couverture				
Swaps de transaction				

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie sur produits dérivés concerne les swaps, caps et floors comptabilisés par le Back Office Trésorerie de la Direction Financière et les options de change, les opérations de change à terme comptabilisés par la Direction Services Bancaires et International.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie et dont le suivi intègre l'exposition sur produits dérivés.

Au 31 décembre 2012, ces limites sont respectées.

Concernant le risque interbancaire, la politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre des contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties en interdiction fournie par Casa.

L'exposition de la banque au risque de contrepartie sur dérivés est mesurée par la valeur de marché positive de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on), fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Une provision pour risque sur les dérivés en euro conclus avec la clientèle et tenant compte de la probabilité de défaut Bâle II est par ailleurs comptabilisée. Elle se monte à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché de ces instruments, s'élève à 120,7 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 2,6 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 3,4 millions d'euros,
- autres contreparties : 114,7 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 117,5 millions d'euros.

Le risque de crédit estimé sur la valeur de marché des instruments et sur la base des facteurs de majoration s'élève à 238,2 millions d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 79,5 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 13,5 millions d'euros,
- autres contreparties : 145,2 millions d'euros.

**NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET
AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	4 034 028	4 997 492
Engagements de financement	2 851 440	3 652 763
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	100 000	400 000
. Engagements en faveur de la clientèle	2 751 440	3 252 763
Ouverture de crédits confirmés	2 272 716	2 722 469
- Ouverture de crédits documentaires	39 629	35 515
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 233 087	2 686 954
Autres engagements en faveur de la clientèle	478 724	530 295
Engagements de garantie	1 167 280	1 344 729
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	561 926	561 926
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	561 926	561 926
. Engagements d'ordre de la clientèle	605 354	782 803
Cautions immobilières	330 623	388 171
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	274 731	394 632
Engagements sur titres	15 308	
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	15 308	
Engagements reçus	3 670 303	3 912 135
Engagements de financement	1 000 152	1 307 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 000 152	1 307 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 662 843	2 604 983
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 268 769	1 185 092
. Engagements reçus de la clientèle	1 394 074	1 419 891
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	352 029	279 593
Autres garanties reçues	1 042 045	1 140 298
Engagements sur titres	7 308	
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	7 308	

(1) ce montant correspond aux engagements de garantie Switch

(2) les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 240 189 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 641,40 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 538 milliers d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 28 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait mensuellement.

NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	20 342	25 713
Sur opérations internes au Crédit Agricole	65 267	36 515
Sur opérations avec la clientèle	677 349	692 885
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19 738	23 858
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1 273	5 166
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	783 969	784 137
Sur opérations avec les établissements de crédit	27 165	34 235
Sur opérations internes au Crédit Agricole	248 273	279 274
Sur opérations avec la clientèle	101 513	87 862
Charge nette sur opérations de macro-couverture	57 477	29 886
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 185	2 619
Sur dettes représentées par un titre	60 044	69 751
Autres intérêts et charges assimilées	751	641
Intérêts et charges assimilés	496 408	504 268
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	287 561	279 869

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de -29 568 milliers d'euros, il était de -29 081 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	2 981	4 947
Livret développement durable		
Titres d'investissement	16 743	16 675
Opérations diverses sur titres	1 287	7 401
Revenus des titres à revenu fixe	21 011	29 023
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	22 661	65 810
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		2
Opérations diverses sur titres	855	891
Revenus des titres à revenu variable	23 516	66 703
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	44 527	95 726

NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	940	100	840	877	117	760
Sur opérations internes au crédit agricole	44 136	35 208	8 928	50 432	50 280	152
Sur opérations avec la clientèle	91 950	523	91 427	93 821	622	93 199
Sur opérations sur titres		179	-179		204	-204
Sur opérations de change	397	1	396	127		127
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	656	27	629	3 019	1 700	1 319
Sur prestations de services financiers (1)	161 435	15 644	145 791	166 202	18 679	147 523
Provision pour risques sur commissions	759	807	-48	552	608	-56
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	300 273	52 489	247 784	315 030	72 210	242 820

(1) dont prestations d'assurance-vie : 19 330 milliers d'euros

NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	-207	-364
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-612	-1 517
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 209	1 092
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	390	-789

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-4 034	-36 255
Reprises de dépréciations	48 101	13 351
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	44 067	-22 904
Plus-values de cession réalisées	9 035	17 181
Moins-values de cession réalisées	-26 866	-1 540
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-17 831	15 641
Frais d'acquisition	-78	-1
Solde des opérations sur titres de placement	26 158	-7 264
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	26 158	-7 264

NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun		2 236	12	2 369
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire	672	1 143	465	693
Produits/Charges accessoires	2 415		1 607	
Dotations/Reprises de provisions				
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 087	3 379	2 084	3 062

NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	100 839	84 844
Charges sociales :	51 412	52 270
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	13 925	17 454
Intéressement et participation	10 038	20 372
Impôts et taxes sur rémunérations	16 921	13 137
Total des charges de personnel	179 210	170 623
Refacturation et transferts de charges de personnel	-11 111	-12 676
Frais de personnel nets	168 099	157 947
Frais administratifs		
Impôts et taxes	17 806	13 839
Services extérieurs et autres frais administratifs	104 632	106 209
Total des charges administratives	122 438	120 048
Refacturation et transferts de charges administratives	-527	-1 165
Frais administratifs nets	121 911	118 883
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	290 010	276 830

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	472	532
Non cadres	1 934	2 021
TOTAL	2 406	2 553

Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 351 401 euros.

NOTE 36 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	-150 171	-114 172
Dépréciations de créances douteuses	-119 752	-87 781
Autres provisions et dépréciations	-30 419	-26 391
Reprises de provisions et dépréciations	104 628	84 919
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	97 400	71 701
Autres reprises de provisions et dépréciations	7 228	13 218
Variation des provisions et dépréciations	-45 543	-29 253
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	-3 249	-2 794
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	-30 473	-16 193
Décote sur prêts restructurés	-243	-463
Récupérations sur créances amorties	1 613	1 066
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-77 895	-47 637

(1) Dont 13 286 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 17 187 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 714 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 13 286 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-43 633	-13 863
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-43 633	-13 863
Reprises de dépréciations	749	171
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	749	171
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-42 884	-13 692
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-42 884	-13 692
Plus-values de cessions réalisées	1 683	3 868
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 683	3 868
Moins-values de cessions réalisées	-1 714	-7 056
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 714	-67
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-6 989
Solde des plus et moins-values de cessions	-31	-3 188
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-31	-3 188
Solde en perte ou en bénéfice	-42 915	-16 880
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	2 432	228
Moins-values de cessions	-757	-12
Solde en perte ou en bénéfice	1 675	216
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-41 240	-16 664

NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôt sur les sociétés	-67 785	-53 061
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	- 1 274	6 018
Autres variations sur provisions pour impôts		
TOTAL	-69 059	-47 043

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Partie afférente au résultat courant	-69 059	-47 043
Partie afférente au résultat exceptionnel		
TOTAL	-69 059	-47 043

Intégration fiscale :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la Convention. Ces économies d'impôt s'élèvent à 3 132 milliers d'euros au 31/12/2012.

NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2012 ne présente pas d'intérêt.

NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.

NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Projet 31/12/2012	31/12/2011	2012/2011 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	90,14	172,41	-47,72 %
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			
INTERETS PARTS SOCIALES	2,32	2,99	
REMUNERATION DES CCI	10,27	19,68	
REMUNERATION DES CCA	8,58	16,44	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	68,97	133,30	
RESERVES LEGALES	68,97	133,30	-48,26 %

NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	115		115	
Missions accessoires				
Sous-total	115	50%	115	50%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
TOTAL	115	50%	115	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 44 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.



PUBLICITÉ DES HONORAIRES 2012 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

Publicité des honoraires 2012 des Commissaires aux Comptes

K€	Cabinet KPMG Audit		%	Cabinet MAZARS et GUERARD		%
	2012	2011		2012	2011	
Audit : Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions Accessoires	115	112		115	112	
Sous total	115	112	50%	115	112	50%
Autres prestations : Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
Sous total						
Total	115	112	50%	115	112	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2012 pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 28 février 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Arnaud Bourdeille

MAZARS

Anne Veaute



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : € 179 286 756

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

28 février 2013

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Personne concernée : Monsieur François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de Nord Capital Investissement.

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 25 juin 2012 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur François Macé.

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit d'actions de la société Foncière de l'Erable :**

Personnes concernées :

- Monsieur Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de la société Foncière de l'Erable.
- Monsieur François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de la société Foncière de l'Erable.

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 24 septembre 2012 a autorisé une convention destinée à prêter une action de la société Foncière de l'Erable détenue par votre Caisse Régionale à chacune des personnes concernées.

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

28 février 2013

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Participex (devenue Nord Capital Investissement) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Henri Mascaux, administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Participex (devenu Nord Capital Investissement).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 30 mai 2011 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

Paris La Défense, le 28 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille
Associé

Courbevoie, le 28 février 2013

Mazars



Anne Veaute
Associée



RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

au capital de 179 286 756,15 €uros

Siège social : 10 avenue Foch

B.P. 369

59020 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.63.70.00

440 676 559 RCS LILLE

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués le mardi 16 avril 2013 à 10 heures, dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France – 77 rue nationale à Lille (59), en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants et rééligibles ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice conformément à l'article L512-36 du Code Monétaire et Financier ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale ;

A titre Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Pouvoirs à donner :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à la réglementation, chaque sociétaire pourra obtenir communication, sur place, au siège social de la Caisse Régionale, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat, et ce à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- o du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 faisant ressortir un bénéfice de 90 135 193,21 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2012.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- o du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 38 451 411,86 €uros.

Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale, au vu du rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 31 252,20 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant, s'élevant à 11 246 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,78 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2012, soit 0,08479 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 2 mai 2013 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 0,60 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2012. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 2 mai 2013 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se soldant par un bénéfice de 90 135 193,21 euros :

Résultat comptable	90 135 193,21 €
Résultat à affecter	90 135 193,21 €
Intérêts aux parts sociales	2 320 864,30 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	10 265 890,80 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 580 489,00 €
Réserve légale	68 967 949,11 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2011	27 371 910	0,10919	2 988 738,83
2010	27 371 940	0,10309	2 821 773,25
2009	26 730 905	0,118645	3 171 488,28

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2011	17 109 818	1,15	19 676 290,70
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40
2009	16 586 140	1,25	20 732 675,00

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	14 300 815	1,15	18 591 059,50
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50
2009	14 300 815	1,25	17 876 018,75

Huitième résolution : Constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales

L'Assemblée Générale, en application de l'article 30 des statuts, constate que le capital social n'a pas varié et qu'aucun remboursement de parts sociales n'a été effectué au cours de l'exercice 2012.

Neuvième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs sortants et rééligibles.

Administrateurs sortants et rééligibles :

Mesdames Thérèse SPRIET et Anne-Marie VANSTEENBERGHE,

Messieurs Patrice CALAIS, Dominique DUCROQUET, Bertrand GOSSE DE GORRE, Henri MASCAUX, Jean-Pierre ROSELEUR et Philippe TETTART.

Dixième résolution : indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale, dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 17 des statuts, fixe à 6.300 € l'indemnité mensuelle versée au Président et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer aux autres membres du Conseil d'Administration.

Onzième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2012, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 710 982 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 12^{ème} résolution.

7.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

PROJET DE RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement faisant l'objet de la 11^{ème} résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'investissement annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'investissement, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

POUVOIRS A DONNER

Treizième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

*

*

*



ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



NORD DE FRANCE

Attestation du responsable de l'information.

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur François MACÉ, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille,

Le 16/04/2013

Le Directeur Général

François MACÉ

